

P r o s p e c t i v e
MAROC 2030



Quelle démographie ?

Table des matières

5 Préface

9 RETROSPECTIVE (1960-2006) ET DETERMINANTS
SOCIO-ECONOMIQUES

- 9 A. Mouvement de la population
 - 9 1. Rétrospective générale
 - 10 2. Mortalité
 - 14 3. Fécondité
 - 22 4. Mobilité internationale
 - 23 5. Urbanisation et mobilité interne
 - 25 6. Répartition spatiale de la population
 - 26 B. Structures de la population
 - 27 1. Inversion progressive de la pyramide des âges
 - 29 2. Ménages et familles
 - 31 3. Condition féminine
 - 34 4. Pauvreté et transition féconde
-

37 PROSPECTIVE

- 37 A. Les principaux facteurs de l'évolution démographique future
 - 39 B. Les scénarios alternatifs
 - 39 1. Mortalité
 - 40 2. Fécondité
 - 43 3. Migration internationale
 - 45 C. Effectifs de population
 - 45 1. Effectifs à migration nette nulle
 - 47 2. Effectifs avec migration
 - 49 D. Composition de la population
 - 49 1. Age et emploi
 - 61 2. Age et protection sociale
 - 62 3. L'illusion du « bonus démographique »
 - 64 4. Aménagement urbain
 - 66 5. Ecologie, ressources
 - 67 6. Les filières d'instruction
 - 69 7. Degré de présence étrangère
 - 69 E. L'exploration de l'avenir post-transitionnel et les grands défis
 - 69 1. L'avenir post-transitionnel
 - 70 2. Les grands défis
-

73 Bibliographie

Préface

Conduite sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi par le Haut-Commissariat au Plan, la réflexion prospective « Maroc 2030 » s'est déployée dans le cadre de forums, séminaires, ateliers et s'est appuyée sur des études, enquêtes et différents travaux réalisés par ce département. Avec les trois études prospectives sectorielles (l'énergie, l'agriculture, le tourisme) et celle sur les options de croissance et de développement humain à moyen terme 2007-2015, la présente étude, qui porte sur la thématique de la transition démographique, a contribué à alimenter les scénarios globaux sur le « système Maroc » et, au-delà, les débats sur les grands enjeux d'avenir de notre pays.

La démographie, référence incontournable pour définir des besoins aussi fondamentaux que l'éducation, la santé, l'emploi, les systèmes de prévoyance sociale, est l'une des tendances lourdes dont le poids, par ailleurs déterminant sur l'évolution économique, sociale et culturelle d'un pays, peut être, en raison de l'inertie de ses phénomènes, cernée dans la durée avec une relative précision. Elle a, en outre, et aujourd'hui plus que jamais, un impact de grande ampleur sur les rapports économiques et politiques internationaux dont les manifestations se déploient, d'ores et déjà, sous nos yeux dans la configuration géostratégique actuelle du monde. Rappelons simplement, à cet égard, que la population mondiale est passée de 1 milliard d'habitants en 1900 à 2 milliards en 1950, avant d'atteindre 6,5 milliards en 2005 et que, si elle est appelée à se stabiliser au-delà de 2030, elle n'en est pas moins appelée à atteindre 8,3 milliards à cet horizon, soit un croît démographique de 1,8 milliard de personnes dont, fait remarquable, 97,5% proviendrait des régions en développement. Les taux de croissance relativement faibles et en déclin des pays développés alliés à un dynamisme démographique vigoureux, bien que moins rapide que par le passé, dans les pays en développement sont, ainsi, de toute évidence, à l'origine d'une disparité internationale des ressources humaines et, à terme, du potentiel de compétitivité dont les effets sur la stabilité géopolitique du monde d'aujourd'hui et de demain pourraient avoir des conséquences redoutables.

De par sa situation géographique, le Maroc est au cœur de cette problématique qu'affronteront ces deux mondes à évolutions démographiques contrastées. D'un côté, l'Europe devrait connaître une stagnation, voire un déclin de sa population qui verrait, par ailleurs, son espérance de vie à la naissance progresser de 74 ans en 2005 à 79 ans en 2030 et sa fécondité continuer à évoluer au-dessous du niveau de remplacement des générations, ce qui devrait accentuer le vieillissement de sa population. Aussi et pour assurer leur compétitivité, les économies européennes auront-elles besoin d'une migration de plus en plus importante. Elle est, à titre d'exemple, estimée pour quatre pays, à savoir l'Allemagne, la France, l'Angleterre et l'Italie, à 700 000 migrants annuellement au lieu de 230 000 aujourd'hui.

De l'autre côté, à la frontière sud du Maroc, l'Afrique subsaharienne devrait voir sa population augmenter pour passer de près de 0,77 à 1,31 milliard, soit l'équivalent de la Chine actuelle.

Ce croît est concomitant à une masse de population en âge de travailler qui va s'amplifier à un rythme de plus en plus rapide, d'où une exacerbation de la pression sur les pays de la rive sud de la Méditerranée comme lieu de passage obligé vers l'Europe.

Tout en subissant les effets d'une situation régionale contraignante, à savoir une Europe vieillissante en perte d'effectifs, portée de plus en plus à privilégier une politique d'immigration sélective, d'une part, et une Afrique pauvre et en explosion démographique, d'autre part, le Maroc continuerait à subir le poids du comportement historique de sa population, malgré le long chemin qu'il aurait parcouru sur la voie de sa transition démographique. Ainsi, selon les tendances dégagées par les projections démographiques réalisées par le Haut Commissariat au Plan, une variante moyenne indique que la population du Maroc passerait de 30 millions d'habitants en 2005 à 38 millions en 2030, ce qui équivaut à une croissance additionnelle moyenne de 300 000 habitants par an, soit l'équivalent d'une grande ville. L'effectif de la population rurale restant quasi stable autour de 13,5 millions, l'évolution démographique marocaine serait principalement urbaine, en raison essentiellement de l'exode rural et de l'urbanisation de zones rurales. Ainsi, les villes marocaines abriteraient en 2030 64% des habitants du pays au lieu de 55 % en 2004, soit 24,4 millions contre 16,4 millions, d'où le risque d'une pauvreté urbaine plus accentuée.

Cette évolution s'accompagne de l'amorce d'une inversion de la pyramide des âges impliquant une poursuite de la forte pression sur le marché de l'emploi. La population en âge de travailler (les 18-59 ans) verrait ses effectifs passer de 16,7 millions en 2005 à 22,6 millions en 2030, soit une évolution annuelle de 236 000 personnes. Ce potentiel d'actifs est en grande partie déjà né, vivant en majorité en milieu urbain et a, en partie, déjà reçu la formation qui lui permettra ou non de s'insérer dans l'économie de demain qui reste si proche.

Simultanément, et comme conséquence de l'amélioration du niveau de l'espérance de vie qui passerait de près de 72 ans en 2004 à 77 ans en 2030, le vieillissement de la population s'accroîtrait. L'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus passerait de 2,4 millions en 2004 à 5,8 millions en 2030 (de 8 % à 15,4 %), et le ratio personnes âgées par actif potentiel, qui était de 1,6 pour 10 en 2005, serait de 3 pour 10 en 2030. Cette tendance peut être source de précarité et de pauvreté, particulièrement pour les personnes âgées et non couvertes par un système de protection sociale.

Toutefois, le Maroc pourrait bénéficier d'une aubaine de sa transition démographique due à la baisse de la part des jeunes dans sa population. Ainsi, l'effectif des jeunes (0 à 15 ans) baisserait de 8 millions en 2005 à près de 7 millions en 2030, et leur poids démographique diminuerait de 30 % à environ 21 %. Il en est de même pour la proportion de la population potentiellement scolarisable du préscolaire au supérieur (3-22 ans) qui passerait de 42 % en 2005 à 28,6 % en 2030, ce qui pourrait constituer une opportunité à saisir pour repenser le système d'éducation et de formation.

Ces tendances pourront cependant se réaliser avec plus ou moins d'acuité si les trajectoires des déterminants de la dynamique démographique, principalement la fécondité et la migration, s'écartent de ceux de la variante tendancielle. C'est ce que l'étude « Prospective Maroc 2030: quelle démographie ? », objet de ce rapport, essaie de démontrer en s'inscrivant dans une démarche de « perspective démographique » volontariste basée, essentiellement, sur l'évolution future de la fécondité et de la migration internationale et sur une approche de « benchmarking », c'est-à-dire sur l'étude du réservoir d'expériences historiques et internationales, selon la logique de la « transition démographique » et sa dérivée la « transition migratoire ».

La présente étude qui a, par ailleurs, tenté de dégager les grands défis d'avenir de la transition démographique, a été élaborée sur la base des résultats des opérations de terrain réalisées au Maroc, notamment ceux conduits dans le cadre du recensement général de la population et de l'habitat de 2004, les différents travaux de prospective du Maroc 2030 menés au sein du Haut Commissariat au Plan ainsi que les études sociodémographiques réalisées par le Centre d'études et de recherches démographiques. Elle est le fruit d'efforts fournis par des démographes, statisticiens et économistes de ces institutions et a bénéficié de l'appui de M. J.C. Chesnais, démographe spécialiste en matière de transition démographique dont la contribution nous a été d'un grand profit, notamment en matière de « benchmarking ». Qu'il me soit permis de féliciter les premiers pour leur mobilisation et leur compétence et le second pour toute l'amitié et la sympathie qu'il a, au cours de sa collaboration avec nos services, manifestées à l'égard de notre pays et de nos activités. Je saisis également cette occasion pour présenter mes remerciements au PNUD ainsi qu'à l'UNFPA pour le concours financier qu'ils ont bien voulu apporter à cette étude dans le cadre d'un partenariat multiple et toujours de qualité que nous avons su entretenir avec bonheur.

Ahmed LAHLIMI ALAMI
Haut Commissaire au Plan

Rétrospective (1960-2006) et déterminants socio-économiques

A. Mouvement de la population

1. Rétrospective générale

Dans le passé, l'évolution démographique a été marquée par une forte croissance à partir des années soixante, ce qui n'a pas manqué de se traduire en contraintes structurelles limitant les effets escomptés du processus de développement. Pourtant, le fléchissement de la croissance démographique n'est plus à illustrer.

Retraçons d'abord le cheminement de la population du Maroc depuis le début du siècle dernier (les estimations antérieures sont peu fiables).

Tableau 1
**Evolution rétrospective de la population marocaine
et de son flux annuel moyen d'accroissement, 1936-2006**

Année	Population (<i>en millions</i>)	Accroissement annuel moyen correspondant (<i>en %</i>)	
		Période	Taux
1900	5,00	—	—
1912	5,40	1900-1912	0,6
1936	7,04	1912-1936	1,1
1952	8,95	1936-1952	1,5
1960	11,63	1952-1960	3,3
1971	15,38	1960-1971	2,6
1982	20,42	1971-1982	2,6
1994	26,02	1982-1994	2,0
2004	29,84	1994-2004	1,4
2007	30,84	2004-2006	1,1

Sources : HCP, CERED (1997). Situation et perspectives démographiques. RGPH de 1960, 1971, 1994 et 2004 ; et projections de la population pour 2007.

Ainsi, en 1900, le Maroc était peuplé de près de 5 millions d'habitants seulement ; le cap des 10 millions a été franchi au milieu des années cinquante, celui des 20 millions en 1981, enfin, l'étape actuelle, celle des 30 millions, en 2005. Le profil de transition démographique est assez classique.

La phase d'accélération a d'abord été lente, jusqu'au milieu du XX^e siècle, avant de devenir explosive dans les années cinquante ; le pic de croissance maximale a atteint 3,3 % par an entre 1952 et 1960, ce qui classe le Maroc dans la catégorie des pays à transition "haute", au côté du Brésil, de l'Égypte ou du Mexique.

Le record mondial durant la période 1950-1970 est celui du Mexique, avec un taux annuel moyen de croissance démographique de 3,5 % en moyenne par an, ce qui correspond à un temps de doublement en 20 ans seulement. Malgré le dynamisme de l'économie, la création d'emplois ne pouvait faire face à une telle contrainte démographique ; le gouvernement n'a pas tardé à modifier la Constitution pour instaurer la planification familiale (le principe de séparation de l'Église et de l'État, acquis dès le début du siècle, a facilité le basculement).

Au Maroc, la phase de décélération a d'abord été hésitante, avant de s'accélérer à partir de 1994. En première approximation, aujourd'hui, le freinage a été tel que le taux est de 1,1% ; il serait donc revenu à la vitesse enregistrée durant la période 1912-1936, ceci malgré la jeunesse de la structure par âges. Ce phénomène semble lié à la conjonction de trois facteurs : l'extraordinaire rapidité de la baisse de la fécondité, un éventuel ralentissement des progrès de l'espérance de vie ; enfin, un solde migratoire négatif avec l'étranger.

Mais il convient de garder à l'esprit l'effet de l'élan démographique incorporé dans la pyramide des âges ; la forte fécondité à un moment donné multiplie le nombre de futurs parents potentiels 25 à 35 ans plus tard et gonfle le flux des candidats potentiels à l'entrée sur le marché du travail une vingtaine d'années après.

L'élan de la croissance démographique tant antérieure que récente et l'impact de la transition démographique ont conduit à la progression parallèle de la population en âge d'activité et des personnes âgées en termes absolus et relatifs. La hausse des proportions de ces catégories de la population se poursuivra dans les années à venir en raison notamment du recul de la part des jeunes due essentiellement à la baisse de la fécondité. Ces changements vont se répercuter fortement, d'une part, sur le marché du travail et, d'autre part, sur le système de protection sociale. Ainsi, la maîtrise relative de la démographie marocaine n'exclut pas la persistance de la pression démographique.

Au vu de l'étroitesse du système économique à résorber le chômage et étant donné le caractère structurel de ce dernier, l'ascension de la part des adultes risquerait d'accentuer les tensions sociales. En outre, bien que le vieillissement de la structure par âge se fait à un rythme lent, l'évolution rapide de l'effectif de la population âgée risquerait d'aggraver tant l'équilibre financier fragile des systèmes de retraite et de protection sociale que les charges du système de santé.

La pression sur le marché du travail est d'autant plus forte que les flux potentiels des entrées sont largement supérieurs à ceux des sortants, que, par ailleurs, la quasi-absence de régimes des retraites n'incite pas à la cessation définitive d'activité, enfin, qu'il n'y a pas adéquation entre les secteurs concernés par les départs (activités traditionnelles) et ceux concernés par les entrées (activités émergentes).

2. Mortalité

Faute d'un enregistrement suffisant des décès actuellement et, a fortiori, par le passé, on ignore le cours de la mortalité. On ne peut que se livrer à des supputations, grâce à des techniques d'estimation indirectes, ou, plus simplement, en observant l'accélération du rythme de la croissance démographique.

Les récits existants font état de périodes de sécheresse, de famines et de graves épidémies de peste et de maladies infectieuses et parasitaires récurrentes telles que le choléra⁽¹⁾. Dès lors, il n'est pas interdit de penser qu'en moyenne, en prenant en considération les années de catastrophes, la durée de vie courante – du fait de l'effroyable mortalité des enfants – à l'époque « pré-transitionnelle » devait avoisiner les 25 ans⁽²⁾.

La progression marocaine, 1950-2006, de 40 à 72 ans de vie moyenne

Au Maroc, vers 1950, l'espérance de vie à la naissance est évaluée à environ 40 ans. Ce qui signifie qu'un gros progrès a déjà été accompli par rapport aux conditions historiques qui avaient toujours prévalu pour les générations précédentes. Depuis 1950, la condition sanitaire n'a cessé de s'améliorer de décennie en décennie. Particulièrement, la baisse de la mortalité s'est surtout opérée depuis le début des années 60, avec un gain en espérance de vie de près de vingt-cinq ans (47 ans en 1962 versus 72 ans en 2004, figure 1). Ce gain en nombre d'années de vie moyenne indique que non seulement plus de personnes survivent pour atteindre l'âge de la vieillesse, mais ceux qui l'atteignent vivent plus longtemps qu'auparavant. Par conséquent, les familles comportant trois générations deviennent de plus en plus fréquentes, élargissant les possibilités de cohabitation des personnes âgées avec les différents membres de la famille. Toutefois, les transformations économiques et sociales, dont la mobilité géographique des jeunes, etc., agissent sur plusieurs aspects de la vie de famille, y compris sur des traditions favorisant la co-résidence des parents et des enfants. Ces changements pourraient s'intensifier et affecter les structures traditionnelles de la famille.

“Shining India”

Grâce à la qualité des archives coloniales britanniques, l'exemple de l'Inde est assez éloquent. Du fait de la malnutrition endémique et de la répétition des épidémies et des famines et en raison également du caractère extrême des inégalités sociales (système des castes), l'espérance de vie à la naissance était, au XIX^e siècle, de 20 ans seulement. Il a fallu attendre la mise en place du Code de la famille pour qu'un premier signe de changement, fragile et presque imperceptible, se manifeste ; mais c'est véritablement à partir des années 20, que se place le tournant décisif.

En 2006, en Inde, la « vie moyenne » a triplé par rapport à sa norme historique (62 ans au lieu de 20 ans), le taux de mortalité est évalué à 58 décès pour 1 000 bébés de moins d'un an (au lieu de près de 400 pour mille dans les Indes millénaires). Le retard par rapport au Maroc diminue rapidement : il n'est plus que de l'ordre d'une dizaine d'années ; or l'Inde, rappelons-le, est la véritable locomotive de la croissance mondiale. En d'autres termes, la réalité dépasse la fiction ; il faut repenser notre vision du monde ; on assiste à la renaissance de la vieille civilisation indo-européenne.

(1) Tabutin. D., Vilquin. E., et Biraben J.N., « L'histoire de la population de l'Afrique du Nord pendant le deuxième millénaire », communication présentée à la conférence « The History of World Population in the Second Millennium ». Florence, 28-30 juin 2001, UIESP.

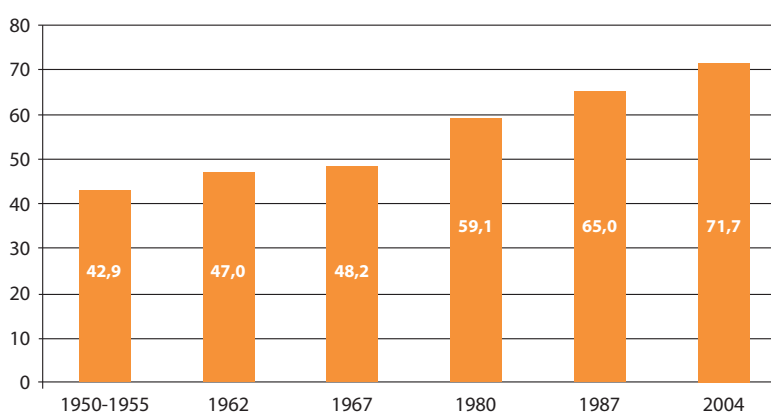
Noïn D., 1970, *la Population rurale du Maroc*, PUF, Paris, t. 1, p. 239.

(2) En France, où les registres paroissiaux ont été mis en place au XVI^e siècle, et remplacés par les registres d'état civil des communes à la Révolution, la baisse de la mortalité n'a commencé à se manifester qu'avec l'élimination progressive de la peste au début du XVIII^e siècle et avec la cessation des guerres permanentes que menait Louis XIV, qui domina l'Europe et gouverna jusqu'à sa mort, en 1715. D'après les travaux de démographie historique, vers 1750, la vie moyenne n'était encore que de 25 ans.

L'amélioration des chances de survie est due principalement à la lutte contre la mortalité des enfants en bas-âge. Selon les résultats du RGPH 2004 (figure 1), la mortalité infantile a beaucoup baissé, passant de 149 ‰ au début des années 60 à 48 ‰ en 2004. Ces progrès sont le reflet des campagnes de vaccination menées par le Royaume, ciblant particulièrement la lutte contre les maladies qui touchent les enfants en bas-âge et résultent également de l'amélioration de la couverture sanitaire d'une manière générale. En effet, le nombre d'habitants par médecin s'est nettement amélioré, passant de 12 120 habitants par médecin en 1967 à 1780 habitants par médecin en 2004. En même temps, le nombre d'habitants par lit a augmenté de 638 à 1 144. Cette évolution est due aussi au développement de l'état nutritionnel et à l'accès à l'eau potable.

Figure 1

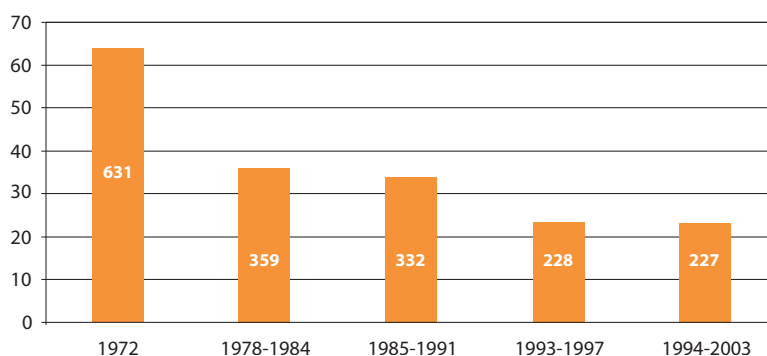
Evolution de l'espérance de vie au Maroc entre 1950 et 2004



Cependant, le Maroc continue d'accuser des retards dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la survie de l'enfant et celle de la mère, qui restent encore précaires par rapport aux pays de niveau de développement comparable. Ainsi, le taux de mortalité maternelle est de 227 décès pour 100 000 naissances (figure 2) lors de la période 1994-2003. Ce taux est encore plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain en raison des carences en soins prénataux et à la faible proportion des accouchements en milieu surveillé.

Figure 2

Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 nouveau-nés)



Il n'en reste pas moins que le gain d'espérance de vie est très net, sans toutefois être exceptionnel ; il faut avoir à l'esprit la performance sanitaire du Japon pour relativiser celle des autres pays du monde.

Le champion japonais

Victime de la défaite militaire, occupé par les troupes américaines, au lendemain de la capitulation (septembre 1945), sous la houlette du Général Mc Arthur, le pays doit entreprendre de profondes réformes institutionnelles.

En 1946, il accuse un retard profond ; il est en ruines et au bord de la famine ; son espérance de vie est la plus basse de l'O.C.D.E. ; vers 1980, il est passé en tête de peloton, et son avance ne cesse de se creuser, puisque, en 2005, la durée de vie moyenne atteint 82 ans (et même 85 ans pour le sexe féminin, biologiquement plus fort). Quant à la mortalité « infantile » (avant le premier anniversaire), elle est la plus basse du monde : 3 décès pour 1 000 naissances vivantes ; autant dire qu'elle est déjà presque nulle ; au Maroc, en revanche, elle serait de l'ordre de 48 pour mille, soit plus de 16 fois supérieure.

Autres repères

Le Maroc accuserait ainsi un léger retard par rapport à son voisin algérien et serait largement distancé par la Tunisie (tableau 2), où le taux serait deux fois moindre, en partie en raison des différences des taux de couverture médicale. Sa position actuelle serait analogue à celle de l'Espagne, encore patriarcale, de 1959. Mais ce dernier pays ne tardera pas à combler son handicap, puisque, en 1974, le niveau de mortalité infantile a reculé de moitié, pour atteindre 20 décès avant l'âge de 1 an pour 1000 naissances vivantes (niveau actuel de la Tunisie et niveau de la France cinq ans plus tôt, en 1969).

Tableau 2
Mortalité infantile dans quelques pays et taux de couverture médicale

Pays	Proportion (%) de nouveau-nés mourant avant 1 an (2005)	Médecins par 1 000 habitants*	Personnel infirmier par 1 000 habitants
Islande	2	3,62	13,63
Japon	3	1,98	7,79
France	4	3,37	7,24
Etats-Unis	7	2,56	9,37
Russie	12	4,25	8,05
Roumanie	17	1,90	3,89
Vietnam	18	0,53	0,56
Tunisie	21	1,34	2,87
Mexique	24	1,98	0,90
Chine	27	1,06	1,05
Algérie	37	1,13	2,21
Turquie	38	1,35	1,70
Maroc (2004)	48	0,56	0,90**

Sources : www.ined.fr/fr/tout_savoir_population/fiches_pedagogiques/la_mortalite_infantile_dans_le_monde/ et RGPH 2004. Pour l'Algérie enquête EASF 2002.

* OMS, Rapport mondial de la santé de 2006 ; HCP, *Annuaire statistique du Maroc 2006*.

** Pour le cas du Maroc, il s'agit du personnel paramédical public, le taux de personnel infirmier, selon l'OMS est de 0,56.

3. Fécondité

En une trentaine d'années seulement, du milieu des années 1970 à 2004, la fécondité est passée d'un niveau exceptionnellement fort, 7 enfants par femme au début des années soixante, au seuil de remplacement des générations : un peu plus de 2 (voir figure 3).

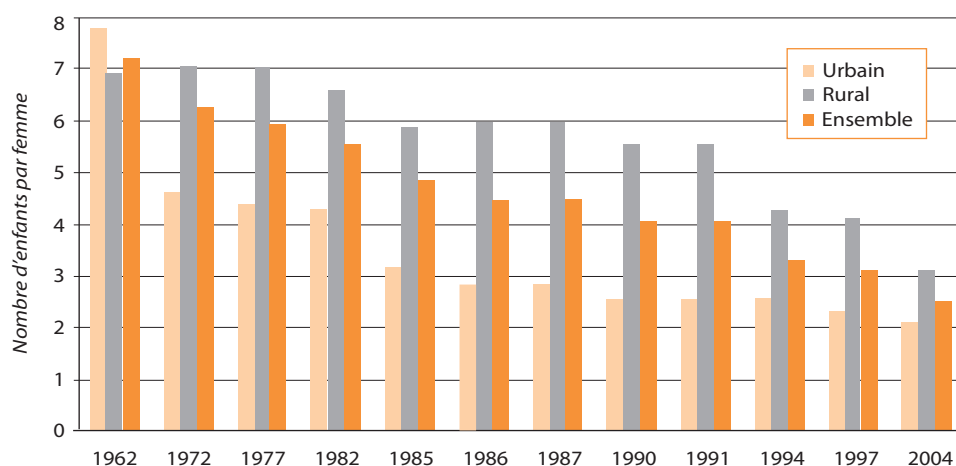
Les premiers signaux de baisse de la fécondité ont été détectés au milieu des années soixante-dix selon les données de l'histoire génésique des femmes de l'Enquête nationale sur la fécondité et la planification familiale en 1979-1980 (ENFPF) qui a permis d'estimer l'indice synthétique de fécondité à 5,9 enfants par femme. Dans une première phase, ce décrochage a été brutal, puis on a observé un ralentissement du rythme de la baisse suivi, enfin, durant la période récente, d'une brusque accélération.

Ce fléchissement de la fécondité et sa baisse accélérée par la suite ont marqué l'entrée définitive du Maroc dans sa deuxième phase de transition démographique caractérisée par une baisse de la mortalité suivie de celle de la fécondité.

Mais ce déclenchement de la deuxième phase de la transition démographique ne s'est pas effectué à la même époque dans les deux milieux de résidence (urbain et rural). Ainsi, si ce phénomène chez les citadines s'est manifesté dès la fin des années 60, chez les femmes rurales à cette époque, la fécondité se maintenait à un niveau très élevé, et il faut attendre les années 80 pour que le taux de fécondité rurale fléchisse.

Figure 3

Evolution de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



Aujourd'hui, l'indice synthétique de fécondité se situe aux alentours de 2,5 enfants par femme avec une distinction du milieu urbain par un niveau relativement faible de sa fécondité (2,1 contre 3,1 pour le rural).

Cette baisse importante de la fécondité, qui n'a été possible que suite à la baisse de la mortalité qui constitue un préalable à la baisse de la fécondité, ne peut s'expliquer que par le changement dans le calendrier de la nuptialité et, dans une grande mesure, par le recours de plus en plus massif à la contraception.

Le décalage temporel de l'amorce de la baisse de la fécondité selon le milieu de résidence suggère que les causes profondes déterminant la transition féconde au Maroc sont complexes

et ne peuvent être réduites à un seul facteur, notamment en raison des disparités tant spatiales, sociales qu'économiques. Deux hypothèses d'explication peuvent être formulées à cet égard : d'une part, une transition de « modernisation » touchant les populations ayant bénéficié de la scolarisation de masse, des infrastructures sociales et soumises aux flux informationnels à travers les mass médias et le développement des moyens de communication : d'autre part, une transition de « crise ou de pauvreté » affectant les catégories de la population n'ayant pas ou peu bénéficié de ces investissements sociaux. En effet, dans le contexte de crise (l'ajustement structurel et ses conséquences notamment en matière d'emploi, d'accès aux secteurs sociaux), les familles adoptent un « malthusianisme de pauvreté » et s'imposent un « ajustement » de la fécondité en raison de la détérioration du niveau de vie et de l'augmentation du coût de l'enfant. L'évolution de la fécondité revêt ainsi un caractère dual.

La transition démographique

La théorie de la transition démographique est une loi historique universelle, dont les fondements ont été établis entre 1929 et 1953. Elle a à la fois une dimension descriptive et une autre explicative. La face descriptive peut se résumer en l'existence de deux grandes phases historiques, la première d'accélération (baisse de la mortalité) et la seconde de décélération démographique, lorsque la natalité s'ajuste et se met à diminuer plus vite que la mortalité. La courbe de croissance de la population décrit donc un profil en cloche ; selon que la transition démographique est précoce ou tardive, on peut donc lui associer un multiplicateur de population, qui est le rapport entre la population « initiale » (celle qui précède l'abaissement séculaire de la mortalité) et la population « finale » (celle qui se caractérise par le retour à un taux de croissance démographique très bas).

Avec la modernisation séculaire, la mortalité de crise s'atténue et la mortalité « ordinaire » recule, d'où une dilatation démographique sans précédent qui, au bout d'un temps de réaction plus ou moins long, entraîne une adaptation (régulation) de la fécondité : la procréation n'a jamais été illimitée; ce que les couples cherchent, c'est à se prolonger par leur descendance. Si celle-ci est décimée dès l'enfance, alors il convient de se prémunir par le choix d'une plus grande taille de famille, mais dès que la mortalité prématurée cède du terrain, l'impératif de survie par la famille nombreuse se justifie de moins en moins. C'est alors que se déclenche la baisse séculaire de la fécondité ; le rythme démographique ralentit au fil des décennies, pour revenir à un quasi-équilibre bas.

La dimension explicative de la transition démographique est, en revanche, très complexe et comporte de multiples facettes donnant lieu à des débats contradictoires. En s'appuyant sur les travaux ayant à la fois une grande profondeur historique et géographique, trois éléments semblent se dégager :

- le rôle de la modernisation/développement, entendus au sens large, dont l'un des piliers est la lente disparition du risque quotidien de décès ;*
- le modèle diffusionniste, déjà évoqué chez les classiques, mais dont la puissance est démultipliée par la mondialisation des esprits; enfin, dans le prolongement de travaux académiques et de préoccupations sociales sur la « longue durée » ;*
- la prise de conscience et la volonté politique, à l'échelle mondiale, d'abolir les discriminations les plus criantes à l'encontre des femmes.*

En effet, diverses études ont montré que les représentations relatives à une descendance nombreuse sont en train de changer en fonction des coûts de l'éducation des enfants qui ne cessent d'augmenter. Ceci à un moment où les flux monétaires intergénérationnels se modifient de plus en plus. Avec une diffusion plus ou moins large de l'école, le volume des transferts des parents vers leurs enfants s'accroît, tandis que ceux en provenance des enfants se font de plus en plus précaires. Une étude⁽³⁾ sur la perception par les parents des coûts et bénéfices des enfants au Maroc a montré que le maintien de la fécondité rurale à des niveaux relativement élevés par rapport à l'urbain trouve son explication, entre autres, dans les bénéfices que l'on peut attendre de la procréation (à court terme, le travail des enfants et, à long terme, la sécurité dans la vieillesse) et des coûts qu'elle engage (scolarisation, santé, logement, consommation alimentaire et vestimentaire des enfants).

Le rythme de la baisse de la fécondité est d'autant plus saisissant que près de la moitié de la population marocaine vit encore en zone rurale. Une telle évolution porte à penser que le mouvement ne s'arrêtera pas, comme par magie, à la ligne de renouvellement des générations et que, si l'on n'y prend pas garde, l'excès de fécondité se transformera vite en déficit. Les cas sont sans cesse plus nombreux (Canada, Europe, Asie orientale, Turquie occidentale, Tunisie, Iran central, sans compter les grandes métropoles du « tiers-monde ») ; il s'agit d'une tendance de fond, apparemment irréversible, sauf là où ont été mises en place des politiques de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, comme dans l'Europe atlantique (hors Péninsule ibérique).

Ne nous attardons pas sur les causes de cette révolution féconde. Contentons-nous de mentionner quelques points cruciaux ; les facteurs de la transition sanitaire et ceux de la transition reproductive sont largement communs.

Pour la chute de la fécondité, ils sont liés à des éléments historiques connus, comme l'urbanisation (contraintes d'espace, de temps, donc de coût de l'enfant) ; l'élévation de l'instruction féminine, avec son cortège de conséquences en termes d'aspiration professionnelles, de statut privé, d'émancipation financière et de satisfaction matérielle ; la diffusion d'un nouveau modèle de style de vie planétaire ; l'irruption des techniques médicalisées de limitation des naissances (contraception moderne, avortement par aspiration, notamment).

Là encore, il s'agit d'un mouvement transnational : ainsi, entre 1960 et 2005, les courbes de fécondité de l'Asie et de l'Amérique latine, d'une part, et celles de l'Europe et du Japon, d'autre part, se confondent, aussi bien en niveaux qu'en tendances. Tout se passe comme si un processus de convergence inéluctable, lié aux forces de « modernisation » et de hausse corrélative du coût de l'enfant, se mettait en mouvement. La recherche de facteurs d'évolution proprement internes s'avère donc délicate, surtout dans des sociétés ouvertes, soumises à l'influence des idées et des styles de vie extérieurs ; ceci semble valoir surtout pour les femmes, dont le souci d'émancipation est devenu une priorité politique internationale.

Le retardement du mariage, devenu moins universel, et le recours, sans doute plus subi que choisi, à l'arme contraceptive expliquent la baisse de la fécondité marocaine. L'Europe occidentale et l'Asie d'Extrême-Orient, à forte densité de peuplement par rapport aux terres cultivables, avaient connu ce premier mécanisme d'ajustement à la poussée démographique induite par les premiers fléchissements de la mortalité. Mais il y a une singularité marocaine :

(3) CERED, (1996), « Perception par les parents des coûts et bénéfices des enfants », in *Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale*, Rabat, Maroc.

l'ampleur, la vitesse et la portée de l'application de cette « contrainte morale », pour reprendre l'expression du Pasteur Malthus.

Une nuptialité qui devient de plus en plus tardive

Sur le plan de la nuptialité, le recul de l'âge au premier mariage durant les dernières décennies figure parmi les changements les plus remarquables dans la société marocaine. Les femmes et les hommes se marient à des âges de plus en plus tardifs. Ce recul est apparu à la faveur de la « modernisation » de la société engendrée par la scolarisation et l'urbanisation, mais aussi de l'effet des difficultés d'insertion sociale et économique (emploi, logement).

Ainsi, en 1960 prédominait la tradition du mariage précoce, universel, le plus souvent arrangé dès l'époque de la puberté, voire dès l'enfance. Ainsi, à l'âge de 20-24 ans, 94 % des femmes étaient déjà mariées, et dans la tranche d'âge suivante (25-29 ans), le pourcentage approchait les 98 %. Au-delà de 30 ans, le célibat ne touchait qu'une infime minorité de femmes : environ 1,5 % seulement.

La mutation s'amorce avec une grande netteté, dès les années 60, puisque la proportion des adolescentes de 15 à 19 ans déjà mariées chute de moitié : 6 sur 10 en 1960, 3 sur 10 en 1971 ; puis elle devient marginale dès la fin des années 80 (1 sur 10 environ). La tendance à retarder le mariage se propage ensuite, et très vite, après la vingtaine : au sein de la classe d'âge 20-24 ans en 1960, la proportion de célibataires chez les femmes était infime : 6 % ; au recensement de 1982, elle atteint 40 % avant de devenir majoritaire vers 1985 et de se stabiliser légèrement au-dessus de 60 % depuis 1997 (et même au-dessus des 2/3 pour les citadines).

De l'examen de l'évolution des proportions des célibataires à 20-24 ans pour les femmes et à 25-29 ans pour les hommes, on constate combien sont importants les changements qui ont affecté la primo-nuptialité des deux sexes. Pour diverses raisons, ces proportions ont sensiblement augmenté (scolarisation plus intense notamment chez les filles, entrée sur le marché du travail, aspiration à un autre style de vie, difficultés économiques, etc.). Dans la tranche d'âge 25-29 ans, le glissement est profond ; en effet, la proportion des femmes non célibataires passe de 98 % en 1960 à 83 % en 1982 avant de tomber autour de 60 % en 2004.

Figure 4

Evolution de la part des femmes célibataires selon l'âge entre 1994 et 2004 (en %)

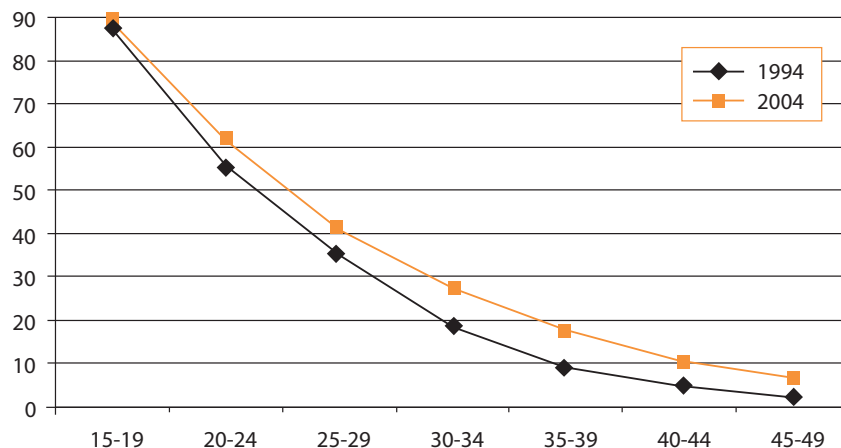


Tableau 3
Proportion (en %) des femmes mariées selon l'âge en 1994 et 2004

Age	1994	2004
15-19 ans	12,1	10,7
20-24 ans	41,4	37,0
25-29 ans	60,3	55,7
30-34 ans	75,1	67,5
35-39 ans	82,0	74,5
40-44 ans	83,6	78,7
45-49 ans	82,5	78,2

Source : HCP, RGPH 1994 et 2004.

Prenons maintenant comme repère l'âge de 30 ans. A cet âge, dans la société agraire traditionnelle, seulement une femme sur cinquante était encore célibataire ; au recensement de 2004, en milieu rural, elles sont quinze sur cinquante (35,8 % de célibataire de 25-29 ans). A titre de comparaison, parmi les citadines, le pourcentage correspondant s'élève à près de vingt sur cinquante (40,7 %). Autrement dit, le mariage précoce n'est plus la norme, loin s'en faut.

Bien plus, c'est l'institution même du mariage qui est ébranlée ; il s'agit de plus en plus d'une union fondée davantage sur les sentiments du couple que sur les règles de la coutume familiale (mariages consanguins, avec souci de conservation du patrimoine) ; surtout, le célibat définitif, choisi ou subi, notamment par les femmes diplômées, s'affirme de plus en plus. En moyenne, dans la société patriarcale du passé, le célibat définitif des femmes, tous niveaux d'instruction confondus, était rarissime (1 %) ; de nos jours, pour les femmes nées dans les années 50, il est proche de 10 %, avec une forte progression selon le niveau d'instruction parmi les nouvelles générations.

Prenons le cas des femmes nées vers le milieu des années 1960 : à 40 ans, parmi les plus instruites (niveau supérieur), un quart ne se sont pas mariées ; pour celles, plus nombreuses, n'ayant aucune instruction, les mœurs ont également beaucoup changé, puisque un bon dixième d'entre elles sont restées célibataires, au lieu d'à peine 2 % pour leurs aînées des années 1940.

Venons-en maintenant aux classes d'âges les plus nombreuses, nées vers 1975, victimes de la saturation démographique (crise du logement et de l'emploi), atteignant aujourd'hui la petite trentaine ; faute d'être pleinement accueillies dans l'appareil socio-économique (marché du travail, logement, infrastructure scolaire et universitaire, accès aux revenus et à l'autonomie personnelle), elles sont confinées dans une situation de célibat prolongé.

S'agissant de la catégorie des femmes diplômées, d'après les premières indications fournies par le recensement de 2004, un bon tiers devrait rester célibataire, soit parce que leur statut économique demeure insatisfaisant par rapport à leurs aspirations, soit parce qu'elles redoutent de ne pas trouver un mari répondant à leur souhait de travail hors domicile, d'égalité dans la vie domestique et d'émancipation personnelle.

Ces changements sont corroborés par l'évolution de l'âge moyen au premier mariage qui a enregistré pour sa part une hausse remarquable. En 2004, l'âge moyen au premier mariage

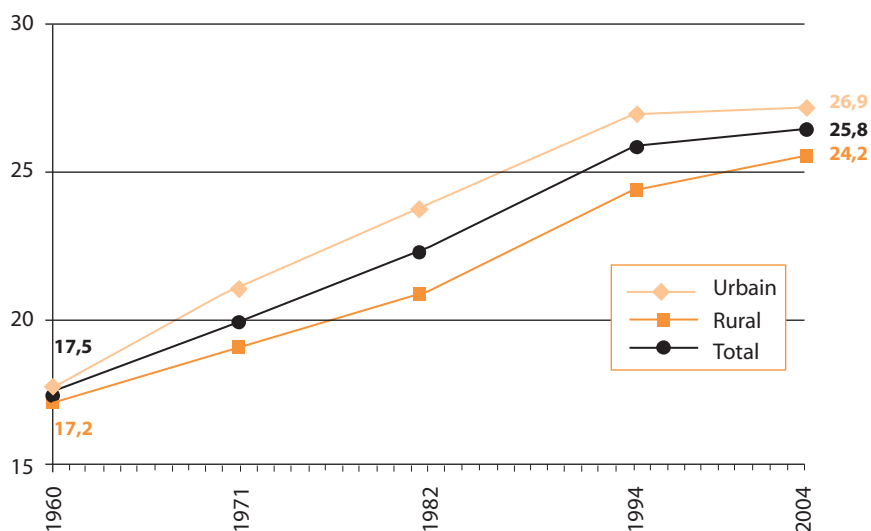
des femmes était de 26,3 ans (31,2 ans pour les hommes), alors qu'en 1960 il ne dépassait guère 17 ans (24 ans pour les hommes). Ainsi, si le recul de l'âge au mariage reflète les changements profonds de la société marocaine, force est de constater également qu'il demeure l'un des facteurs ayant réduit sensiblement les niveaux de la fécondité au Maroc. L'augmentation de l'âge au premier mariage des femmes a réduit de manière significative la durée potentielle d'exposition au risque de conception et donc le nombre total d'enfants que pourrait avoir une femme durant sa vie génésique.

Tableau 4
Age au premier mariage (en années) en 1994 et 2004
 selon le sexe, par milieu de résidence

Milieu de résidence	1960	1971	1982	1994	2004
Masculin					
– Urbain	24,6	26,7	28,5	30,9	32,2
– Rural	23,9	24,8	25,6	28,1	29,5
Féminin					
– Urbain	17,5	20,8	23,7	26,4	27,1
– Rural	17,2	18,7	20,8	23,7	25,5

Sources : HCB, RGPH 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

Figure 5
Age moyen au premier mariage de la population féminine



Compte tenu de la misère et des déficiences nutritionnelles, le mariage ne suivait que de peu l'apparition des premières règles, donc de la possibilité d'enfanter ; aujourd'hui, les premières règles sont bien plus précoces, vraisemblablement 12 ou 13 ans ; du fait, par ailleurs, de la quasi-inexistence de naissances hors mariage (statistiquement oui, mais dans la réalité il n'y a pas de raison qu'il n'y en ait pas), on peut considérer que cette régulation par le retard des mariages exerce un effet très puissant sur la fécondité : ainsi, la durée de la vie reproductive de la femme marocaine est amputée d'une quinzaine d'années (27 – 12 = 15).

Or, les années concernées par le report des mariages (entre 17 et 27 ans) sont précisément celles où la fertilité est encore à sa valeur maximale ; si, maintenant, on prend également en considération la montée du célibat définitif, on en conclut, en première approximation, que, dans les conditions actuelles, la moitié de la baisse de la fécondité serait imputable à la maîtrise de la nuptialité.

Un recours accru aux moyens contraceptifs

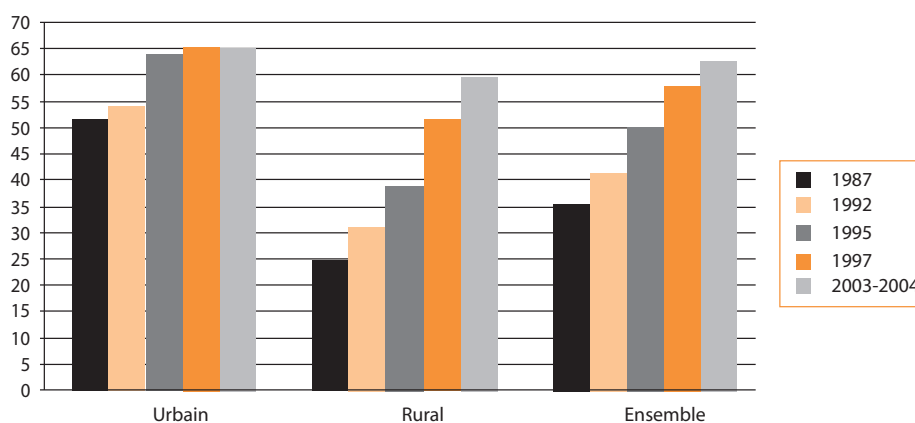
Si l'âge au premier mariage constitue une des variables-clés du déclenchement de la baisse de la fécondité, son effet diminue progressivement au profit de la diffusion progressive des moyens de limitation volontaire des naissances. D'autant plus que se produit une valorisation progressive de l'image d'une famille réduite (médias, manuels scolaires, aspirations sociales). La politique de planification familiale mise en œuvre depuis 1966 a joué elle aussi un rôle non négligeable dans la réduction de la fécondité. Il est à noter que la disponibilité de la contraception pour ceux et celles qui le désirent est le résultat de la mise en œuvre d'un important programme de planification familiale, dont les « visites à domicile de motivation systématique » (VDMS) développées dans les années 80.

Négligeable dans les années 60, où seulement 8 % des femmes utilisaient une méthode contraceptive (figure 6), la prévalence contraceptive dépasse aujourd'hui les 63 %⁽⁴⁾, elle est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (65,5 % contre 59,7 %).

La prévalence contraceptive a gagné 23 points entre 1980 et 1992, passant de 19 % à 42 % et 16 points entre 1992 et 1997, passant de 42 % à 58 %. On note que, selon le milieu de résidence, le recours à la contraception est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, mais les différences ne sont pas importantes (65,5 % pour l'urbain et 59,7 % pour le rural). Il en est de même par niveau d'instruction où l'on ne constate que des écarts relativement modestes.

Figure 6

Evolution de la prévalence contraceptive selon le milieu de résidence



Une amélioration du statut de la femme comme facteur-clé de la transition féconde

Le recul de l'âge au mariage et le recours de plus en plus massif à la contraception ne sont pas indissociables de l'amélioration des conditions des femmes au Maroc. Ces changements peuvent être appréciés à travers les indicateurs d'alphabétisation des femmes et de leur entrée sur le marché du travail. C'est ainsi que les dernières décennies ont été marquées par une

(8) Enquête sur la population et la santé familiale, EPSE, 2003-2004.

certaine amélioration tant au niveau de la scolarisation, notamment des filles, qu'au niveau de l'alphabétisation des femmes. L'analphabétisme féminin est passé de 96 % en 1960 à 55 % en 2004, soit une baisse de 41 points en 44 ans, en raison essentiellement de la diffusion de la scolarisation parmi les jeunes générations. En effet, le taux de scolarisation des filles dans le primaire a atteint 77,5 % en 2004.

Cette amélioration du capital scolaire des femmes au Maroc a permis la remise en cause de certaines normes qui font de la femme un simple agent de reproduction. La prolongation des études jusqu'à un niveau relativement élevé a ouvert aux femmes de nouvelles perspectives quant à leur autonomie et leur insertion professionnelle, engendrant ainsi un nouveau regard porté sur l'enfant. Cette scolarisation qualifiée de «dot scolaire» va aussi peser dans leurs stratégies matrimoniales, dans la mesure où la détention d'un diplôme inciterait les femmes à privilégier une stratégie individuelle de développement et à exercer une activité professionnelle, laquelle pourrait avoir une influence sur leur comportement procréateur.

Tableau 5
Indice synthétique de fécondité selon le niveau scolaire

Source	Année	Aucun	Primaire	Secondaire et plus	Total
ENFPF 1979-1980	1975-1980	6,36	4,63	4,15	5,91
ENPS-I 1987	1981-1983	5,84	3,83	2,24	5,24
ENPS-I 1987	1984-1987	5,20	3,15	2,34	4,58
ENPS-II 1992	1990-1992	4,86	2,36	2,03	4,04
PANEL 1995	1993-1995	4,04	2,36	1,89	3,31
ENSME 1997	1996-1997	3,7	2,3	1,9	3,1
EPSF 2003-2004	2003-2004	3,0	2,3	1,8	2,5

Par ailleurs, l'activité de la femme constitue un facteur discriminant de la fécondité. Ainsi, la participation féminine à l'activité économique (au sens de la comptabilité nationale) ne cesse de progresser, notamment en milieu urbain. Les femmes sont de plus en plus présentes dans les activités économiques en dehors de leur foyer. Leur volonté grandissante d'atteindre une meilleure intégration sociale, le développement de l'économie de marché, le besoin accru d'une main-d'œuvre féminine, en particulier dans le secteur tertiaire, la modernisation de la société et l'évolution des attitudes à l'égard de la participation de la femme à la vie active constituent autant de facteurs qui les inciteraient à sortir de la sphère familiale pour rejoindre les rangs de la population active. Cette participation à la vie professionnelle rémunérée leur permet de sortir de l'espace familial traditionnel, d'aspirer à un nouveau mode de vie et de disposer dans leur entourage d'un pouvoir de décision produisant de nouveaux rôles dans la famille. C'est ainsi que l'effet de l'activité féminine sur la fécondité a été largement démontré dans la littérature démographique. L'exercice d'une activité économique engendre un comportement favorable à une descendance réduite, notamment dans les zones urbaines. Les femmes qui travaillent ont davantage d'occasions de contact avec le monde extérieur et sont de ce fait mieux à même d'adopter des attitudes rationnelles par rapport à leur descendance et à l'espacement des naissances. En 1982 déjà, alors que la transition de la fécondité était encore timide, l'activité féminine s'est affirmée comme un critère discriminant majeur de la fécondité au Maroc. L'indice synthétique de fécondité déclinait de 6,06 pour les femmes

inactives à 3,60 pour les celles qui exerçaient une activité économique. Cette différence est encore plus accentuée en milieu urbain où s'exercent les activités féminines les plus rémunérées et les plus qualifiées (5,01 enfants chez les femmes inactives, contre 2,4 chez les femmes actives). Le RGPH de 2004 confirme ce constat : les inactives ont mis au monde, en moyenne, 3,1 enfants par femme contre 1,1 pour les actives (2,8 versus 0,8 respectivement en milieu urbain et 3,5 versus 1,8 respectivement en milieu rural).

4. Mobilité internationale

La migration internationale marocaine a connu une évolution importante, que ce soit dans son ampleur ou dans sa complexité. L'origine géographique et la nature des flux changent, de nouvelles modalités de circulation émergent. Simultanément, on observe un élargissement des zones d'origine et une diversification des populations candidates au départ. Les lieux de la migration et les stratégies migratoires se multiplient. Les relations des pays d'accueil avec le Maroc, pays de départ, se densifient et se complexifient, et de nouvelles réalités sociales de l'émigration marocaine se dessinent.

Jusqu'au milieu du 20^e siècle, le flux migratoire des Marocains vers l'étranger est resté faible, et c'est au lendemain de la Seconde guerre et particulièrement au début des années 60 que l'émigration des ressortissants marocains s'est accentuée suite au déficit démographique de l'Europe conjugué aux exigences d'une croissance économique rapide donnant lieu à une demande considérable de main-d'œuvre.

L'effectif des Marocains résidant à l'étranger (MRE) est ainsi passé de 160 000 en 1968 à 680 000 en 1982, puis 1 943 000 en 1991 pour atteindre en 2004 un effectif global de 3 089 000 répartis entre l'Europe (2 616 871), les pays arabes (282 772), l'Asie et l'Océanie (5 167), l'Afrique (5 366) et les Amériques (178 914)⁽⁵⁾.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que le phénomène de la migration internationale devrait contribuer considérablement au rythme de baisse de l'accroissement de la population. Rien que pour les entrées légales dans les principaux pays d'émigration en Europe, un total de 101 100 Marocains est entré dans ces pays en 2002⁽⁶⁾. Ne sont pas donc pris en compte les migrants illégaux et les destinations d'Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis). Les interceptions de migrants clandestins au large des côtes espagnoles et marocaines se font par milliers annuellement. Bien entendu, un nombre important de migrants réussissent à rejoindre l'autre rive de la Méditerranée.

Le Maroc n'échappe pas au phénomène mondial d'explosion de la mobilité par l'extinction des terroirs liée aux gains de productivité dans l'agriculture (le progrès technique chasse l'homme des champs) et à la naissance d'une économie immatérielle, centrée sur le secteur des services.

La pression démographique dépassant les capacités d'absorption internes de l'économie marocaine, des flux importants de personnes en quête d'opportunités partent à l'étranger, allégeant ainsi le fardeau du pays ; le phénomène est, par essence, délicat à mesurer. Mais il suffit de s'en remettre à un ordre de grandeur ; la présence marocaine à l'étranger aurait triplé depuis 1980, passant d'environ 1 million à trois millions de personnes. Ce qui correspond à un dixième de la population résidente (30 millions).

(5) Selon la Direction des Affaires consulaires et sociales (DACS) du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Statistiques issues des missions diplomatiques et postes consulaires marocains dans différents pays.

(6) Selon les statistiques du SOPEMI/OCDE, il y avait, en 2002, 40 200 entrées légales de Marocains en Espagne, 26 100 en Italie, 21 400 en France, 8 500 en Belgique et 4 900 aux Pays-Bas.

Surtout, au cours du dernier quart de siècle, près d'un cinquième de l'accroissement naturel a été épongé par l'émigration ; or, il faut tenir compte de la sélectivité du profil des migrants selon le sexe et l'âge ; dans ces conditions, il se peut que le nombre de naissances présent et à venir soit allégé et surtout que les tensions sur le marché du travail soient nettement atténuées (au sein du groupe d'âge 15-34 ans, le taux de chômage enregistré en 2005 est voisin de 47 %).

Le Maroc n'est plus uniquement un pays d'émigration. Il est devenu aussi un lieu d'immigration et de transit vers l'Europe. Ainsi, la migration internationale restera, pour le Maroc, un enjeu de tout premier plan dans les décennies à venir. En particulier, vu l'importance des effectifs et de la composition des MRE et vu le volume des transferts qu'ils effectuent, on peut prévoir que leur rôle dans les transformations sociales et économiques du pays pourrait prendre de l'ampleur, et leur poids et leur participation dans la vie politique du Maroc tendraient à s'affirmer.

D'emblée, à travers la globalisation et les accords du libre-échange, les pays développés cherchent à substituer aux flux migratoires des flux de biens et de capitaux. Cependant, la question qui se pose pour le Maroc à cet égard est de savoir si les processus de globalisation réussiraient à freiner les flux migratoires et à les supprimer par la suite. Ou inversement, en vertu des effets pervers de la restructuration de l'appareil productif qu'exige la globalisation, sur l'équilibre du tissu social, si fragile soit-il, ils conduiraient à intensifier la propension à émigrer vers les pays d'accueil. Dans ce dernier cas, il semble que c'est la population la plus qualifiée qui sera la plus concernée par les flux d'émigration, ce qui n'est pas sans dépouiller le capital humain marocain de ces meilleures potentialités.

5. Urbanisation et mobilité interne

La dynamique démographique du Maroc ne s'est pas opérée d'une manière uniforme sur l'ensemble du territoire. La seule distinction urbain/rural en est un exemple éloquent. Les recensements marocains de 1960 à 2004 ont démontré que la croissance démographique touche plus le milieu urbain.

Cette distanciation des rythmes d'accroissement explique l'évolution de l'urbanisation au Maroc. Ainsi, le milieu urbain, qui abritait 29,2 % de la population marocaine en 1960, en regroupe 55,1 %, en 2004. La population urbaine a ainsi été multipliée presque par 5 contre seulement 1,6 pour la population rurale durant la période 1960-2004. Cette urbanisation accélérée s'accompagne d'une expansion des « banlieues » par extension des périmètres urbains des grandes villes, ce qui nécessite un aménagement urbain adéquat à même de lutter contre le manque d'espaces verts, le surpeuplement résidentiel, l'isolation sociale et d'assurer convenablement la protection civile.

En termes de migration, le solde migratoire moyen annuel de l'urbain était de 67 000 entre 1960 et 1971. Sur la décennie 1970, il était de 113 000. Il a atteint le maximum de 193 000 départs annuels nets entre 1982 et 1994 et environ 102 000 entre 1994 et 2004 ⁽⁷⁾.

La contribution de l'exode rural dans l'accroissement démographique urbain, estimée approximativement, était de 38 % entre 1960 et 1971, 43 % entre 1971 et 1982, 40 % entre 1982 et 1994 et 35 % entre 1994 et 2004, soit une baisse du poids de l'exode rural dans le peuplement des villes.

(7) Selon une estimation indirecte et approximative de S. Chahoua sur la base des premiers résultats du RGPH-2004 (*les Cahiers du Plan* n° 5, novembre-décembre 2005) à réviser selon les données directes du RGPH 2004.

Tableau 6
Population par milieu de résidence, 1960-2004

Année	Urbain		Rural		Proportion de citoyens (%)
	Effectifs (en millions)	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	Effectifs (en millions)	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	
1960	3,4	—	8,2	—	29
1971	5,4	4,3	10,0	1,8	35
1982	8,7	4,5	11,7	1,4	43
1994	13,4	3,6	12,7	0,7	51
2004	16,5	2,1	13,4	0,6	55

Sources : HCP, RGPH 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

Des raisons structurelles et conjoncturelles telles que la sécheresse qui a sévi au cours des années 80 n'ont pas permis la rétention des ruraux sur leur lieu de naissance. La baisse du rythme d'urbanisation observée après 1994 pourrait être expliquée par la rétention relative exercée par la campagne sur ses populations grâce aux efforts de développement du monde rural, notamment dans les domaines de l'électrification, de l'alimentation en eau potable, de la construction des écoles et du désenclavement par le développement du réseau routier.

En outre, le développement des moyens de communication et de transport et la diffusion de l'information véhiculée par les médias (télévision par satellite, radio, téléphone...) sont devenus des facteurs importants de rétention des ruraux dans les campagnes, agissant à l'inverse de l'attractivité séculaire des villes.

Ceci étant, le milieu urbain continue de gagner de plus en plus d'espace au dépens du milieu rural à travers la multiplication du nombre de villes et de centres urbains et du fait de l'extension de leurs périmètres.

Notons que les mouvements migratoires internes, constitués principalement, jusqu'à présent, des flux de l'exode rural, concernent de plus en plus des flux interurbains.

Autant de facteurs qui peuvent, cependant, être contrebalancés par l'effet de la mondialisation qui peut induire des changements au niveau de l'économie agricole et être à l'origine de l'exode rural, en particulier des petits agriculteurs contraints à quitter la campagne.

La diversification des mouvements migratoires et le changement de leur importance ne sont pas les seules mutations qui caractériseraient la mobilité spatiale et la dynamique démographique marocaine. La composition par sexe des migrants internes connaît également d'importantes mutations dans le sens d'une féminisation accrue. C'est ainsi que la femme participe à la migration à plusieurs titres. D'abord sur sa propre initiative, dans le cadre d'une migration autonome, à la recherche de conditions de vie meilleures. Ensuite, comme accompagnatrice de l'homme, en tant que conjointe ou membre de la famille ou encore comme responsable d'un ménage.

La féminisation accrue des flux migratoires internes, de par l'ampleur qu'elle a acquise⁽⁸⁾, les changements qu'elle évoque et les mutations dont elle s'accompagne au niveau du statut

(8) Voir à ce titre, CERED (1996) *Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale*, p. 151-152.

et de la condition de la femme marocaine, n'est pas sans donner lieu à une relative modernisation des comportements démographiques de celle-ci.

6. Répartition spatiale de la population

La population du Maroc se caractérise par des disparités géographiques croissantes de peuplement. Par région, elle est inégalement répartie. Trois régions en abritent un tiers (32,9 %) : le Grand Casablanca (12,2 %), Souss Massa-Drâa (10,4 %) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (10,4 %). En revanche, moins de trois habitants sur cent (2,7) résident dans les trois régions de Guelmim-Es-Semara, Laayoune-Boujdour et Oued Ed-Dahab Lagouira (respectivement 1,5 % ; 0,9 % et 0,3 %). Entre ces deux extrêmes se positionnent les autres régions du Royaume, avec des pourcentages variant de 4,8% à 8,3 %. Par rapport à 1994, ce classement est resté, grosso modo, inchangé. Il n'empêche que certaines régions connaissent un fort dynamisme démographique, alors que d'autres sont marquées par des rythmes d'accroissement relativement modérés à faible.

La première catégorie de régions à taux d'accroissement élevé comprend à la fois celles dont le poids démographique est faible comme la région de Oued Ed-Dahab Lagouira, avec le taux le plus élevé (10,5 %), suivi par Laayoune-Boujdour (3,8 %), Guelmim-Es-Semara (1,8 %), ainsi que des régions à poids démographique assez important : Tanger Tétouan (2 %) qui est la quatrième région de par son poids démographique (8,3 %), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et Fès-Boulemane avec 1,8 % chacune.

La deuxième catégorie de régions à rythme modéré d'évolution de la population, supérieur à 1% mais inférieur à 1,8%, regroupe des régions ayant un poids démographique important : la région du Souss Massa-Drâa (1,7 %), le Grand Casablanca (1,5%), le Gharb Chrarda Beni-Hsen (1,4 %), Marrakech-Tensift Al Haouz (1,3 %), et Meknès-Tafilalet (1,2 %).

La troisième catégorie de régions ayant enregistré un taux d'accroissement annuel moyen ne dépassant pas l'unité pourcentage comprend, par ordre d'importance : Taza-Al Hoceima-Taounate avec le taux le plus faible de 0,5 %, suivie par l'Oriental (0,8 %), Chaouia-Ouardigha et Tadla-Azilal (0,9 % chacune), Doukkala-Abda (1,0 %). Ce sont également des régions relativement peu urbanisées.

En somme, si la politique de régionalisation suggère que les régions du Sud du Maroc sont appelées à connaître un accroissement démographique soutenu, il n'est pas certain que les régions dont le poids démographique est le plus élevé connaissent un ralentissement de leur croît démographique à plus ou moins long terme. Les politiques d'urbanisation visant la construction de nouvelles villes à proximité des grandes villes de ces régions sont des éléments suggérant une telle conclusion.

Le déséquilibre de la répartition de la population n'est pas seulement régional ; il l'est aussi entre les zones côtières et celles de l'intérieur du Maroc. En fait, la dynamique spatiale en cours peut être qualifiée de « thalassotropisme » (attraction de la mer), encouragée par les contrastes du relief et du climat, d'où des déséquilibres de peuplement de plus en plus accusés entre la côte et l'intérieur du pays.

Casablanca, en forte croissance depuis l'instauration du protectorat français (1912), est aujourd'hui une métropole macrocéphale de près de 4 millions d'habitants, loin devant le vieux complexe historique de Rabat-Salé (1,8 million). Elle tire avantage de sa position centrale sur le littoral atlantique en constituant de loin le premier pôle économique du Royaume et en drainant, à elle seule, un huitième de la population.

Tableau 7
Classification des régions du Maroc selon
l'importance de la population

Région	1994		2004		Taux d'accroissement
	Population	%	Population	%	
Grand Casablanca	3 126 785	11,99	3 631 061	12,15	1,5
Souss-Massa-Drâa	2 635 522	10,11	3 113 653	10,42	1,7
Marrakech-Tensift-Al Haouz	2 724 204	10,45	3 102 652	10,38	1,3
Tanger-Tétouan	2 036 032	7,81	2 470 372	8,26	2,0
Rabat-Sala-Zemmour-Zaër	1 985 602	7,62	2 366 494	7,92	1,8
Meknès-Tafilalet	1 903 790	7,30	2 141 527	7,16	1,2
Doukkala-Abda	1 793 458	6,88	1 984 039	6,64	1,0
Oriental	1 768 691	6,78	1 918 094	6,42	0,8
Gharb Chrarda-Beni-Hsen	1 625 082	6,23	1 859 540	6,22	1,4
Taza-Al Hoceima-Taounate	1 719 844	6,60	1 807 113	6,05	0,5
Chaouia-Ouardigha	1 509 077	5,79	1 655 660	5,54	0,9
Fès-Boulemane	1 322 473	5,07	1 573 055	5,26	1,8
Tadla-Azilal	1 324 662	5,08	1 450 519	4,85	0,9
Guelmim-Es-Semara	386 075	1,48	462 410	1,55	1,8
Laayoune-Boujdour	175 669	0,67	256 152	0,86	3,8
Oued Ed-Dahab Lagouira	36 751	0,14	99 367	0,33	10,5
Total Maroc	26 073 717	100,00	29 891 708	100,00	1,4

Source : HCP, RGPH 1994 et 2004.

Mais, de façon plus générale, la bande côtière, sur une largeur de 15 à 20 kilomètres, exerce un magnétisme croissant excessif, accaparant près des deux tiers du potentiel humain, alors que sa dimension territoriale ne couvre que 10 à 15% de l'ensemble. Cette évolution est assez anarchique et lourde de risques en matière de préservation de l'environnement naturel (grignotage des espaces verts, prolifération désordonnée des établissements humains, bétonnage de la côte, perte de biodiversité, mauvaise affectation des ressources naturelles, etc.).

B. Structures de la population

La transition démographique marocaine à travers les rythmes de ses différentes phases et ses composantes (mortalité, natalité et mouvements migratoires) a progressivement modifié la structure par âge de la population. Etant encore non achevée, elle continuera à la façonner et à engendrer des effets ressentis aux niveaux du nombre moyen de personnes par ménage, de l'habitat et des équipements sociaux, de la scolarisation, de l'emploi...

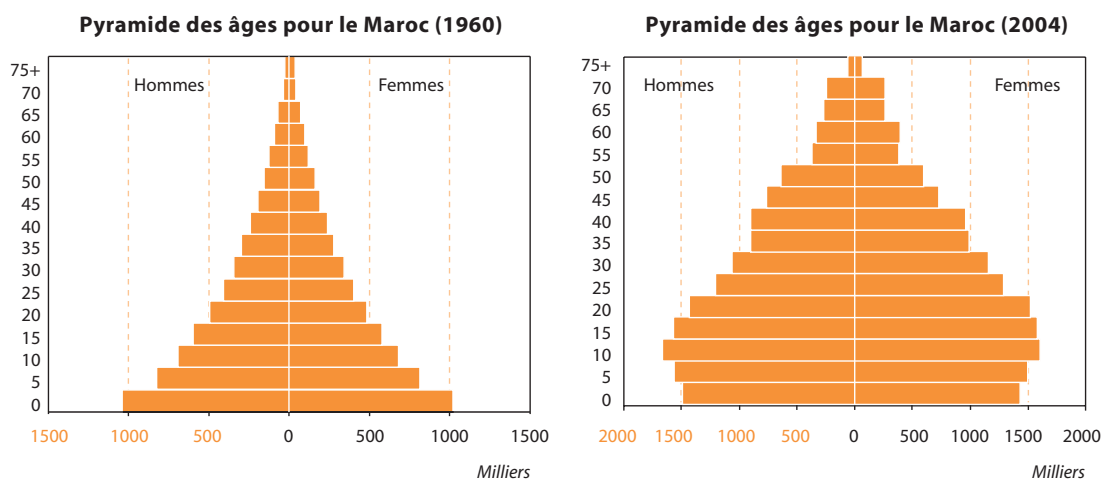
1. Inversion progressive de la pyramide des âges

La jeunesse de la population marocaine est une caractéristique saillante de sa structure démographique. Cependant, le recul du poids des jeunes dans la population totale est palpable au fil des années. En effet, en se limitant aux moins de 15 ans, la part de cette sous-population n'a cessé de régresser : elle est passée de 44,4 % en 1960 à 37,0 % en 1994, puis à 31,3 % en 2004 (28,4 % en ville versus 34,8 % dans le milieu rural).

La transition démographique commence donc à se répercuter remarquablement sur la forme de la pyramide des âges. De forme triangulaire, elle est passée progressivement à une forme en cloche, où la population en activité représente la partie prépondérante.

Figure 7

Pyramide des âges (en volume) du Maroc, 1960, 2004



En effet, en 2004, six personnes sur dix avaient entre 15 et 59 ans (61,6 %). C'est donc la tranche des personnes en âge d'activité qui devrait être le point de mire des pouvoirs publics. On assiste actuellement à l'arrivée sur le marché du travail de jeunes adultes, souvent avec une formation diplômante, à un rythme rapide en raison d'une fécondité passée assez élevée.

L'autre aspect que révèle la pyramide des âges du Maroc est le vieillissement. Le poids relatif de la tranche d'âge des « 60 ans et plus », qui avait d'abord légèrement baissé, sous le double effet de l'augmentation transitoire de la fécondité (baisse de la morbidité, amélioration de l'alimentation et de l'hygiène de vie, etc.) et de la chute de la mortalité infanto-juvénile, se met à croître depuis 1982, amorçant ainsi le processus dit de vieillissement démographique séculaire, en fait, plus exactement d'inversion de la pyramide des âges et, surtout, de perte de jeunesse, autrement dit, de « déjuvénisation ».

Ainsi, le changement qui porte le plus à conséquences est le basculement progressif de la structure des âges qui se poursuit, du reste, bien après l'ère de la transition démographique, c'est-à-dire, pour le Maroc, au-delà de l'horizon 2030.

Tableau 8
Répartition (en %) de la population par
grands groupes d'âge fonctionnels

Année	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et plus
1960	44,4	48,4	7,2
1971	46,9	46,9	7,2
1982	42,1	51,5	6,4
1994	37,0	56,0	7,0
2004	31,3	60,6	8,1

Sources : HCP, RGPH 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

Et c'est bien là le phénomène le plus porteur d'avenir, qui changera la face de la société : la jeunesse deviendra minoritaire.

En dépit de la baisse tendancielle du rythme démographique, la croissance future de la population des différents groupes d'âge aura des répercussions importantes sur les besoins socioéconomiques. Le développement du pays dépendra de la façon dont on répondra à ces besoins.

Ainsi, le nombre de jeunes, y compris les jeunes filles, entrant sur le marché du travail continuera à être la principale conséquence de l'évolution démographique dans les années à venir, d'autant plus que le niveau scolaire de cette catégorie de la population est en amélioration constante. Le pays a connu un baby-boom à la fois très long et très puissant ; en effet, de 1960 à 2007, autrement dit pendant près d'un demi-siècle, le nombre annuel des naissances dépasse 600 000, avec un pic voisin de 640 000 vers la fin des années 90.

Ce « bourrelet » se traduit, une vingtaine d'années plus tard, par une saturation de l'offre de travail, liée au surplus relatif de jeunes et renforcée par le désir des nouvelles générations féminines d'entrer à leur tour sur le marché du travail. Nous sommes précisément encore au cœur de la période d'encombrement démographique maximal ; la part des jeunes de 15 à 25 ans se maintient autour de 20 à 21 % depuis 1980, alors qu'aujourd'hui elle est à peu près deux fois moindre chez le voisin espagnol.

Certes, la population active occupée a triplé entre 1971 et 2005, passant de 3,4 à 10,2 millions. Il n'empêche que le « taux d'emploi » (rapport du nombre de personnes ayant un travail au nombre total d'habitants) est très bas : 34 % seulement. Ceci alors même que la population d'« âge actif » (15 à 59 ans) est à son maximum historique (61,6 %) ; la différence (61,6 – 34 = 27,6 %, ou 8,3 millions de personnes) souligne le volume du gisement de capital humain non exploité.

Mais la comparaison ne doit pas s'arrêter là. Force est de constater que si l'évolution du ratio entre le nombre de candidats potentiels à l'entrée et celui des sortants (ou retraités) potentiels baisse⁽⁹⁾, la taille moyenne de la génération susceptible de se présenter chaque année sur le marché du travail, choisie ici, arbitrairement, comme un dixième de la population de 15 à 25 ans, n'était encore que de 163 000 personnes, elle serait de 682 000 en 2006, soit près de quatre fois plus.

(9) Ce rapport est mesuré ici en divisant le nombre de jeunes de 15 à 25 ans par celui de la population ayant 65 ans et plus. Au Maroc, ce ratio était de 4,5 en 1960, il est passé à 4,1 en 2004 pour atteindre 3,9 en 2006.

La conclusion stipulant que « pour une génération ou deux il y aura encore trop de monde sur le marché du travail par rapport à ce que l'économie moderne peut absorber et donc une continuation du secteur informel et de la pauvreté, avec son impact sur les conditions de vie⁽¹⁰⁾ » pourrait également s'appliquer au Maroc, à moins que de grands progrès ne soient réalisés.

En deuxième lieu, la pression démographique des jeunes de moins de 15 ans s'atténuera légèrement. Mais le souci de généraliser la scolarisation conjuguée à l'amélioration de la qualité du rendement des systèmes scolaires compensera largement cette baisse de la pression démographique en termes d'investissement.

La troisième implication de la transformation de la répartition par âge de la population découle du processus de vieillissement de la population. Celle-ci pourrait avoir des conséquences sur la viabilité financière des systèmes de retraite et de protection sociale. Si en termes relatifs, la proportion de la population âgée n'atteindra les niveaux observés en Europe qu'au-delà de 2030, en termes absolus, l'évolution rapide de leur effectif exercerait une pression lourde sur les systèmes de santé et de retraite accompagnée d'une transition épidémiologique se traduisant par l'apparition plus importante de causes de décès liées à la vieillesse, dont le coût est souvent exorbitant (maladies chroniques et dégénératives). Ceci survient alors que le pays est encore sous la menace des maladies des pays en développement, en plus des maladies émergentes.

Certes, le processus de vieillissement démographique ne devrait pas faire tomber dans l'« âgisme », démobilisateur : les personnes âgées de 2006 sont en bien meilleure santé que leurs homologues de 1960 qui ont vécu leur enfance au siècle précédent et prématurément usées par les maladies (non soignées) à répétition, la sous-nutrition chronique, les deuils, un labeur physique dur et incessant...

Ceci étant, les enfants, qui sont nés dans le nouveau bain technologique, sont, évidemment, les plus familiers des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; et les plus perdus sont les plus âgés, volontiers considérés comme des dinosaures par leurs propres petits-enfants. En ce sens, le fossé entre les générations n'a jamais été aussi grand. Économiquement, scientifiquement, l'âge prend une importance nouvelle, en particulier dans les domaines de pointe : les générations de capital humain deviennent plus importantes que les générations de capital physique ou financier.

2. Ménages et familles

Avec la chute spectaculaire de la fécondité, la taille des ménages est appelée à se réduire fortement, surtout en milieu urbain. Comme dans le reste du monde, la famille, soumise à la triple influence de l'allongement de la durée de vie, de la diminution du nombre d'enfants et du désir d'indépendance des couples, connaîtra une profonde mutation, à la fois par « nucléarisation » (resserrement autour de la cellule parents/enfants) et par « verticalisation » (survie des enfants, des parents, des grands-parents, parfois même des arrière-grands-parents, autrement dit, de trois ou quatre générations unies par les liens du mariage et de la filiation). Mais, au lieu de vivre le plus souvent sous le même toit, la famille est de plus en plus dispersée sur le territoire, voire à l'étranger.

(10) Rochefort, M. « Le défi urbain dans les pays du Sud » in Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, *Correspondances* n° 68, 2001.

Ainsi, l'examen des données statistiques fait ressortir deux traits saillants qui caractérisent la dynamique familiale. En premier lieu, les changements affectant la structure familiale convergent vers la rupture avec le mode familial traditionnel incarné par le type de famille complexe. La part des familles nucléaires (près de 6 ménages sur 10⁽¹¹⁾) est devenue dominante au détriment des familles complexes. Les familles monoparentales, quoique peu nombreuses encore, ne représentent pas moins de 7,8 % des ménages, avec une présence plus importante en milieu urbain (8,7 %) qu'en milieu rural (6,6 %). Toutefois, il faut signaler que la part des familles complexes revêt une importance significative, qui atteint 38,8 % en 1998-1999 (39,1 en milieu urbain et 38,2 en milieu rural).

En second lieu, une rupture apparaît dans l'évolution des taux d'accroissement annuel de la population et des ménages. Durant les deux premières périodes intercensitaires, le taux d'accroissement des ménages était manifestement inférieur à celui de la population, soit respectivement 1,10 % contre 2,52 % entre 1960 et 1971, et 1,02 contre 2,54 entre 1982 et 1971. A partir de 1982, une évolution dans le sens opposé est observée, le taux d'accroissement des ménages dépasse celui de la population. Ce revirement s'est manifesté par une baisse confirmée de la taille des ménages : 5,9 en 1982 contre 5,25 en 2004.

Tableau 9
**Taux d'accroissement annuel moyen des ménages
et de la population (en %)**

Période		1960-1971	1971-1982	1982-1994	1994-2004
Milieu urbain	Ménages	2,25	4,11	3,93	3,12
	Population	4,34	4,45	3,64	2,07
Milieu rural	Ménages	0,50	0,56	0,40	1,51
	Population	1,75	1,46	0,67	0,59
Ensemble	Ménages	1,11	2,03	2,21	2,45
	Population	2,58	2,61	2,06	1,38

Sources : HCP, RGPH 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

Le nombre de personnes par ménage a, ainsi, enregistré une augmentation non négligeable durant les quarante années passées. En effet, il est passé de 4,8 personnes par ménage en 1960 à 5,3 personnes par ménage en 2004, avec un pic observé pendant les années 80 (5,9 personnes par ménage).

(11) HCP, CERED, *Population et développement au Maroc : dix ans après la CIPD* (Le Caire, 1994). CSP : 2004.

Tableau 10
Evolution du nombre de ménages (en milliers)
et leur taille moyenne

Milieu de résidence	1960	1971	1982	1994	2004
<i>Nombre de ménages</i>					
– Urbain	802	1 024	1 594	2 531	3 440
– Rural	1 625	1 716	1 825	1 915	2 225
– Ensemble	2 427	2 740	3 419	4 446	5 665
<i>Taille moyenne des ménages</i>					
– Urbain	4,3	5,3	5,5	5,3	4,8
– Rural	5,1	5,8	6,3	6,6	6,0
– Ensemble	4,8	5,6	5,9	5,9	5,3

Sources : HCP, RGPH 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

Par milieu de résidence, la taille moyenne des ménages est toujours plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans le rural, 5,1 personnes vivaient sous le même toit en 1960. Quarante quatre ans plus tard, en 2004, elles sont 6,0 personnes. Par contre, dans le milieu urbain, ce nombre est passé de 4,3 en 1960 à 5,5 personnes en 1982 pour enregistrer une baisse de 5,3 en 1994 et de 4,8 personnes en 2004.

Une telle situation se traduira par une forte demande des logements et des équipements. Or, étant donné que le problème de logement pèse lourdement sur la gestion de la politique de l'habitat, les pouvoirs publics devront faire face à une demande additionnelle plus importante de logements. La croissance du nombre de ménages est nettement plus forte que celle de la population ; il en résulte un besoin urgent d'agrandir le parc de logements et équipements (automobiles, mobilier, audio-visuel, électroménager, etc.).

3. Condition féminine

La condition féminine est un facteur-clé de la transition féconde. La place des femmes dans la société peut se mesurer aussi à l'aune de trois critères progressifs, interdépendants : le savoir, le valoir et le pouvoir.

Le « savoir »

L'amélioration du capital scolaire des femmes au Maroc a eu un impact non négligeable sur leur comportement procréateur, et l'impact différentiel qu'exerce l'instruction ressort de façon évidente des différentes enquêtes réalisées au Maroc⁽¹²⁾. La scolarisation remet en cause certaines normes qui réduisent la femme à un simple agent de reproduction, et la prolongation des études, jusqu'à un niveau relativement élevé, ouvre aux femmes de nouvelles perspectives quant à leur autonomie et à leur insertion professionnelle. Par ailleurs, la « dot scolaire » peut peser dans les stratégies matrimoniales, dans la mesure où elle inciterait les femmes à privilégier une stratégie individuelle de développement et à exercer une activité professionnelle.

(12) L'indice synthétique de fécondité varie selon le niveau d'instruction de la femme. En 2003-2004, les femmes illettrées ont un nombre moyen d'enfants relativement élevé (3,0) par rapport aux femmes ayant fréquenté l'école (2,3 et 1,8 respectivement pour le niveau primaire et secondaire ou plus).

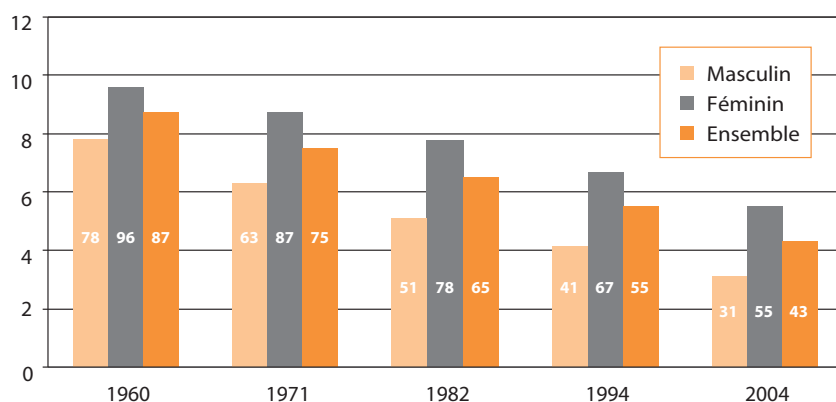
Un bref aperçu de l'évolution de certains indicateurs féminins montre les efforts consentis pour combler les déficits entre hommes et femmes. La question de la condition de la femme est désormais une priorité politique et stratégique pour le Maroc. Cette amélioration passe inéluctablement par la généralisation de l'éducation féminine, levier du développement socioéconomique et du bien-être de l'individu.

Au Maroc, force de constater qu'en 2004, 55 % des femmes sont analphabètes – il est vrai contre 96 % en 1960. L'analphabétisme est plus important en milieu rural (74,8 %) qu'en milieu urbain (39,5 %). Entre 1994 et 2004, les gains, sont inégaux selon l'âge. Ainsi on observe une baisse de 63 % pour les 10-14 ans contre 27 % et 21 % pour les 15-24 ans et 25-34 ans.

Cette différence dans le rythme de la baisse s'explique par les efforts entrepris en matière de scolarisation des jeunes filles en particulier. La scolarisation dans le cycle primaire des enfants en âge d'être scolarisés a enregistré un taux de 87 % en 2003-2004 contre 60,2 % au cours de l'année 1993-1994. Les filles en ont été les principales bénéficiaires avec respectivement 84,2 % et 51,9 %. En milieu urbain les filles ont désormais la même chance d'être scolarisées que les garçons (90 %). Tandis que la scolarisation est encore faible dans le monde rural. Cependant, le taux a connu une forte progression, il passe de 43,2 % à 83,6 % entre 1994 et 2004 ; la progression a été plus nette parmi les filles pour qui le taux de scolarisation est passé de 30,1 % à 78,5 % (respectivement, 55,7 % et 88,5 % pour les garçons).

Figure 8

Evolution du taux d'analphabétisme (en %) par sexe de 1960 à 2004



S'agissant du savoir, le véhicule essentiel, quoique de moins en moins exclusif, est l'école ; or parmi les filles des générations les plus jeunes, la parité est en bonne voie puisque la quasi-totalité des fillettes accèdent à l'école primaire et auront ainsi la chance de s'extraire du fléau de l'analphabétisme et d'être mieux armées contre les discriminations léguées par la tradition.

Leurs grand-mères, nées au milieu du XX^e siècle, en grande majorité dans le rural, n'avaient pas connu l'école. Ainsi, une coupure radicale existe au sein-même des familles entre les générations successives. Le Maroc accuse un grand retard dans ce domaine puisque, pour les femmes nées en 1980, il se situe derrière l'Egypte et l'Inde et très loin de l'Iran ou de la Turquie.

Or, l'école est le principal laboratoire de transformation de la personnalité individuelle et de la modernisation sociale (encore faut-il qu'elle véhicule des valeurs d'égalité) ; sa vocation est non seulement d'instruire, mais d'éduquer, c'est-à-dire d'élever, de faire progresser l'ensemble de la personnalité, de préparer aux responsabilités de la vie. Sa fonction ultime est de donner

l'aptitude à savoir se servir de son cerveau, donc de pouvoir apprendre et surtout d'apprendre à apprendre ; la connaissance se renouvelle à une vitesse sans précédent.

C'est donc sur les nouvelles générations, porteuses des qualifications les plus récentes et des savoirs utiles à l'avancement de l'économie que reposent le potentiel d'innovation, la capacité à rattraper le retard technique ou institutionnel, à faire évoluer les mentalités, en sorte que la mondialisation soit plus une opportunité qu'une effrayante fatalité.

Il suffit de rappeler un fait, relatif aux femmes nées dans la première moitié du XX^e siècle : la génération féminine coréenne née en 1900 était presque totalement analphabète (90 %) ; la génération féminine coréenne née en 1950 était dotée du bagage scolaire minimal, du *vade-mecum* indispensable pour mener une vie digne, hors du besoin : son taux d'analphabétisme était tombé à... 0 %. Quels sont les autres pays de l'ex-«Tiers-Monde», dont les générations féminines nées au milieu du XX^e siècle ont été intégralement arrachées au malheur de l'analphabétisme ? Il n'y en a aucun.

Le « valoir »

Le valoir, ou la valorisation des femmes dans la vie économique, tient à la fois, d'une part, au redéploiement sectoriel en défaveur des activités physiques (agriculture et industrie), et en faveur du tertiaire (services), selon la loi de Fisher mise en évidence dès les années 1930 et, d'autre part, à la mutation du statut féminin (révolution contraceptive, progression de l'instruction). Ayant passé leur jeunesse à investir en formation, les jeunes filles sont désireuses d'utiliser leurs compétences et d'acquérir une autonomie que jamais les générations précédentes n'avaient osé espérer.

Ainsi, la participation féminine à l'activité économique (au sens de la comptabilité nationale) ne cesse de progresser, surtout parmi les citadines. Les femmes sont de plus en plus présentes dans les activités économiques en dehors de leur foyer. D'autant plus que le développement de l'économie de marché, en particulier dans le secteur tertiaire, a engendré un besoin accru d'une main-d'œuvre féminine.

En 2004, les femmes représentent 27,1 % de l'ensemble de la population active, avec un taux d'activité des 15 ans et plus de 27,9 % (76,9 % pour les hommes). Selon le milieu, cette participation féminine à l'activité économique est très différenciée. Ainsi, le taux d'activité des femmes rurales atteint 39,0 % contre seulement 20,4 % pour les citadines. Cet écart explique bien évidemment le taux d'activité relativement élevé (61,7 %) enregistré en milieu rural, alors qu'il ne dépasse pas les 45,2 % en milieu urbain.

Cette population active féminine est relativement plus jeune que la population active masculine, avec des parts des jeunes de moins de 35 ans qui s'élèvent respectivement à 59,0 % et à 55,8 %. Le constat est observé en milieu urbain. En effet, ces deux proportions sont respectivement de 60,9 % et de 49,9 %.

Malgré les transformations sociales, la division sexuelle du travail persiste. La structure de l'emploi révèle que le statut d'aide-familiale reste prédominant chez la femme.

En première approximation, au Maroc, la population active occupée en 2006 avoisinerait les 11 millions. La contribution effective des femmes est délicate à évaluer, du fait des difficultés de mesure de l'emploi effectif des femmes dans l'agriculture ou dans les petites entreprises familiales indépendantes (artisanat, commerce) ; peut-on raisonnablement admettre, sans s'interroger, que le secteur agricole, qui englobe encore plus de 40 % du volume de l'emploi, compte deux fois plus d'hommes que de femmes ?

Globalement, au vu des statistiques existantes, en raison de la gravité du chômage urbain qui pousse à donner la primeur aux hommes en fonction de la division traditionnelle des rôles entre femmes et hommes, la part des femmes dans la population active occupée serait à peine supérieure au quart du total.

Il y a tout lieu de penser que le travail féminin est nettement sous-évalué – comme partout dans le monde – en raison du fait qu’il est peu visible (saisonnier, d’appoint, à domicile, précaire, temporaire ou à temps partiel, etc.).

Le « pouvoir »

La notion de pouvoir est plus apparente que celle de l’influence, qui, pourtant, importe davantage. Il est d’usage, par exemple, d’utiliser, pour l’évaluation de la position de pouvoir des femmes dans un pays, de se référer au pourcentage de femmes parlementaires (11 % au Maroc) ou ministres (7,7 % en 2002) ; ceci a valeur de symbole, de première approximation ; mais il faut aller au-delà, en analysant les responsabilités effectives confiées à ces femmes. Il existe des positions d’arbitrage, de commande, de type régalien, nobles (finances, intérieur, affaires étrangères) les autres positions restent, sauf exception, l’apanage des hommes. Les activités « sociales » (éducation, santé...) ou relationnelles (communication, presse...) restent dévolues aux femmes.

Bien qu’elles constituent un peu plus de la moitié de l’électorat, les Marocaines n’occupent qu’une place restreinte parmi l’ensemble des élus tant au niveau national qu’au niveau local. Leur présence est symbolique au niveau des instances politiques (partis, collectivités locales, parlement, hiérarchie administrative...). Alors même que la constitution leur reconnaît en la matière les mêmes droits que les hommes.

Si la Moudawana marocaine, née de l’Indépendance, a consacré l’inégalité et la prééminence de l’homme au sein de la famille, la proclamation du nouveau Code de la famille a introduit de véritables avancées.

4. Pauvreté et transition féconde

Les travaux récemment réalisés par le HCP sur les conditions de vie⁽¹³⁾ montrent que la pauvreté ne se réduit pas à un simple déficit des revenus et des aptitudes humaines d’une fraction de la population, mais elle s’inscrit, au-delà de la « fracture sociale » qu’elle creuse, parmi les facteurs d’échec des transitions éducative, démographique et économique⁽¹⁴⁾.

Ses coûts s’expriment, aujourd’hui, à travers l’incapacité des groupes sociaux pauvres et vulnérables à maîtriser leur fécondité et, de ce fait, à investir dans les aptitudes humaines et professionnelles d’un nombre élevé de descendants et à s’intégrer dans le segment, le plus lucratif, du marché de travail.

Les femmes relevant des ménages pauvres et vulnérables enregistraient en 1999 les indices synthétiques de fécondité (resp. 4,6 et 3,9) atteints par l’ensemble du pays dans les années 80. Ces niveaux de fécondité font que les groupes sociaux pauvres et vulnérables sont surreprésentés

(13) HCP (2006) : *Prospective Maroc 2030*, thème : inégalité, pauvreté et exclusion sociale.

(14) Le taux de pauvreté a été réduit de 16,5 % en 1994, à 16,3 % en 1998, puis à 15,3 % en 2001 et à 14,2 % en 2004. Le taux de vulnérabilité est la proportion de la population qui n’est pas pauvre, mais qui court un grand risque de pauvreté (niveau de vie entre le seuil de pauvreté et 1,5 fois ce seuil). Le taux de vulnérabilité était de 17,3 % en 2004 contre 22,7 % en 2001 et 24,1 en 1985.

dans la répartition des naissances. En 1999, ils représentaient les 2/5 de la population totale, mais ils donnaient lieu à près d'une naissante vivante sur deux (48,0 %) ⁽¹⁵⁾.

Tableau 11
**Indices synthétique de fécondité (ISF) et structure
 de la population selon le niveau de vie**

Groupe de niveau de vie	ISF en 1998-1999	Situation en 1998-1999		Situation en 2000-2001	
		% des moins de 15 ans	% des 60 ans et plus	% des moins de 15 ans	% des 60 ans et plus
Pauvres	4,61	44,3	4,8	41,9	5,7
Vulnérables	3,86	39,1	6,1	36,3	6,6
Intermédiaire	2,45	29,8	7,7	28,2	8,5
Décile plus riche	1,81	23,1	11,5	21,6	12,4

Source : HCP, Enquêtes nationale sur le niveau de vie des ménages 1998-1999 ; Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000-2001.

L'ISF des femmes relevant des groupes sociaux, intermédiaire (2,4) et riche ⁽¹⁶⁾ (1,8), risque de baisser à un rythme supérieur, de sorte que les naissances vivantes issues de ces groupes ne contrebalanceraient plus celles des pauvres et des vulnérables. Parallèlement, le niveau de fécondité de ces derniers continue à alourdir leur taux de charge, à réduire leur niveau de vie par personne et à handicaper leur insertion dans l'investissement dans le capital humain.

En tout état de cause, les coûts d'opportunité d'une insertion efficace dans l'éducation-formation ne peuvent être à la portée des ménages pauvres ou vulnérables, hantés par la satisfaction des besoins les plus contraignants et contraints à l'emploi des enfants à l'âge de la scolarisation ⁽¹⁷⁾. Le taux d'alphabétisme des adultes et le taux brut de scolarisation – tous niveaux confondus – sont relativement limités parmi les populations pauvres (resp. 30,9 % et 43,1 % en 2001) ou vulnérables (resp. 39,6 % et 47,5 % en 2001). Le taux d'activité des enfants, les "7 à 14 ans", est, de sa part, particulièrement élevé parmi les ménages pauvres ou vulnérables (resp. 16,8 % et 15,1 %). Ce taux est de 4,6 % parmi les ménages du décile le plus riche, montrant que, du côté de l'utilité économique, l'enfant des milieux défavorisés est à la fois une source de travail, voire de revenu, et une assurance pour les vieux jours, et que cette utilité décroît à mesure que le niveau de vie augmente.

Les implications prévisibles du retard accumulé par les pauvres et les vulnérables dans le domaine de la maîtrise de la fécondité ne sont pas toutes négatives. La fécondité des pauvres et des vulnérables ralentit le rythme de vieillissement de la population marocaine. En 2001, la part des enfants et celle des personnes âgées dans les populations pauvres étaient de 41,9 % et de

(15) En attendant les résultats de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2006-2007 en cours de réalisation par le HCP.

(16) Le groupe social intermédiaire correspond ici à la tranche de population dont le niveau de vie est supérieur au seuil de vulnérabilité et inférieur à celui des 10 % les plus aisés des ménages, dits riches.

(17) L'élasticité consommation alimentaire – dépense totale tend vers l'unité (0,92) pour les populations pauvres, montrant que la satisfaction des besoins alimentaires est extrêmement contraignante parmi ces populations (HCP, données de l'Enquête consommation 2001).

5,7 %, respectivement. Alors que les signes du vieillissement étaient déjà (en 2001) très avancés parmi le décile le plus riche (resp. 21,6 % et 12,4 %).

Mais lorsque ces implications sont disséminées en relation avec l'incapacité des ménages pauvres et vulnérables à investir dans la qualité de l'individu, elles montrent qu'en l'absence d'une réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, la différenciation sociale de la croissance de la population conduirait aux faits suivants :

- la fécondité des couches pauvres et vulnérables dominerait la croissance de la population marocaine, avec le risque que ces couches ne disposeraient pas des ressources nécessaires au renforcement des aptitudes humaines et professionnelles de leurs descendants ;
- les formes prévisibles de pauvreté devraient germer aujourd'hui dans la société marocaine, à cause de cette conjugaison de la fécondité relativement élevée à l'incapacité des ménages situés en bas de l'échelle sociale à investir dans la survie scolaire et la formation des jeunes générations ;
- l'incapacité du pays à insérer une frange importante de sa population dans les nouveaux métiers qu'engendrerait la mondialisation, en particulier. Le marché de l'emploi est déjà sélectif et le sera davantage, dans le sens que la demande d'emploi sera, de plus en plus, orientée vers les actifs détenant un savoir-faire précis répondant à un besoin précis.

Il en ressort que les étapes récentes de la transition démographique diffèrent d'un groupe social à un autre, déséquilibrent la répartition des naissances selon l'origine sociale et font que la source du croît de la population risque d'être envahie par les ménages pauvres et vulnérables.

- Cet état des lieux interpelle la politique de développement du pays dont notamment sa composante "population", en termes de réduction des coûts d'opportunité de la formation des jeunes en situation de pauvreté et du ciblage perpétuel de cette formation sur les métiers demandés sur le marché de travail. Telle est la voie d'une croissance de la population conjugée à la croissance de la qualité et la compétitivité de l'individu.
- Autrement, le pays court le risque que la croissance démographique issue des ménages défavorisés retarde tous les progrès sociaux qui sous-tendent, d'ici 2030, le développement humain et économique. L'Initiative nationale pour le développement humain constitue, à cet égard, l'approche de développement la plus appropriée, dans le sens de la rupture avec un système d'éducation-formation, caractérisé par un pôle d'excellence pour les plus aisés et un pôle de qualification modeste pour les couches moyennes, avec l'émergence d'un pôle de relégation limité à l'enseignement alphabétisant pour les défavorisés.

Prospective

Par sa position de confluence, la société marocaine peut, sous l'impulsion de ses dirigeants, combler ses retards et entrer de plain-pied dans la modernité, sans pour autant renier son identité.

Des civilisations agraires comme celles de la Finlande, de l'Irlande et, à présent, de l'Inde, avancent en éclaireurs et servent de points de repère. La vie est un processus bio-psychologique d'adaptation permanente, de choix personnels, familiaux et sociaux, où chacun doit sans cesse trouver sa voie, en conciliant sa Foi et sa Raison.

Les travaux de perspective démographique entrepris sur l'Europe (URSS incluse) pour la période 1940-1970, à la demande de la Société des Nations (ancêtre de l'ONU), par l'équipe du Bureau de recherches démographiques de l'université de Princeton ont été une réussite qui force l'admiration, compte tenu de la rupture occasionnée par la Seconde Guerre mondiale (pertes humaines suivies d'un baby-boom au sein du camp allié occidental). En 1970, soit après 30 ans (le point de départ du calcul était 1940), l'écart entre la population projetée et la population effectivement observée était de 5 % seulement. Les perspectives de la population marocaine en 2004, réalisées sur la base du RGPH 1994, ne se sont pas écartées de l'effectif recensé en 2004.

De même, les calculs prospectifs entrepris régulièrement depuis les années 60, par la Division de la population des Nations-Unies ont toujours anticipé une population mondiale de 6 milliards d'hommes pour l'an 2000, et c'est bien ce qui s'est réalisé.

Ce constat tient à l'existence des trois points d'appui dont dispose la démographie, science arithmétique ne comportant que trois variables quantitatives (mortalité, fécondité, migration internationale). Les travaux de perspective économique recourent à des scénarios alternatifs moyennant des hypothèses différentes et des modèles de simulation.

A. Les principaux facteurs de l'évolution démographique future

Les facteurs démographiques qui vont le plus influencer l'avenir à l'horizon 2030 sont, par ordre d'importance décroissante :

1. Le destin de la fécondité, qui va poursuivre sa pente descendante... mais jusqu'où ? 1,8 enfant par femme, 1,5 ? 1,2 ? Moins encore ? En 2006, l'indice de fécondité de l'Iran est évalué à 2,0 (2,1 en 2000)⁽¹⁸⁾ ; il est donc en dessous de la ligne de remplacement des générations; en Tunisie, cet indice serait de l'ordre de 2,04 en 2005⁽¹⁹⁾. « Au rythme actuel, il semble vraisemblable que la France et le Maghreb verront leurs niveaux de fécondité converger dans un avenir proche » conclut un rapport du Conseil d'analyse économique français, il y a cinq ans⁽²⁰⁾.

(18) Abbast-Shvazi, M.J., *la Fécondité en Iran : l'autre révolution*. Population et sociétés, n° 373, novembre 2001.

(19) <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php> visité le 15/4/2007.

(20) Conseil d'analyse économique. *Démographie et économie*. Rapport préparé par M.Aglietta, D. Blanchet et F. Héran, 2002 (p. 28). Rappelons qu'en France, l'ISF a baissé à 1,65 en 1994 avant d'augmenter depuis pour se rapprocher du niveau de remplacement des générations, 2,1 enfants par femme.

2. Les tendances de la mortalité. Il est bien difficile de savoir si les gains d'espérance de vie vont se ralentir, se poursuivre au rythme « normal », compte tenu du niveau déjà atteint, ou s'accélérer et tendre vers quelle limite ? Notons que, le plus souvent, en dehors de la sphère communiste, où la médecine a été collectivisée et où la priorité a été donnée au budget militaire aux dépens du budget civil, les progrès ont été régulièrement sous-estimés.

Il existe deux « écoles », l'une, optimiste, qui table sur des scénarios à long terme de la centaine d'années, voire plus, à long terme, pour les pays le plus en pointe ; l'autre, pessimiste, plus empirique que mathématique, dont les arguments sont les suivants : l'apparition de nouvelles maladies (dont l'obésité) et la relative stagnation de l'espérance de vie parmi les générations « nouvelles », moins sélectionnées par la nature (ou les guerres), donc, en moyenne, biologiquement moins résistantes.

Dans le cas du Maroc, la marge de progression est large ; un simple transfert des technologies médicales ou médicamenteuses présentes ou en gestation suffirait à propulser la durée de vie autour de 80 ans en 2030. La densité médicale est encore faible, mais elle progresse rapidement.

De plus, l'effort massif de rattrapage en matière d'instruction porte en germe une quasi-disparition de la mortalité précoce ; mais, en même temps, l'observation historique montre qu'il aura tendance à précipiter la chute de la fécondité, donc à provoquer l'inversion de la pyramide des âges.

3. La répartition initiale par âge, sur laquelle s'inscrivent à la fois le nombre potentiel de femmes en âge de reproduire qui, combiné avec la fécondité, donnera le nombre de naissances des 25 prochaines années (la fécondité avant l'âge de 25 ans est désormais marginale) et le nombre de personnes prenant de l'âge dont dépendra la quantité de décès sur la période 2005-2030.

Dès lors, l'accroissement naturel est, dans une certaine mesure, relativement possible à inscrire dans un certain intervalle de confiance statistique.

La transition migratoire

A la transition démographique proprement dite est liée une « transition migratoire » : dans un premiers temps, les surplus de population sont, en partie, épongés par des départs vers des pays à déficit de main-d'œuvre ; avec la maturation progressive du processus de transition démographique (désencombrement du marché du travail), la situation relative du pays change et des pénuries sectorielles d'actifs commencent à se manifester. L'émergence de la rareté, fût-elle relative, liée à la chute de fécondité, implique celle de la cherté, donc, dans un système ouvert à la concurrence, d'une tendance à l'éviction des actifs nationaux au profit d'actifs étrangers moins chers, issus de pays à transition démographique tardive et ayant dès lors une forte surcharge démographique.

4. Le solde des échanges migratoires avec le reste du monde, qui suivrait le modèle général de la « transition migratoire », présenté en première partie. Or, en schématisant quelque peu, on sait que ce dernier est déterminé principalement par les tendances longues de la fécondité, donc, en ultime analyse, par l'évolution du statut de la femme.

C'est ce que nous appelons le « degré de dépendance migratoire ». Dans les décennies à venir, les besoins en main-d'œuvre seront, pour une bonne part, conditionnés par les flux des naissances actuels et prochains : si la condition faite aux femmes salariées n'est pas propice au déroulement de leur carrière, on assistera à une « grève des ventres ». Il s'ensuit qu'à l'émigration nette succèdera l'immigration nette, comme dans les pays voisins du Nord de la Méditerranée. Les signes précurseurs sont déjà perceptibles, aux frontières du Sahara.

B. Les scénarios alternatifs

1. Mortalité

Compte tenu du processus continu de transmission des expériences des pays leaders (transfert de technologies médicales, chirurgicales, médicamenteuses, etc., à coût déjà partiellement amortis), la transition sanitaire du Maroc – dont nous avons fixé l’objectif de « rattrapage de l’Espagne de 2006 » a tout lieu de se confirmer, et même de s’accélérer.

Compte tenu, en outre, des progrès de la médecine préventive et curative envisageables durant le prochain quart de siècle, il est loisible de penser que le Maroc de 2030, s’il s’en donne les moyens, parviendra au même niveau – pris en ligne de mire – de mortalité infantile que la France, l’Espagne et le Portugal en 2005 [ceci, selon le schéma de convergence classique (il est toujours plus facile d’imiter et de copier que d’inventer)]. Le niveau de la « durée de vie moyenne » ou « espérance de vie à la naissance », à la lumière des nouvelles « tables-types de mortalité »⁽²¹⁾, se rapprocherait de la cible des 80 ans vers 2030 ; le décalage temporel par rapport aux trois voisins du Nord resterait de 25 ans (2030 – 2005 = 25). Cela relève du possible, comme le démontre le cas de l’Espagne, qui, en un quart de siècle seulement, entre 1950 et 1975 – sous le régime de Franco – donc dans l’intervalle de temps qui est le nôtre (2005-2030), s’est hissée au même rang que la France, et ceci tant pour les femmes que pour les hommes (77 et 69 ans, respectivement).

Or, en 1950, l’Espagne accusait un retard d’espérance de vie de 4 ans par rapport à la France; en matière de mortalité infantile, le fossé était encore plus net : 64,2 en Espagne, au lieu de 50,2 décès pour 1000 nouveau-nés de moins d’un an en France.

La logique du rattrapage est, pour une bonne part, liée à la dynamique biológico-démographique spontanée de renouvellement des générations humaines : ainsi, en 2030, les personnes nées avant 1960, pour la plupart d’origine rurale et massivement analphabètes, seront en majeure partie décédées, cependant que la fraction la plus dynamique, la plus mobile, la mieux formée, celle du groupe d’âge de 15 à 35 ans (qui composera environ un sixième de la population totale, au lieu d’un cinquième en 2006), sera très majoritairement citadine et devrait avoir accumulé une durée moyenne d’études formelles d’une bonne douzaine d’années.

Le potentiel qualitatif et la compétence en formations qualifiantes du « stock » de population active seront donc radicalement plus riches que de nos jours. Là encore, si l’effort financier et humain sont à la mesure du défi, on peut imaginer des solutions de toutes natures, pour alléger les obstacles actuels : coopération technique de « volontaires », anciens enseignants ou cadres, du « Nord » francophone : Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal, Roumanie, Québec, Suisse, etc. ; montages financiers à combinaison multiple : budget public marocain, budget privé marocain, assistance ou prêts des agences de coopération/développement internationales ou bilatérales, fonds privés et mécénat, contribution d’ONG...

Ce qui suppose une fiscalité incitative et des encouragements pour les initiatives de particuliers, ou d’« entrepreneurs-employeurs », locaux ou trans-nationaux.

(21) Le profil de la mortalité par âge a pris la forme d’un transat, c’est-à-dire que le risque annuel de décès est devenu infinitésimal, jusqu’à la vieillesse, disons jusque vers 70 ans chez les hommes et vers 75 ans chez les femmes ; ensuite, il revêt la forme habituelle de la courbe exponentielle, liée à l’inéluctable usure de l’organisme avec le temps ; le concept est communément appelé «rectangularisation de la courbe de survie», initié la première fois en 1980 avec Fries.

Ajoutons enfin que la signification du passage d'une espérance de vie d'environ 72 ans à 80 ans est pour le prochain quart de siècle tout autre que pour les décennies passées, car l'état des techniques médicales progresse très vite (nanotechnologies ; biotechnologies ; technologies de l'information et sciences cognitives (NBIC)) : le Maroc bénéficiera donc de la télémédecine, et la nanomédecine, des avancées de la recherche sur le génome humain, des percées en cours sur la lutte contre le cancer et le diabète, etc. Des gains immédiats sont, par ailleurs, possibles en cas de succès de la lutte contre la violence routière.

2. Fécondité

D'une manière générale, la fécondité est le cœur du futur démographique : selon qu'elle reste au niveau actuel de remplacement des générations ou, au contraire, qu'elle parte à la dérive, comme en Espagne, en Italie et, de manière plus générale, dans l'ensemble de l'Europe méridionale, orientale ou centrale, la taille et la structure de la population future divergeront totalement.

Prenons le premier cas de figure, à titre de repère, donc avec un taux net de reproduction égal à l'unité (1) : chaque mère, en moyenne, donne alors naissance à une fille qui, elle-même, survit jusqu'à l'âge moyen à la maternité (et, en conséquence, est susceptible de prolonger la chaîne des générations) ; posons l'hypothèse, volontariste mais réaliste, que la poursuite de l'allongement de la durée de vie moyenne conduit à une espérance de vie à la naissance de 80 ans en 2030, selon le raisonnement établi précédemment. Enfin, admettons que les effets de l'émigration nette soient négligeables entre 2005 et 2030.

Alors, du fait de l'abaissement de la mortalité et du « momentum » primaire et secondaire (élan démographique ou potentiel de croissance démographique lié à la jeunesse de la répartition par âges), la population devrait continuer à augmenter, quoique de façon ralentie, jusqu'à atteindre le cap d'environ 42 millions vers 2030, soit un accroissement de 40 % par rapport au chiffre actuel (30 millions), les 12 millions d'habitants supplémentaires seraient, dans leur très grande majorité, des adultes mûrs (35 à 60 ans) et surtout des personnes âgées.

Sur ces 42 millions de résidents, environ 9,6 millions, soit un cinquième, seraient des enfants de moins de 15 ans. En revanche, la population âgée de plus de 60 ans, en pleine croissance, le baby-boom commençant à se muer en « mamy-papy-boom », compterait environ 5,8 millions de membres, au lieu de 2 millions en 2006 et 0,5 million en 1960, d'où un coefficient multiplicateur de 12 sur l'ensemble de la période 1960-2006, à comparer avec le coefficient correspondant de 3,5, soit quatre fois moins pour le reste de la population (âgée de moins de 65 ans).

On se trouve pris au piège de l'arithmétique des âges (et de l'inversion de la pyramide des âges) ; pourtant, rappelons-le, la fécondité est supposée – ce qui n'est arrivé nulle part – s'arrêter dans sa chute à la valeur symbolique, mais magique, qui garantit le remplacement des générations.

Il faut maintenant regarder la réalité sans complaisance, à la lumière des pays éclaireurs, ou « pays-phares », et donc s'interdire de refuser de voir les faits, fussent-ils déplaisants.

L'hypothèse la plus vraisemblable, en raison de la mutation des aspirations féminines, est la prolongation de la baisse de la fécondité jusqu'à un niveau très bas, délicat à anticiper, mais dont on sait qu'il dépendra de l'effort des autorités et des entreprises pour s'adapter au nouveau choix de vie des femmes : la vie professionnelle devant la vie familiale ; si la très grande majorité des femmes souhaite encore concilier carrière et « parentalité », il faut savoir que les générations

montantes n'accepteront plus de « se sacrifier » pour leur époux, leurs enfants ou leur famille au sens large.

Il convient donc d'explorer des tendances conduisant à une fécondité de 1,8 voire 1,5 ou même 1,2 enfant par femme seulement.

L'examen de la carte de la fécondité européenne est limpide : seul le quart Nord-Ouest « atlantique » (France, Îles britanniques, Benelux et Scandinavie) présente une fécondité stabilisée moins déséquilibrée, avec une situation moins déficitaire : manque à naître compris entre 15 % et 25 %, au lieu de 35 % à 45 % dans les autres pays, ceci malgré l'apport des nouvelles vagues de peuplement issues de pays à plus haute fécondité ou, dans le cas de l'Europe orientale ou centrale et celui de la Russie, malgré la présence de minorités musulmanes ou tsiganes.

Pourtant, les pays du quart Nord-Ouest se caractérisent par un individualisme plus fort, une remise en cause de l'institution matrimoniale (faible nuptialité, forte divortialité, fréquence élevée, parfois majoritaire, des naissances hors mariage) et, dans certains cas (comme la France) par la grande précarité des jeunes (chômage élevé, instabilité des emplois, bas salaires, loyers élevés, etc.). On se trouve donc en face d'une sorte de paradoxe.

En réalité, ces pays se singularisent par un dénominateur commun : l'existence d'un solide appareil de protection sociale où la composante familiale n'est pas purement marginale. Le cas de l'Allemagne est, de ce point de vue, significatif : le pays compte 20 millions de retraités sur une population totale de 82 millions d'habitants (soit déjà le quart !) ; il consacre plus de 13 % de son PIB aux dépenses de retraite. Mais la politique familiale, destinée à compenser le coût de l'enfant dans le contexte urbain, est très déficiente, et ceci pour chacune de ses dimensions, l'argent, l'espace et le temps :

- les transferts monétaires, soit sous forme de prestations/allocations familiales, soit sous forme de déductions fiscales pour enfants à charge, sont faibles ;
- la politique du logement ne prend pas en considération les besoins spécifiques des jeunes parents ; quant aux crèches, indispensables pour les familles qui ont besoin d'un double salaire, elles sont quasi inexistantes ; l'insuffisance est d'autant plus grave qu'il n'existe pas de système d'école maternelle (en France, dès l'âge de deux ans, la moitié des enfants sont scolarisés et, à trois ans, tous le sont : le cas est unique au monde) ;
- enfin, les parents doivent également consacrer beaucoup de temps aux soins de leurs enfants, d'où un stress extrême, porté essentiellement par les mères. Or, le congé parental mis en place en Suède est encore embryonnaire, tant par sa durée que par le taux de remplacement du salaire qu'il accorde.

Autrement dit, là où le niveau et les conditions de vie relatives des parents sont fortement pénalisantes, les couples (en pratique, les femmes, qui assurent l'essentiel des tâches domestiques) soit refusent de procréer (cas des plus diplômées), soient se contentent d'une famille restreinte, souvent de l'enfant unique ; ce choix est compatible avec leurs aspirations matérielles et leur désir de voyager. Pour nombre de femmes, le choix de non-procréation ou d'enfant unique permet un épanouissement personnel : elles se sentent moins coupables de consacrer un peu de leur temps à leur activité professionnelle (contrairement aux hommes qui travaillent d'autant plus d'heures que leur famille s'agrandit !).

Enfin, là encore, la disparition de la mortalité précoce a créé un changement radical de mentalité : avec un seul enfant, chacun se sent assuré d'avoir une descendance, donc, implicitement, de pouvoir prolonger la lignée de ses ancêtres.

Nous avons décliné précédemment la destinée potentielle du peuple allemand ; la portée de la simulation mathématique est universelle ; si une société s'abandonne à un déséquilibre permanent et aggravé de sa fécondité, elle se condamne, selon la célèbre formule de Raymond Aron, à propos de l'Europe précisément, au « suicide par dénatalité ». En effet, passé un certain seuil, la jeunesse devient minoritaire et le « lobby gris » (retraités et pré-retraités), majoritaire, détenteur de temps, de patrimoine et de fort pouvoir d'achat (absence d'enfants à charge) prend les commandes de toutes les instances de décision politiques ou économiques (conseils d'administration).

Or, le nombre de retraités potentiels augmente rapidement, cependant que le potentiel de population active se met à reculer ; en quelques petites décennies, malgré le relèvement de l'âge de la retraite (avec sa contrepartie négative pour les chances de promotion des jeunes et le rythme d'absorption de l'innovation), les « retraités » potentiels seront plus nombreux que les « actifs » potentiels.

C'est cette chute que le Maroc doit absolument prévenir, sans attendre, en s'inspirant de « l'exception démographique française » ; depuis un tiers de siècle, l'indice conjoncturel de fécondité est stabilisé autour de 1,8-1,9 enfant par femme. C'est le moins bas de toute l'Europe ; or la politique familiale de la France est ancienne, cohérente, adaptée et relativement généreuse.

Au Maroc, l'espérance de vie est, présentement, d'environ 72 ans, et elle est en route, nous l'avons vu, pour les 80 ans. Enfin, il n'y a aucune raison d'ignorer le bien-être de nos descendants ; chacun a le devoir de léguer un patrimoine humain ou naturel aussi gérable et sain que possible aux générations qui suivent.

Finalement, pour balayer le spectre des possibles, vu les yeux de 2006, nous retiendrons cinq hypothèses de fécondité, exprimées en nombres d'enfants par femme et séparées par des écarts de 0,3 : 1,2, 1,5, 1,8, 2,1 ...

- 1,2 est la valeur actuelle communément rencontrée dans l'Europe périphérique, méridionale ou orientale ; le statut des femmes est peu favorable, la situation économique est difficile et surtout les conditions d'accueil de la petite enfance sont inadaptées à la civilisation urbaine, à la nucléarisation des familles et au travail féminin ;
- 1,5 est le chiffre moyen parmi la population autochtone de l'Europe et du Canada ;
- 1,8 est la norme des pays ayant soit une politique familiale avancée et active (France, Suède), soit une éthique familiale et religieuse forte (cas de la population blanche non hispanique des Etats-Unis). C'est aussi l'hypothèse de la variante moyenne des projections tendanciennes du Maroc vers 2030. Ce niveau est la moyenne de la fécondité d'Europe en 1990.
- 2,1 est une valeur arbitraire, qui correspond à l'idéal de remplacement des générations, donc à la possibilité ultime de maintien des effectifs de la population à un niveau constant ; il s'agit d'une ligne théorique qui sert de repère.
- Enfin, un scénario haut, qui consiste à supposer que la fécondité du Maroc reste constante, et égale à ce qu'elle était en 2004, autrement dit à admettre que la baisse en cours s'arrêterait. Là encore, le choix a un degré de plausibilité presque nul, le calcul n'est fait qu'à titre comparatif, pour illustrer les conséquences des baisses en cours ou à venir.

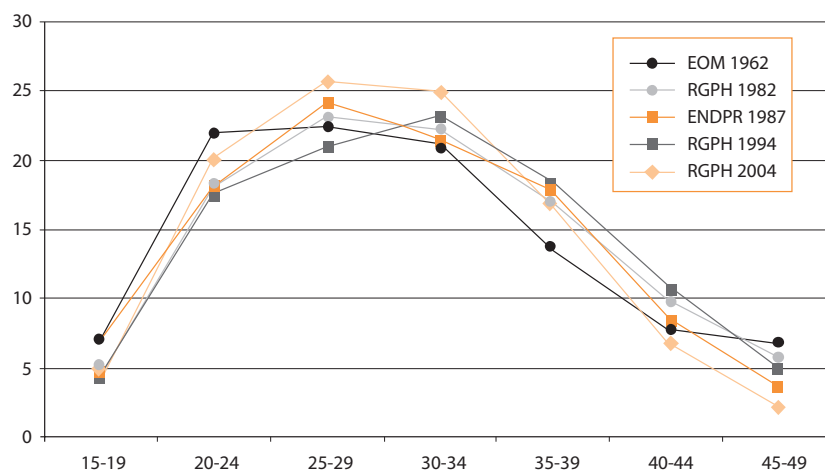
Les cinq schémas de variation ne nous paraissent pas avoir, a priori, le même degré de plausibilité ; l'expérience récente des pays entrés dans la phase post-transitionnelle de sous-fécondité laisse penser que les scénarios 1, 2 et 3 de fécondité très basse (1,2) ou basse (1,5) ou légèrement en dessous du niveau de remplacement des génération (1,8) à l'horizon 2030 revêtent un plus grand degré de vraisemblance. Cela repose aussi bien sur la réalité européenne

que sur celle de l'Asie orientale (dans ce dernier cas, les structures patriarcales sont assez apparentées à celles du Maroc). Toutefois, le commentaire sera toujours mené par jeu de confrontations successives entre les résultats attachés à tel ou tel scénario.

Les indices de fécondité ainsi projetés ont été répartis par âge selon la structure observée en 2004, qui est supposée rester stable pour les années à venir. En effet, on observe que le profil de celle-ci (c'est-à-dire la distribution des pourcentages de la fécondité par groupes d'âge) n'a pas beaucoup changé entre 1962 et 2004, soit pendant une période de 42 ans (voir figure ci-dessous).

Figure 9

Structure de la fécondité selon différentes sources entre 1962 et 2004



3. Migration internationale

Ce point n'est pas moins lourd de conséquences (surtout à terme) que le précédent, dont il dépend, du reste, largement, sur la longue durée. Le schéma de transition migratoire de pays précurseurs, comme l'Espagne (ou l'Italie) peut servir de référence.

Mentionnons d'emblée que pour des raisons techniques (amélioration rapide des moyens de transport au sol, en mer ou dans l'espace : avions et satellites), économiques (chute des prix) et psychologiques (désir de découverte), la mobilité est appelée à se développer, sous toutes ses formes, dans des proportions difficiles à soupçonner, créant de ce fait des tensions sur les besoins en infrastructures et en équipements, avec de forts risques de « sur-congestion » et « sur-pollution » urbaines. Un subtil équilibre sera à définir, et surtout à faire respecter, entre l'intérêt public et les intérêts privés (au nombre desquels ceux des investisseurs étrangers).

En termes d'offre et de demande de travail, l'interdépendance croissante des économies renforce le passage de l'émigration à l'immigration. L'Europe méridionale en est la plus parfaite illustration ; mais le même phénomène se déroule à présent en Europe centrale et dans le reste de la planète.

Pour le Maroc, le cas le plus pertinent est celui des pays de l'autre rive de la Méditerranée ; rien n'est plus parlant que la force de l'actualité migratoire, mesurée par l'écart entre la réalité et les projections des Nations-Unies faites en 2002 (publiées en 2003). La population observée en 2006 est supérieure à la population projetée ; la différence est importante puisqu'elle se

chiffre à 4 millions d'habitants supplémentaire en Espagne, 2 millions en Italie et 1 million en France. Cette différence reflète l'afflux non prévu de migrants, le plus souvent illégaux. En cumulant les résultats des trois pays de la rive Nord de la Méditerranée, on parvient ainsi à un dépassement de 7 millions d'habitants. Parmi ces arrivées inattendues figurent vraisemblablement des Marocains ; ce qui nous conduit à revoir à la hausse les estimations récentes de l'émigration marocaine.

Mais en Europe, l'opinion publique se durcit face à l'afflux d'immigrants et aux difficultés d'absorption qu'il suscite ; les pays ne sont pas prêts en termes de capacité d'accueil à recevoir des contingents trop élevés ; les gouvernements se font donc réticents et cherchent à diversifier les sources d'immigration, de façon à éviter la formation de blocs minoritaires, plus difficiles à intégrer que des vagues éparses.

Plus proche des grands réservoirs de surplus démographiques, l'Espagne est en première ligne ; c'est elle qui a la principale responsabilité des frontières Sud de l'espace Schengen ; elle subit donc la pression des autres pays de l'Union européenne qui craignent l'arrivée excessive d'étrangers ; si elle fait appel à l'aide de Bruxelles pour protéger ses frontières, l'Espagne manque encore largement des moyens nécessaires pour maîtriser la pression migratoire croissante.

Le durcissement de la politique européenne a des répercussions sur les pays du Maghreb, qui servent de régions de transit ; dans chacun d'entre eux se développe une importante immigration en provenance de l'Afrique subsaharienne. Mais l'expérience historique montre que la phase de transit, prélude à celle de l'installation, d'autant que l'élévation du niveau d'instruction et le passage à des familles restreintes modifient les exigences professionnelles des jeunes du Maghreb ; la brèche est ainsi ouverte pour l'arrivée d'une main-d'œuvre moins exigeante, plus pauvre. Ceci est d'autant plus vrai que les pays de la zone subsaharienne sont à la fois les plus féconds et les plus pauvres de la planète.

Par ailleurs, l'absence de barrière physique (montagne, mer) crée une continuité territoriale ; le Sahara est aisé à franchir. La détermination des être désespérés en quête de survie est totale.

Dans le passé, la France recevait des centaines de milliers de clandestins qui avaient franchi les Alpes ou les Pyrénées sans autre moyen de locomotion que leurs propres jambes ; le phénomène se poursuit à présent ; il y a toutes les raisons de penser qu'en Afrique, où les frontières sont floues, les mouvements de population par traversée du désert peuvent revêtir une tout autre ampleur.

Il reste très malaisé de chiffrer l'impact des possibles déséquilibres internationaux sur le franchissement du Sahara, mais il paraît hautement vraisemblable que le Maroc offrira une voie de passage privilégiée, ne serait-ce que du fait de la moindre profondeur du désert.

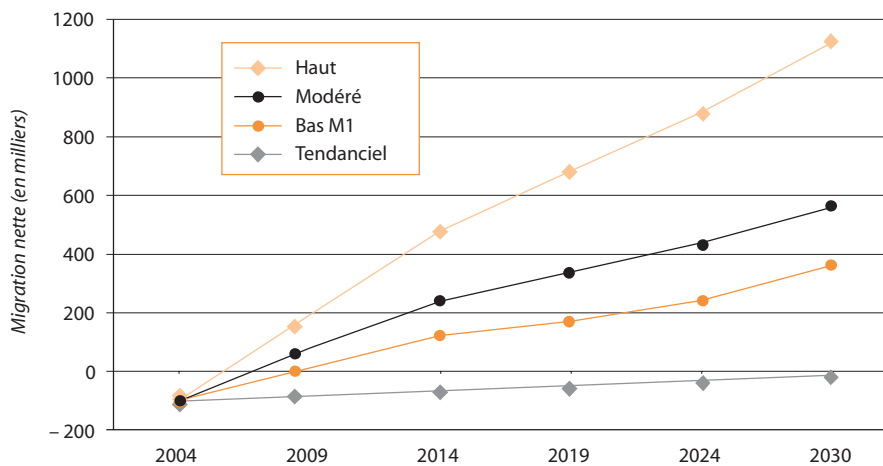
La situation de pays comme le Mali ou le Niger laisse penser que, comme future possible, la balance migratoire du Maroc pourrait s'annuler, voire s'inverser dès la prochaine décennie et que les courants pourraient vite prendre une puissance de plus en plus forte. A titre d'illustration, en nous référant à l'évolution de l'Espagne, nous avons retenu trois variantes alternatives, chacune caractérisée par une immigration nette croissante au fil du temps, aboutissant, dans la variante basse (M1) à une immigration de l'ordre de 360 mille personnes vers 2030, dans celle centrale (M2) à une immigration nette annuelle d'un peu plus d'un demi million de personnes (560 000), mais pouvant être deux fois plus intense dans le scénario haut (M3).

A ces scénarios, un scénario tendanciel (M4) est proposé comme repère. Il a aussi des chances de se réaliser. Il suppose une migration nette de – 100 000 émigrants par an à l’année de base 2004, effectif qui diminuerait progressivement jusqu’à s’annuler vers l’horizon 2034 (environ – 13 000 en 2030). Autrement dit, le caractère de pays d’émigration du Maroc ne disparaîtra pas de si tôt, compte tenu de l’inertie démographique de sa structure par âge qui engendrera des effectifs accrus aux âges d’activité allant en s’intensifiant (tableau 12).

Tableau 12
Scénarios de migration nette annuelle à quatre variantes M1, M2, M3 et M4 pour le Maroc, 2004-2030 (volume annuel en milliers d’habitants)

Années	Bas M1	Modéré M2	Haut M3	Tendanciel M4
2004	– 100	– 100	– 100	– 100
2009	10	80	190	– 83
2014	120	240	480	– 67
2019	170	340	680	– 50
2024	240	440	880	– 33
2030	360	560	1120	– 13

Figure 10
Scénarios de migration à quatre variantes M1, M2, M3 et M4 pour la Maroc, 2004-2030 (effectifs en milliers d’habitants)



C. Effectifs de la population

1. Effectifs à migration nette nulle

L’essentiel de l’accroissement de la population appartient au passé. L’effectif au point de départ des projections (2004) est de l’ordre de trente millions ; or, à l’horizon 2030, selon les scénarios qui nous apparaissent revêtir le plus haut degré de plausibilité, c’est-à-dire ceux reflétant le

passage progressif à une fécondité inférieure au seuil de remplacement des générations, la population ne devrait augmenter que de 8 à 11 millions de personnes, pour atteindre environ 40 millions en 2030 (tableau 13 et figure 11). En cas de fécondité restant à l'équilibre (2,1 enfants en moyenne par femme), le résultat serait légèrement supérieur à 41,9 millions.

Tableau 13

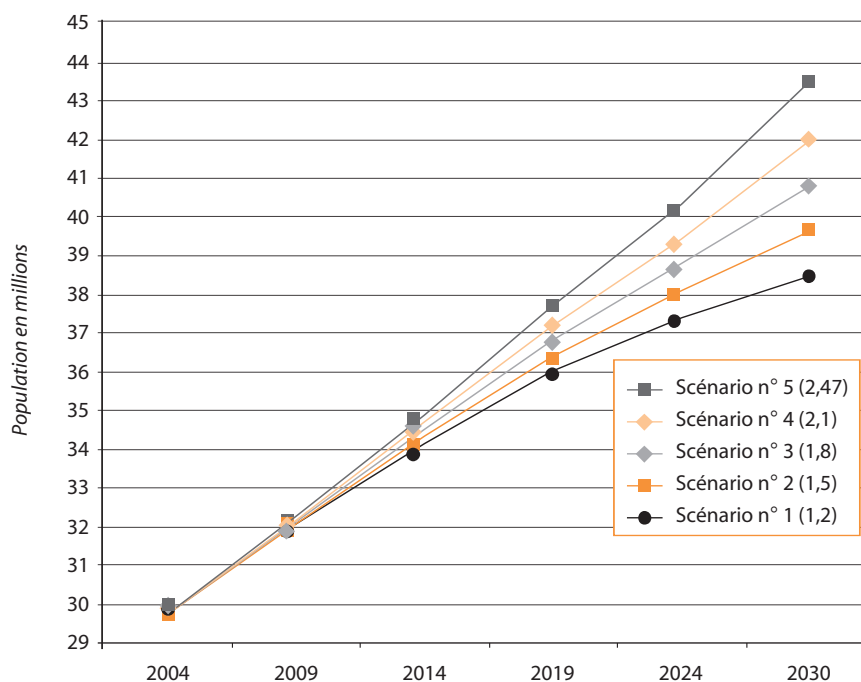
Effectifs de la population du Maroc (en millions) selon divers scénarios de la fécondité, entre 2004 et 2030 (en milieu d'année)

Année	Scénario n° 1 ISF = 1,2	Scénario n° 2 ISF = 1,5	Scénario n° 3 ISF = 1,8	Scénario n° 4 ISF = 2,1	Scénario n° 5 ISF = 2,47
2004	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7
2009	32,0	32,0	32,1	32,1	32,2
2014	34,1	34,3	34,5	34,7	34,9
2019	36,0	36,4	36,8	37,1	37,6
2024	37,4	38,1	38,8	39,4	40,3
2030	38,4	39,6	40,8	41,9	43,4

Source : CERED.

Figure 11

Effectifs de la population du Maroc (en millions) selon divers scénarios de la fécondité de 2004 à 2030



Mais le choix d'une hypothèse de fécondité constante à sa valeur de 2004, c'est-à-dire à 2,47 enfants par femme, donne un ordre de grandeur légèrement supérieur à 43,4 millions.

2. Effectifs avec migration

Il ne saurait être question d'envisager les vingt combinaisons possibles entre les cinq hypothèses de fécondité et les quatre hypothèses de migration nettes retenues, mais plutôt de couvrir un large éventail des possibilités pouvant englober la réalité du futur.

A ce titre, nous avons retenu six cheminements :

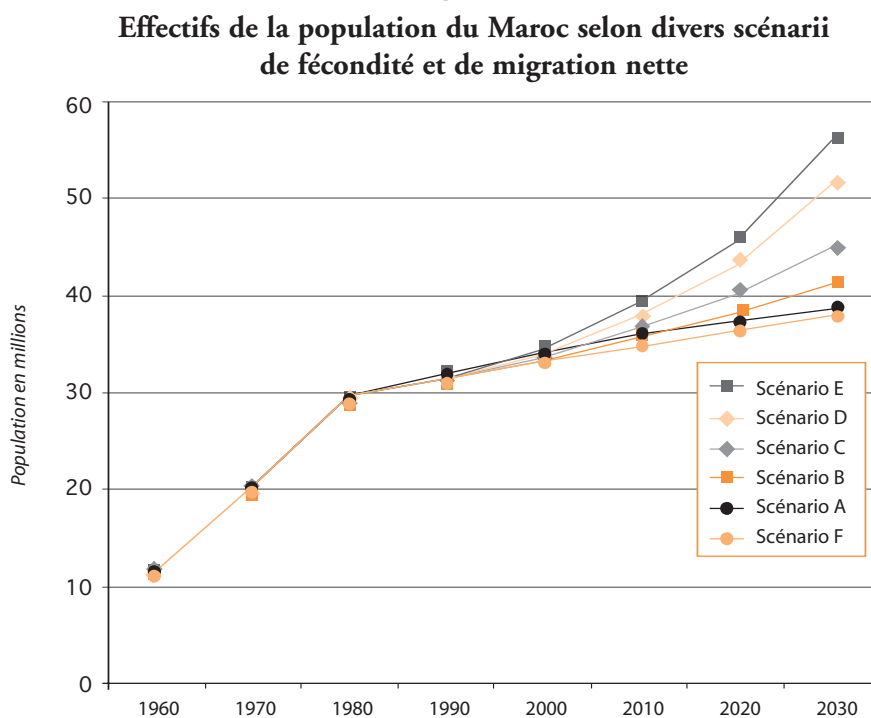
- le premier, dénommé **A** et déjà envisagé ci-dessus, est celui du plancher, avec à la fois une fécondité très basse (1,2) et un jeu d'immigration nulle (scénario n° 1) ;
- le second (**B** : ISF=1,2 et M1), toujours avec la même fécondité mais croisé avec un jeu d'immigrations "basses" (montée progressive jusqu'à environ 360 000 par an vers 2030) ;
- le troisième (**C** : ISF=1,5 et M2), avec une fécondité moins faible (1,5) et un schéma de migration dit modéré (un peu plus d'un demi-million d'entrants nets, soit 560 000 vers 2030) ;
- le quatrième (**D** : ISF = 1,5), fondé sur la même hypothèse de fécondité, que l'on peut considérer comme intermédiaire (1,5), associée à une tout autre variante de migration, "haute" (1 120 000 vers 2030) ;
- le cinquième (**E** : ISF = 2,47 ; M3), de type explosif, qui consiste à combiner une fécondité "forte" (celle de 2004) et une immigration forte pouvant aller jusqu'à un million d'entrants nets (1 120 000) par an à l'horizon 2030.
- enfin, le dernier (**F** : ISF=1,80 et M4) associant une fécondité tendancielle de 1,80 vers 2034 et une émigration nette continue mais décroissante jusqu'à s'annuler vers 2034 (-13 000 en 2030).

La conclusion est sans appel : la réalisation de la transition migratoire devrait bouleverser les perspectives d'avenir. En effet, à l'horizon 2030, la population du Maroc ne s'inscrirait plus alors autour d'un chiffre de 40 millions, mais dans une fourchette de 38 à 52 millions (scénarios centraux B, C, D et F, sachant que les scénarios A et E son improbables).

Tableau 14
Evolution de la population du Maroc selon six scénarios

Scénarios	Rétrospective			Prospective				
	1960	1982	2004	2009	2014	2019	2024	2030
Scénario A	11,6	20,4	29,7	32,0	34,0	36,0	37,4	38,6
Scénario B	11,6	20,4	29,7	31,4	33,3	35,7	38,1	41,2
Scénario C	11,6	20,4	29,7	31,4	33,6	36,7	40,1	45,0
Scénario D	11,6	20,4	29,7	31,4	33,9	38,0	43,1	51,5
Scénario E	11,6	20,4	29,7	31,5	34,4	39,3	45,5	56,1
Scénario F	11,6	20,4	29,7	31,5	33,2	34,8	36,3	38,0

Figure 12



Le « multiplicateur transitionnel » de la population

Devant l'accumulation des faits, donc en présence de l'évidence, la notion de « stabilisation » ultime de la population à l'issue du processus de transition démographique perd de sa pertinence. Tout porte à penser que, lorsque la fécondité a entamé son recul séculaire, le mouvement de baisse se poursuit, de façon quasi ininterrompue, jusqu'à des valeurs plus ou moins éloignées de la ligne d'équilibre ; plus l'écart par rapport à cette fécondité est élevé, plus la vitesse de rétraction démographique est rapide. On glisse graduellement d'un déséquilibre à un autre, de l'explosion à l'implosion, de la menace de « surpopulation » à celle de « dépopulation ».

Entre le « démarrage » (déclenchement de la baisse séculaire de la mortalité, donc amorce de la phase historique d'accélération démographique) et l'« aboutissement » du processus de transition démographique (retour à une croissance nulle ou quasi nulle), les effectifs de population connaissent une augmentation sans précédent.

Le rapport entre la population « finale » et la population « initiale » est appelé « multiplicateur transitionnel ». Si l'on met à part les pays dont l'évolution a été, dans un sens ou dans l'autre, déterminée presque exclusivement par l'élément exogène des migrations externes (cas-types : Etats-Unis et Irlande), pour lesquels ce ratio n'a pas de sens, on constate, par exemple, que, pour l'Europe, le multiplicateur est de l'ordre de 4, mais avec une grande variabilité (2 seulement pour la France – qui deviendra un pays d'immigration dès le milieu du XIX^e siècle et ne participera guère, faute de surplus démographiques, au peuplement des nouveaux mondes » ; 8 pour l'Angleterre qui, elle, en revanche, malgré sa faible population initiale, déversera ses surplus outre-Manche, occupera des continents entiers et constituera le plus vaste empire colonial jamais vu).

Là où la transition est tardive, profitant de l'expérience acquise, l'abaissement de la mortalité est plus rapide et la transition plus explosive. Ainsi, au milieu du présent siècle, *au Maroc*, le multiplicateur devrait être proche de 10 : 5 millions d'habitants en 1900 ; 45 à 50 millions vers 2050 (encore une fois, il peut s'agir d'un minimum, si l'immigration ne peut être jugulée).

Pour l'Afrique sub-saharienne, il pourrait être de l'ordre de 15 ou 20, voire plus (en l'absence de « régulation malthusienne » par surmortalité de catastrophe et en cas de refus persistant de véritable mise en place de la limitation des naissances, en particulier sur la large bande qui s'étend du Sahara à la partie australe).

Au vu de l'expérience anglaise et de l'extraordinaire retard de développement de cette zone, on peut imaginer l'intensité des pressions migratoires à venir.

D. Composition de la population

Les résultats des projections démographiques peuvent se décomposer en deux parties bien distinctes :

1. d'une part, la population adulte déjà née au point de départ du calcul, pour laquelle l'incertitude à venir est faible puisqu'elle ne fait intervenir que le jeu de la mortalité, assez régulier (sauf catastrophe) et que, par ailleurs, les migrations se concentrent sur des tranches d'âges relativement jeunes ;
2. d'autre part, la population jeune, qui naîtra pendant la période considérée (2004-2030) et celle qui proviendra de l'échange avec l'étranger (du fait de la jeunesse de son profil par âge, cette dernière n'aura guère d'influence d'ici 2030 sur la population âgée).

1. Age et emploi

Comme dans toute société en cours de modernisation accélérée, le paysage social sera de plus en plus complexe et varié ; la division du travail social se différenciera de plus en plus, avec la montée du secteur des services et l'apparition de métiers nouveaux, où les femmes seront de plus en plus impliquées.

Pour insérer l'énorme bourrelet de la presque quarantaine de classes pleines du « baby-boom » nées du milieu des années 1960 à l'an 2000 et, parallèlement, combler son retard de formation et de productivité, le Maroc devra gérer des défis contradictoires.

En effet, jusque vers 2010 et même au-delà, il devra continuer son effort d'absorption, sur le marché du travail, des générations du baby-boom commencé dès 1975 ; or, les flux de jeunes de 15 à 25 ans représentent à peu près un cinquième de la population totale, avec, au sein de ce groupe, une proportion grandissante de filles candidates à l'embauche. De plus, le taux de chômage des jeunes adultes (15 à 35 ans) demeure très élevé, de l'ordre de près de 47 % en 2005. Enfin, les secteurs agricole et industriel accusent un gros retard de productivité; leur indispensable mise à niveau exigera des départs massifs de travailleurs en direction du secteur tertiaire. Cette conjugaison de facteurs créera une tension extrême sur le marché du travail ; la concurrence sera de plus en plus rude pour l'accès à l'emploi.

En ce qui concerne la jeunesse marocaine, deux soupapes de sûreté existent :

- d'une part, une *mise à niveau de l'appareil scolaire et universitaire*, tant en termes quantitatifs que qualitatifs ; le pourcentage de lycéens et d'étudiants est bas, incompatible avec les besoins d'une économie moderne, où le secteur tertiaire est largement prépondérant : le développement de l'appareil de formation devrait ainsi contribuer à *alléger l'afflux de jeunes en quête d'emplois* ;
- d'autre part, la *poursuite, à moyen terme, des courants* de départs vers l'étranger.

La question la plus délicate est la très basse productivité globale du secteur agricole et sa relative stagnation : en effet, non seulement la productivité relative du travailleur agricole est faible,

Répartition sectorielle de la population active

En 1952, l'agriculture occupait encore près des trois quarts des actifs ; une vingtaine d'années plus tard, elle demeure encore largement prédominante (55 %) ; en 2005, elle est toujours, et de loin, le principal secteur fournisseur d'emploi, loin devant le secteur des services (45,5 %, contre 34,9 %). Dans les pays les plus en pointe comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou la France, la filière agricole n'occupe plus que moins de 3 % de la main-d'œuvre, du reste parfois aussi engagée dans d'autres activités. La lenteur de cette transformation structurelle de l'économie est, a priori, inquiétante pour l'avenir ; l'agriculture serait-elle immobile ? Les autres grands secteurs de l'économie seraient-ils insuffisamment dynamiques pour absorber les surplus de l'agriculture et des innombrables emplois de type informel ?

Sans vouloir trancher cette épineuse question, faisons un effort de mémoire, même si la clé du présent, et, a fortiori, de l'avenir nous échappe : l'expérience historique apporte des jalons, des points de repère objectifs et aide ainsi à resituer la singularité de chaque cas. Prenons le cas de 10 grands pays à documentation rétrospective fiable et classons-les selon le seuil de franchissement des 45 % de population agricole du Maroc selon les résultats de l'enquête sur l'emploi de 2005. Nous obtenons la séquence temporelle suivante : France: mi-XIX^e siècle ; Etats-Unis : années 1880 ; Japon : années 1910 ; Italie : 1935 ; Mexique : 1968 ; Iran : 1969 ; Brésil: 1970 ; Egypte : 1980 ; Indonésie : 1998 ; Turquie : 1999. On constate que le décalage temporel du Maroc par rapport aux principales économies de la rive sud de la Méditerranée (Turquie, Egypte) n'est long que par rapport au cas égyptien, nourri par les hauts rendements alimentaires dus aux alluvions du Nil. Candidate à l'entrée dans l'Union européenne, la Turquie ne dispose pas d'une véritable avance.

Il n'empêche que le Maroc est confronté à un défi majeur : reconvertir son appareil de production et opérer les transferts de main-d'œuvre correspondants en un laps de temps très court, ceci dans un contexte de concurrence de plus en plus rude avec les géants asiatiques « émergents » (Chine, Inde, Indonésie : 1,3 milliard ; 1,1 milliard et 222 millions d'habitants respectivement).

mais elle ne progresse que très lentement. Le niveau de productivité est 25 fois moindre que dans le pays le plus performant, la France, et l'écart est du même ordre qu'avec les deux suivants immédiats (Canada et Etats-Unis) ; ce niveau est deux fois plus faible qu'au Brésil. L'agriculture

L'exemple de l'Inde

Loin de considérer la petite paysannerie traditionnelle comme un boulet pour l'économie, l'Inde, au contraire, au prix d'un effort d'imagination pragmatique, en a fait un gisement d'opportunités d'énergies peu coûteuses à mobiliser pour créer un gigantesque tissu de petites entreprises tournées vers l'organisation du secteur de la distribution alimentaire et vers l'exportation ; des infrastructures, des crédits, un savoir-faire, un esprit d'entreprise et une organisation méticuleuse de la chaîne agricole (stockage, réfrigération, transport, ravitaillement en engrais et carburant, etc.) sont mis à la disposition des anciens paysans, ainsi responsabilisés, motivés et sortis de leur fatalisme millénaire. La même initiative d'organisation en chaîne a été prise pour un autre secteur traditionnel : le petit commerce. En fait, ce changement se traduit par un bouleversement des mentalités, le passage au goût d'entreprendre, de commercer, de diriger sa propre activité, de la faire prospérer.

Ce facteur a sans nul doute contribué à la chute de la « pauvreté absolue » (moins de 1 dollar par habitant et par jour), puisqu'en Inde, elle a régressé de moitié.

marocaine ne peut rester figée dans ses traditions et se couper de l'évolution qui se produit dans le reste du monde ; elle devra se spécialiser dans ses points forts, mettre en place un système de transformation et de distribution ramifié, mieux structuré, destiné en partie à l'exportation ; sinon, elle se condamnera à la marginalisation ; or la concurrence, bien organisée est le meilleur aiguillon de l'innovation.

Scénarios sans migration

Pour ce qui est des évolutions potentielles de la répartition par âge au cours des trois prochaines décennies, selon la gamme d'hypothèses sans migration, nous allons nous concentrer sur les hypothèses qui nous semblent suivre le schéma de convergence internationale vers la sous-fécondité post-transitionnelle (tableau 15, figures 13 et 14).

Le basculement de la pyramide des âges évoqué plus haut et déjà amorcé par le passé tendra à se confirmer et à s'accélérer à l'avenir et ce, à un degré d'autant plus net que le déficit de fécondité se sera creusé. Ainsi, en 2004, le rapport entre le nombre de jeunes (moins de 15 ans) et celui des personnes âgées (plus de 60 ans) avoisinait encore 4. Or, dès le milieu de la prochaine décennie, il sera passé en dessous de 3.

Figure 13
Pyramides des âges au Maroc selon les différents scénarios en 2004 et en 2030 (sans migration)

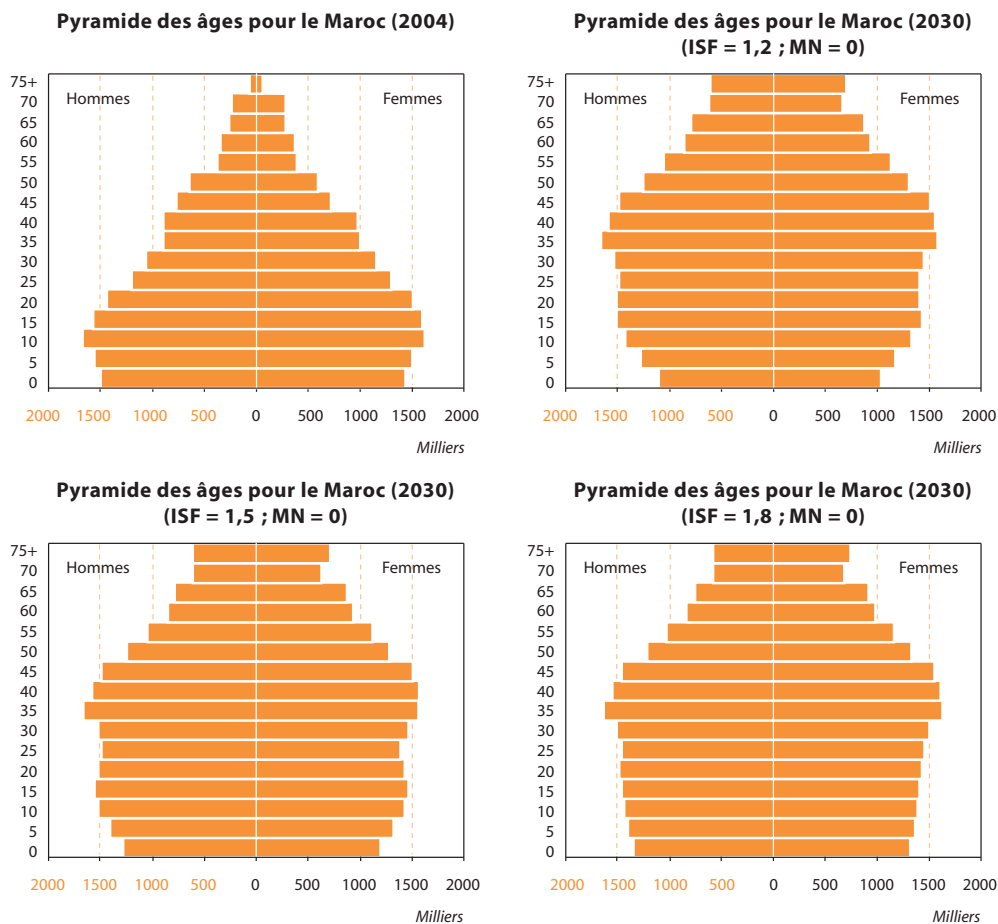


Figure 13 (suite)

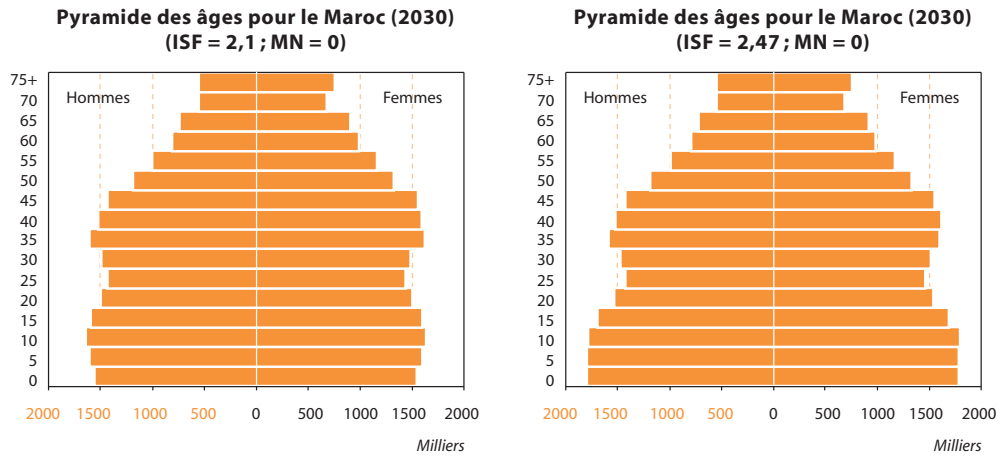


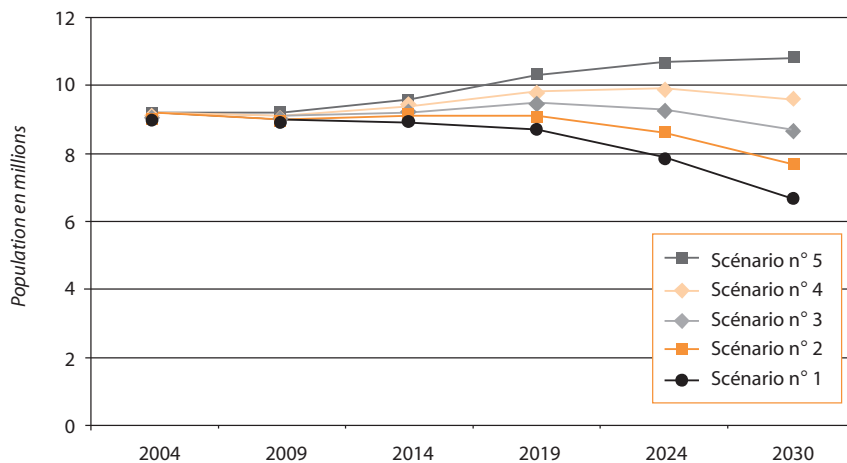
Tableau 15

Evolution de la population des enfants de moins de 15 ans selon les scénarios de fécondité (sans migration), de 2004 à 2030 (en millions)

Fécondité	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
	1,2	1,5	1,8	2,1	2,47
2004	9,2	9,2	9,2	9,2	9,2
2009	9	9	9,1	9,1	9,2
2014	8,9	9,1	9,2	9,4	9,6
2019	8,7	9,1	9,5	9,8	10,3
2024	7,9	8,6	9,3	9,9	10,7
2030	6,7	7,7	8,7	9,6	10,8

Figure 14

Evolution de la population des enfants de moins de 15 ans selon les scénarios (sans migration) de fécondité, de 2004 à 2030



Si le scénario bas, analogue à celui de type espagnol se produit, alors la population de moins de 15 ans passerait de 9 à 6,7 millions entre 2004 et 2030, soit une baisse de 27 %, qui aura lieu surtout après 2020 (du fait de la présence de classes nombreuses aux âges de reproduction); en revanche, si la chute de la fécondité est maîtrisée par une politique volontariste, pour ne pas descendre en deçà de 1,5 enfant par femme, le recul, également tardif (toujours au-delà de l'horizon 2020) sera moindre : 16 % au lieu de 27 %. Le relâchement de la pression démographique sur le système scolaire sera net ; il facilitera l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Comme nous l'avons vu, les variations de la fécondité affectent la population jeune et ce, avec une intensité d'autant plus forte que les âges considérés sont plus bas. En revanche, aux âges adultes et chez les personnes âgées, les effectifs poursuivent leur hausse sur la lancée du passé. En conséquence, l'inversion de la pyramide des âges se confirme d'année en année. Revenons au cas des hypothèses plausibles déjà considéré ici (1,2, 1,5 et 1,8 enfant par femme).

La part des jeunes dans la population totale se réduit comme une peau de chagrin, puisqu'elle tombe de moitié, passant de 31 % en 2004 à environ 1/5 seulement en 2030 (tableau 16 et figure 15).

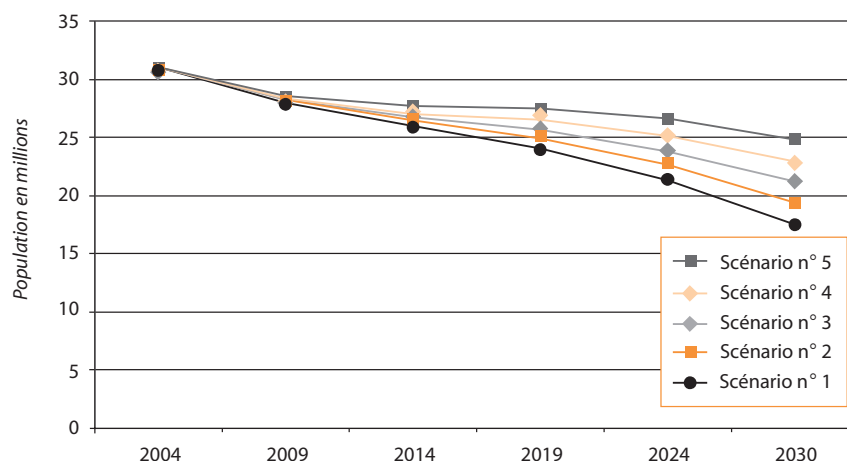
Tableau 16

Evolution du pourcentage de jeunes de moins de 15 ans dans la population totale marocaine, selon les hypothèses de fécondité (sans migration), de 2004 à 2030

Fécondité	Scénario 1 1,2	Scénario 2 1,5	Scénario 3 1,8	Scénario 4 2,1	Scénario 5 2,47
2004	31	31	31	31	31
2009	28	28,2	28,2	28,3	28,5
2014	26	26,4	26,7	27	27,7
2019	24,1	24,9	25,7	26,5	27,5
2024	21,3	22,6	23,8	25,1	26,6
2030	17,5	19,4	21,2	22,9	24,8

Figure 15

Evolution du pourcentage de jeunes de moins de 15 ans dans la population totale marocaine, selon les hypothèses de fécondité, Maroc 2004-2030



A l’opposé, la population âgée, prise ici dans le sens du groupe d’âges « 60 ans et plus » continue à croître fortement, à la fois du fait de la translation progressive des classes nombreuses du baby-boom vers le haut de la pyramide des âges et du fait de la poursuite du phénomène d’allongement de la durée de vie moyenne. En toute hypothèse, le nombre des plus de 60 ans devrait avoisiner les 6 millions à l’horizon 2030 et devrait, dès lors, pouvoir devenir proche de celui des enfants (moins de 15 ans) dans le cas des scénarios 1 et 2. On se trouve ici en présence du mécanisme d’inversion de la pyramide des âges.

Le changement de la population du Maroc s’inscrit dans une dynamique caractérisée par la hausse de l’âge moyen de la population. A titre symbolique, nous avons suivi l’évolution de la tranche d’âge des “75 ans et plus” : celle-ci est appelée, en toute hypothèse, à plus que doubler en nombre entre 2004 et 2030. Or, dans l’hypothèse de fécondité maîtrisée (1,5), la part des 75 ans et plus dans la population totale cessera d’être négligeable, passant de 2,0 à 3,7 %, (tableau 17 et figure 16).

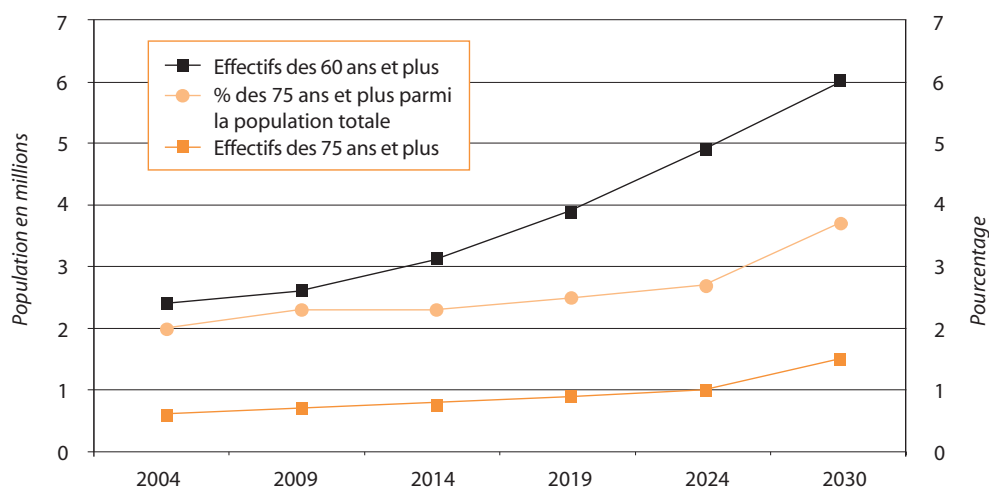
Tableau 17

Evolution de la population des 60 ans et plus, des 75 ans et plus et de la proportion de celle-ci dans la population totale (*effectifs en millions*) : scénario 2 (ISF = 1,5 ; sans migration)

Année	Population de 60 ans et plus	Population de 75 ans et plus	% des 75 ans et plus parmi la population totale*
2004	2,4	0,6	2,0
2009	2,6	0,7	2,3
2014	3,1	0,8	2,3
2019	3,9	0,9	2,5
2024	4,9	1,0	2,7
2030	6,0	1,5	3,7

Figure 16

Evolution de la population des 60 ans et plus, des 75 ans et plus et de la proportion de celle-ci dans la population totale : scénario 2



Scénarios avec migration

Poursuivons notre examen de l'évolution de la pyramide des âges, en prenant en compte, cette fois, l'existence des courants d'immigration à venir. Là encore, pour les besoins de l'analyse, privilégions trois scénarios : toujours la "fécondité maîtrisée", freinée dans sa chute à un niveau de stabilisation de 1,5 ou 1,8 enfant par femme, mais avec trois trajectoires de migration : une immigration modérée (cas C) une immigration haute (cas D) et une émigration continue mais décroissante (F). On assiste dès lors à un freinage plus ou moins important de la chute des effectifs de jeunes, cependant que la poursuite du mouvement de hausse de l'effectif âgé poursuit sa marche, inéluctable : entre 1960 et 2030, cet effectif est multiplié par plus de 7, passant de 0,8 million à une fourchette de 5,8-6,0 millions (selon l'hypothèse de migration).

La rétraction de la fraction jeune entamée au milieu des années 70, avec la transition de la fécondité continue au fil du temps, de manière presque indistincte, est inéluctable. La part des jeunes dans la population totale chute d'environ 45 % à environ 17 % (C et D) ; elle est donc divisée par presque trois. Seule l'hypothèse d'une fécondité convergeant à un niveau légèrement en-dessous du seuil de remplacement des générations et d'une émigration nette décroissante (F) créerait une différence sensible: au lieu de 17-18 %, en 2030, la fraction des jeunes serait de presque 21 %. Mais la tendance resterait la même ; la part des jeunes reculerait régulièrement (tableau 19). Les scénarios E à fécondité constante ou A à migration nulle sont improbables.

Figure 17

Pyramides des âges du Maroc selon les différents scénarios en 2004 et 2030

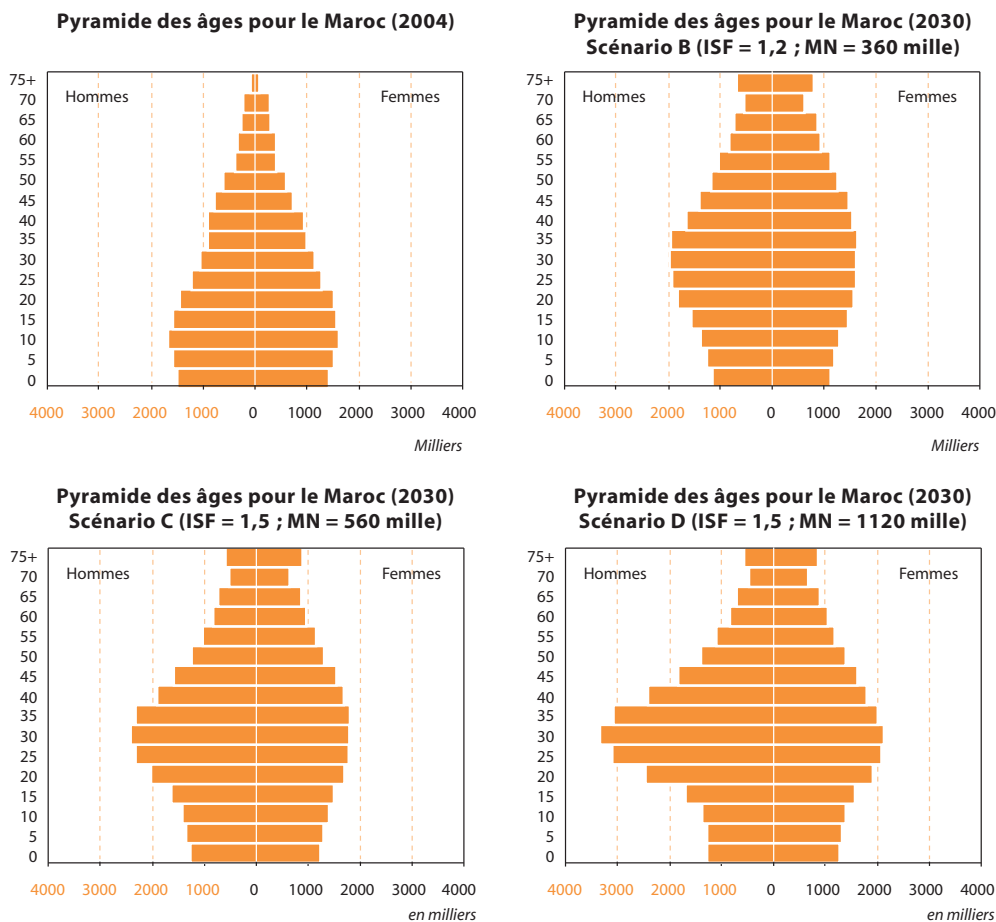
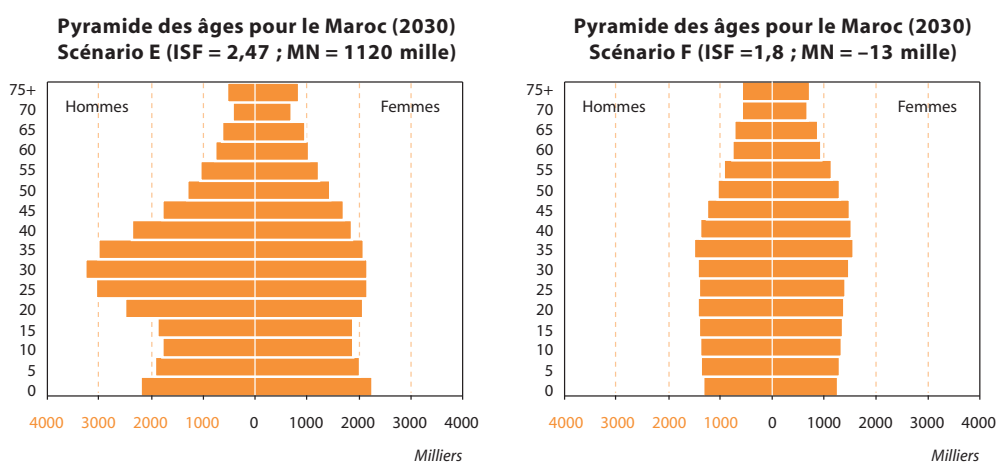


Figure 17 (suite)



En 2030, les variantes de fécondité de 1,2 à 1,5 devraient amener le groupe d'âge des moins de 15 ans à une taille plus ou moins voisine de celui des personnes âgées (tableau 18).

Tableau 18

Evolution des nombres des jeunes (moins de 15 ans)
et des personnes âgées (plus de 60 ans)
selon les scénarios A, B, C, D, E et F (en millions)

Année	Rétrospective				Prospective			
	1960	1982	2004	2009	2014	2019	2024	2030
<i>Jeunes</i>								
Scénario A (ISF=1,2 ; MN = 0)	5,1	8,3	9,2	9	8,9	8,7	7,9	6,7
Scénario B (ISF = 1,2 ; MN = 360 mille)	5,1	8,3	9,2	9	8,9	8,7	8,2	7,3
Scénario C (ISF = 1,5 ; MN = 560 mille)	5,1	8,3	9,2	9	9	8,9	8,6	8
Scénario D (ISF = 1,5 ; MN=1120 mille)	5,1	8,3	9,2	9	9	9	8,7	8,3
Scénario E (ISF = 2,47 ; MN = 1120 mille)	5,1	8,3	9,2	9,2	9,5	10,2	10,9	12
Scénario F (ISF=1,8 ; MN = -13 mille)	5,1	8,3	9,2	9	8,6	8,4	8,2	7,9
<i>Personnes âgées</i>								
Pour tous les scénarios	0,8	1,3	2,4	2,6	3,1	3,8	4,8	5,8-6,0

Figure 18
**Evolution du nombre des jeunes (moins de 15 ans)
 et des personnes âgées (60 ans et plus)
 selon les scénarios A, B, C, D, E et F ; 1960-2030**

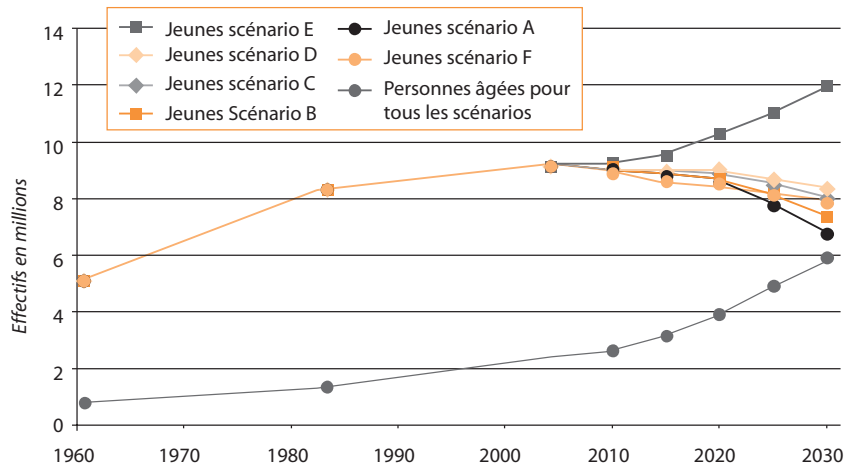


Tableau 19
**Evolution du pourcentage des jeunes
 selon les scénarios A, B, C, D, E et F, 1960-2030**

	Rétrospective				Prospective			
	1960	1982	2004	2009	2014	2019	2024	2030
<i>Jeunes</i>								
Scénario A (ISF=1,2 ; MN=0)	44,0	41,0	31,0	28,0	26,0	24,0	21,0	17,4
Scénario B (ISF = 1,2 ; MN = 360 mille)	44,0	41,0	31,0	29,0	27,0	24,0	22,0	18,4
Scénario C (ISF = 1,5 ; MN = 560 mille)	44,0	41,0	31,0	29,0	27,0	24,0	21,0	18,4
Scénario D (ISF = 1,5 ; MN = 1120 mille)	44,0	41,0	31,0	29,0	27,0	24,0	20,0	16,6
Scénario E (ISF=2,47 MN=1120 mile)	44,0	41,0	31,0	29,0	28,0	26,0	24,0	21,8
Scénario F (ISF=1,8 MN=-13 mille)	44,0	41,0	31,0	28,0	25,9	24,2	22,6	20,9

Figure 19
Evolution du pourcentage de jeunes selon les différents scénarios

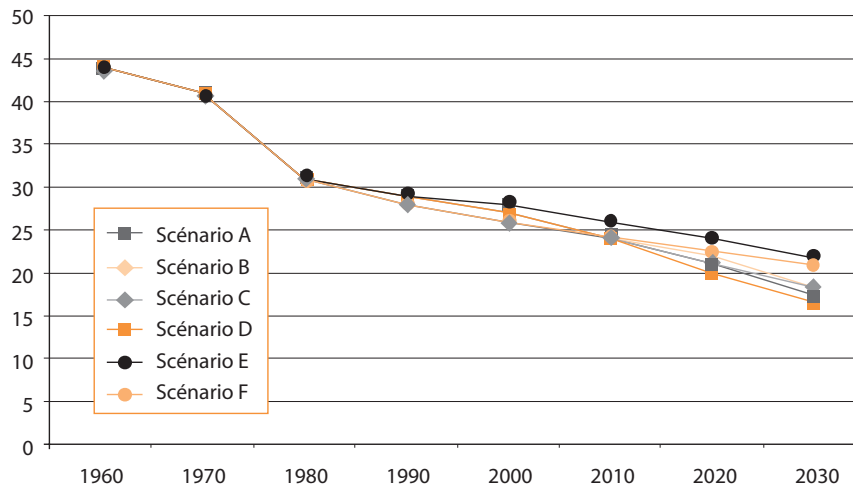


Tableau 20
Evolution du pourcentage des personnes âgées selon
les scénarios A, B, C, D, E et F, 1960-2030

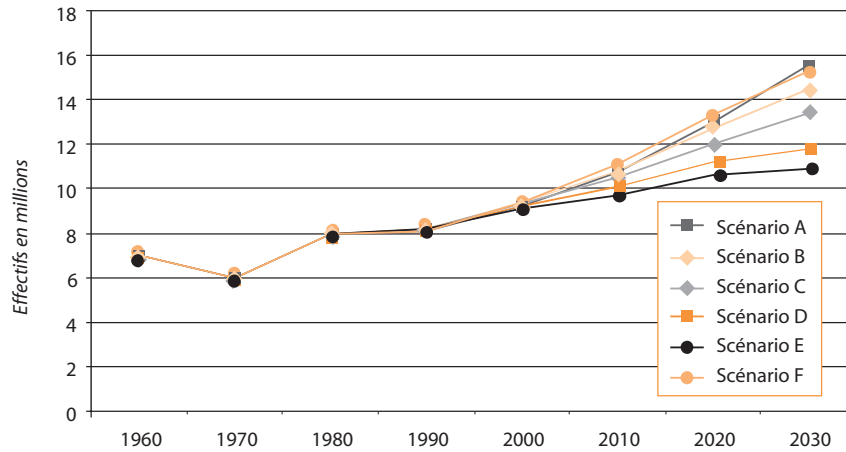
	Rétrospective				Prospective			
	1960	1982	2004	2009	2014	2019	2024	2030
Personnes âgées								
Scénario A (ISF = 1,2 ; MN = 0)	7,0	6,0	8,0	8,1	9,2	10,7	13,0	15,6
Scénario B (ISF = 1,2 ; MN = 360 000)	7,0	6,0	8,0	8,2	9,4	10,8	12,7	14,5
Scénario C (ISF = 1,5 ; MN = 560 000)	7,0	6,0	8,0	8,2	9,3	10,5	12,0	13,4
Scénario D (ISF=1,5 ; MN = 1 120 000)	7,0	6,0	8,0	8,2	9,2	10,1	11,2	11,8
Scénario E (ISF = 2,47 ; MN = 1 120 000)	7,0	6,0	8,0	8,2	9,1	9,7	10,6	10,9
Scénario F (ISF=1,8 MN = -13 000)	7,0	6,0	8,0	8,1	9,4	11,1	13,3	15,3

A l'autre extrémité de la pyramide des âges, la fraction âgée continuerait à augmenter au fil des ans. Là encore, seule une hypothèse d'immigration massive parviendrait à la stabiliser, mais au prix de grandes difficultés socio-économiques et politiques (figure 20).

L'incidence des migrations affecte principalement le groupe des jeunes adultes (15-34 ans), de manière d'abord lente, puis de façon cumulative d'une période à l'autre. L'inertie démographique est telle que même en cas de fécondité très faible, les implications de la baisse de la fécondité en termes d'atténuation de la pression à l'entrée sur le marché du travail ne se feront guère sentir à l'horizon 2030.

Figure 20

Evolution du pourcentage des personnes âgées selon différents scénarios



Selon que la fécondité soit faible ou forte et que la migration, difficile à juguler, soit négative, nulle ou fortement positive, la taille du groupe des jeunes adultes pourrait, à l’horizon 2030, varier du simple au double : 11,3 et 18,3 millions respectivement pour le scénario F et celui D. Comment faire face à une telle vague ? Les scénarios C et D devraient comporter une accentuation nette de la pression sur l’emploi. Ainsi, une simple comparaison entre le scénario A (fécondité 1,2 et migration nulle) et le scénario C (fécondité ‘maîtrisée’ à 1,5 et migration ‘modérée’) fait apparaître un écart de près de 3 millions de jeunes supplémentaires (11,9 et 14,9 millions en 2030) en situation d’installation dans la vie professionnelle.

Le passage au scénario D (même fécondité, mais migration forte) entraînerait à son tour un gonflement supplémentaire de 3 millions (tableau 21). C’est dire à quel point le scénario C est celui qui doit servir de *schéma volontariste*, puisqu’il suppose une régulation aussi bien de la fécondité que des migrations internationales.

En revanche, le scénario F (fécondité en baisse tendancielle et émigration nette décroissante) entraînerait une situation de quasi-stabilité des effectifs des jeunes à l’horizon 2030 après avoir fait grimper leur effectif à 12 millions vers 2015.

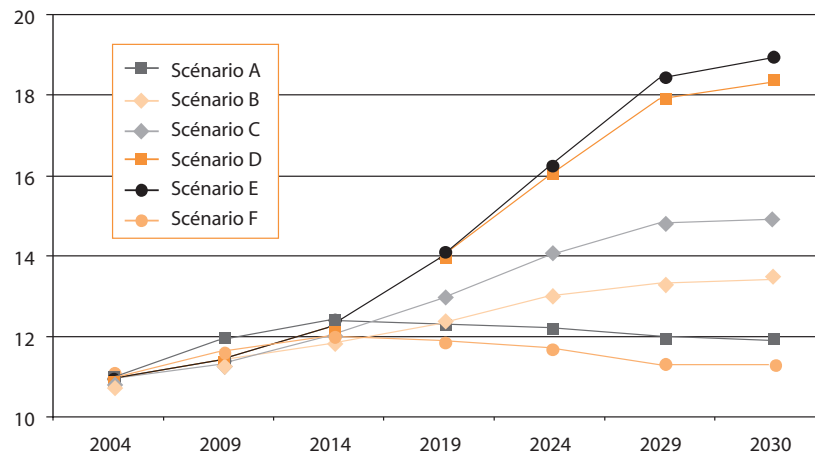
Tableau 21

Evolution du nombre des jeunes adultes (15 à 34 ans) selon les scénarios A, B, C, D, E et F, 2004-2030 (en millions)

Année	2004	2009	2014	2019	2024	2030
Scénario A (ISF=1,2 MN=0)	10,9	11,9	12,4	12,3	12,2	11,9
Scénario B (ISF=1,2 MN=360 mille)	10,9	11,4	11,8	12,3	13,0	13,4
Scénario C (ISF=1,5 MN=560 mille)	10,9	11,3	12,0	12,9	14,0	14,9
Scénario D (ISF=1,5 MN=1120mille)	10,9	11,4	12,2	13,9	16,0	18,3
Scénario E (ISF=2,47 MN=1120 mile)	10,9	11,4	12,2	13,9	16,2	18,9
Scénario F (ISF=1,8 MN=-13 mille)	10,9	11,6	12,0	11,9	11,7	11,3

Figure 21

**Evolution du nombre de jeunes adultes (15-34 ans)
selon différents scénarios (en millions)**



Quel que soit le scénario, le retournement de la pyramide des âges est inéluctable. En effet, même en cas d'immigration massive, le poids relatif des personnes âgées par rapport à celui des jeunes tend à doubler (tableau 22, figure 22) ; plus l'horizon s'éloigne, plus l'effet des migrations se fait sentir : il est communicatif ; ce n'est guère qu'à partir de 2020 qu'il prend une véritable ampleur.

Tableau 22

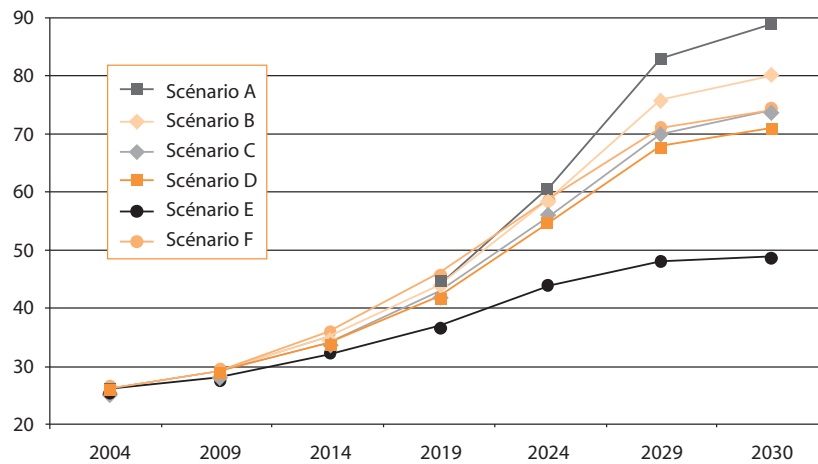
**Evolution du ratio "60 ans et plus/ moins de 15 ans" selon les scénarios
A, B, C, D, E et F, 2004-2030**

(indice 100 : égalité des effectifs entre les deux groupes d'âge)

Année	2004	2009	2014	2019	2024	2030
Scénario A (ISF = 1,2 ; MN = 0)	26	29	35	44	61	89
Scénario B (ISF = 1,2 ; MN = 360 mille)	26	29	35	44	59	80
Scénario C (ISF = 1,5 ; MN = 560 mille)	26	29	34	43	56	74
Scénario D (ISF = 1,5 ; MN = 1120 mille)	26	29	34	42	55	71
Scénario E (ISF = 2,47 ; MN = 1120 mille)	26	28	32	37	44	49
Scénario F (ISF = 1,8 MN = -13 mille)	26	29	36	46	59	74

On sait que ces migrations seront des *migrations de pauvreté*, touchant des populations à très faible alphabétisation et à niveau de revenu extrêmement bas.

Figure 22
 Evolution du ratio des 60 ans et plus sur les moins
 de 15 ans selon différents scénarios



2. Age et protection sociale

La pérennité de tout système social repose sur trois fondements implicites, plus ou moins interdépendants :

- le maintien de l'équilibre démographique ;
- une croissance économique minimale ;
- l'absence d'un chômage important et chronique.

Le système français de sécurité sociale

L'alourdissement constant du budget de la Sécurité sociale est le premier responsable de l'explosion du montant de la dette publique qui, aujourd'hui, en France par exemple, est équivalente aux deux tiers du PIB. On comprend l'amertume des pères-fondateurs, animés d'un souci de protection vigilante de toutes les personnes dans le besoin (enfants, malades, chômeurs, handicapés, personnes âgées). Ainsi, Pierre Laroque, créateur du système français, reconnaissait, en fin de vie, qu'il avait lancé une machine devenue « infernale », émiettée, soumise aux égoïsmes catégoriels, politiques et syndicaux, distributrice de « fromages » (hauts salaires, avantages en nature, honneurs et privilèges) à ses divers « administrateurs » ou « directeurs » de « caisses ». Il souhaitait fédérer, harmoniser, unifier, les formes de protection existantes ou embryonnaires ; c'est le contraire qui, en dépit de sa volonté, s'est produit ; on a assisté à un retour en force de la logique corporatiste médiévale.

L'instauration des édifices de protection sociale a eu lieu en pleine période d'euphorie, après les années de la plus grande guerre civile européenne, à la fin des années 40 : c'était le retour à l'optimisme, après le choc de la crise des années 30, puis de la tuerie des années suivantes.

En 1973 survenait le premier « choc pétrolier » (quadruplement du prix du baril), le taux de croissance économique se trouvait réduit de moitié, le chômage s'aggravait et la condition relative des jeunes se détériorait d'année en année.

Leur évanescence crée une contradiction intenable entre des besoins de financement qui ne cessent de croître, et une capacité de financement qui, elle, évolue en sens inverse. D'où une pression fiscale et parafiscale grandissante sur les actifs, en particulier sur les entrepreneurs ; les éléments les plus dynamiques ont l'impression de « *travailler pour l'Etat* » ; il en résulte une démotivation, qui peut aller jusqu'à l'expatriation.

Nous avons déjà évoqué le basculement en cours des pyramides des âges, avec sa traduction numérique en termes de multiplicateurs d'âge, donc de déséquilibre entre les effectifs de retraités et ceux des actifs potentiels : la facture des retraites et celle des coûts de santé ne pourront plus être honorées selon les conditions fixées dans le contrat social (respect du principe d'équité intergénérationnel). A fortiori, s'agissant des groupes d'âge assez élevé « 70 ans et plus », le multiplicateur étant nettement plus élevé, le financement, déjà fragile, de la « dépendance » sera mis en cause à plus court terme, d'autant que les solidarités intergénérationnelles sont de plus en plus difficiles à exercer (éloignement géographique, raréfaction des familles nombreuses, charge des femmes cinquantenaires présentes sur le marché du travail et ayant encore de « grands enfants » à domicile).

3. L'illusion du « bonus démographique »

L'idée de « bonus démographique » est une notion à la mode, entrée dans la panoplie des arguments en faveur de la limitation des naissances. Mais elle procède d'une vision mécanique et étroite de la démographie et des facteurs qui la sous-tendent.

Il n'est pas besoin de connaître les travaux de l'économiste américain Becker pour savoir que, dans des sociétés urbaines, les enfants ne représentent plus un apport pour le budget de leurs parents mais, au contraire, un coût. C'est précisément cette montée du coût, direct et indirect (manque à gagner par interruption de la carrière et abaissement du profil de gain), de l'enfant qui est un des ressorts fondamentaux de la baisse de la fécondité ; les couples désirent moins d'enfants, à la fois parce que leurs contraintes budgétaires sont perceptibles et parce qu'ils espèrent donner de meilleures chances de promotion sociale à leurs descendants. La durée de la période de charge des « enfants » s'allonge au fil de la période de modernisation.

Il est tout à fait arbitraire et dénué de sens de considérer – comme dans les présentations conventionnelles – que, sur une période, passée et à venir, pouvant couvrir jusqu'à trois quarts de siècle, la durée de charge des enfants est constante, allant de la naissance à l'âge de 15 ans. En réalité, en régime économique patriarcal, l'enfant fait partie des « aides familiaux », il n'est que peu scolarisé, voire pas du tout (cas des filles) ; à l'opposé, dans une société de salariés, l'enfant devient une charge. De plus, avec la modernisation des structures économiques, les besoins de formation longue et qualifiante se développent rapidement ; les jeunes demeurent au domicile familial jusqu'à des âges de plus en plus élevés, surtout quand la conjoncture économique se durcit.

Autant dire que le prétendu « bonus » ne revêt qu'une réalité purement démographique et bien théorique ; ce qui importe, c'est avant tout la charge effective, économique et financière, portée par les parents ; or les jeunes adultes, étudiants ou sans travail, exigent plus de dépenses que des nouveau-nés.

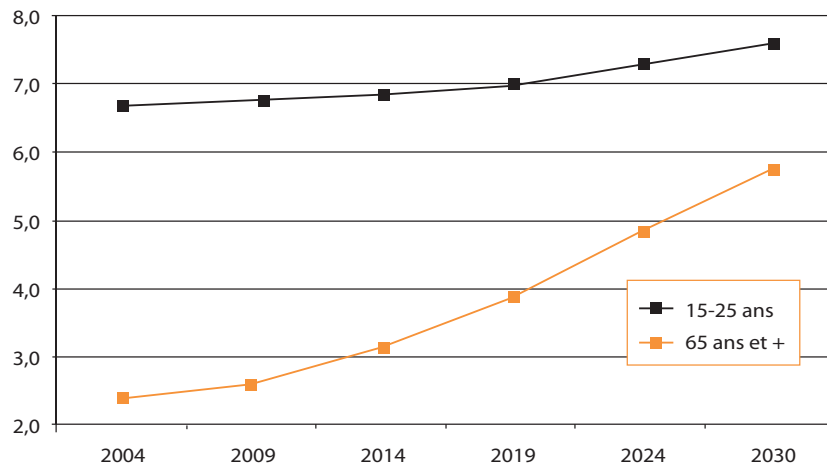
Au Maroc, rappelons que le recul du ratio entre le nombre de jeunes de 15 à 25 ans et celui des gens de 65 ans, au demeurant très faible, n'est pas un signe de détente, compte tenu à la fois de la longueur des files d'attente, de l'écart par rapport au coefficient d'équilibre, égal à 1 (autant de postulants que de « sortants »), et surtout de l'extraordinaire montée des jeunes.

Ainsi, la taille moyenne de la génération susceptible de se présenter chaque année sur le marché du travail est à son apogée. Sauf chute brutale de la fécondité, elle ne diminuera pas d'ici à 2020 ; voire d'ici à 2030 (figure 23), même si la fécondité baisse progressivement à 1,5 enfant par femme; or, on sait que, pour de multiples raisons (dont la nécessité d'un double salaire dans les couples) les femmes viendront renforcer la pression sur le marché du travail.

A partir de 2020, le passage à la soixantaine des générations du baby-boom nées depuis 1960 devrait atténuer le déséquilibre entre les flux potentiels d'entrants et ceux des sortants : le ratio évoqué plus haut ne devrait être alors que 1,8, au lieu de 2,7 en 2006. Toujours dans l'hypothèse d'une fécondité de 1,5 en 2030, ce ratio ne serait plus que de 1,3.

Figure 23

Evolution de la population âgée de 15 à 25 ans et celle de 65 ans et plus entre 2004 et 2030 (en millions) ; (hypothèse d'une fécondité de 1,5 et une migration nette de 560 mille)



Ce raisonnement ne fait intervenir que les effets possibles, toutes choses égales par ailleurs, de l'offre de travail ; il conduit même, paradoxalement, à souhaiter le passage à une implosion démographique, par glissement dans un régime de « sous-fécondité » profonde ; or, un tel scénario aurait un effet dépressif sur la demande et sur la croissance économique. Surtout, avec la contraction constante de la taille des générations, il mettrait en péril la continuité de l'Etat, la viabilité des infrastructures et institutions, sans parler de l'« appel d'air », peu maîtrisable, qu'il ne manquerait pas de créer, avec les turbulences qui pourraient en découler.

En Espagne, c'est le déséquilibre inverse qui prévaut depuis 1997 : le ratio est devenu inférieur à l'unité ; en 2006, il n'était déjà plus que de deux tiers, il devrait être à présent de la moitié, pour tomber autour de 0,35 en 2030. L'implosion serait telle, à fécondité inchangée, que le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans serait 3 fois supérieur au nombre d'enfants de moins de 15 ans. Le pays entrerait dans une spirale de décroissance démographique exponentielle et irréversible. Déjà le nombre des naissances, jusqu'alors en progression séculaire continue, jusqu'à un palier de 670 000 par an entre 1960 et 1975, n'est plus que de l'ordre de 400 000 et, du fait de la diminution du nombre de femmes en âge de procréer, il pourrait, malgré l'appoint de l'immigration, tomber à environ 300 000 seulement en 2030 (soit deux fois moins que dans le Maroc d'aujourd'hui).

On mesure ici à quel point il est crucial de ne pas tomber dans l'insouciance démographique : il est impératif de s'efforcer de préserver l'équilibre de la fécondité, donc la stationnarité de la population et le profil de la pyramide des âges. Or, faute de politique d'accueil de l'enfance, un nombre sans cesse croissant de pays voient leur pyramide des âges se retourner ; ainsi au Japon, dès 2030, le groupe d'âge le plus important, et de loin, sera celui des personnes de plus de 80 ans ; peu à peu, la répartition par âges adopte la silhouette d'un diamant reposant sur sa pointe.

Il y a donc tout lieu de penser que le dit « bonus » est purement illusoire, voire qu'il s'agit, pour les familles modestes, plutôt d'un « malus ». Ceci est d'autant plus vrai que les générations issues du « baby-boum » ne tarderont pas à leur tour à entrer dans la vieillesse, donc à devenir à charge, et cette fois davantage du secteur public que de la sphère familiale.

L'analyse concrète du cas du Maroc nous semble venir parfaitement à l'appui de cette logique.

4. Aménagement urbain

La concentration croissante des habitants le long d'une bande littorale atlantique au Maroc crée une continuité de peuplement saturante, vidant l'intérieur de sa substance et dégradant l'environnement (bétonnage, menace pour la biodiversité et la couche d'ozone et, à terme, risque d'« éco-cide »), d'où l'urgence d'un effort concerté de valorisation de l'ensemble de l'espace marocain. Le choix s'impose comme une évidence imposée par la géographie physique, en particulier l'équilibre entre la montagne, les plateaux, les plaines, le littoral et le désert saharien. Quel autre pays au monde peut se prévaloir d'une telle dotation naturelle ? Une création parfaite, à cinq branches qui, chacune, se complètent et méritent le même soin, prolongeant les efforts des ancêtres installés sur ce sol sacré depuis des millénaires.

Compte tenu de l'impératif de modernisation des secteurs agricole et industriel, lié à l'ouverture mondiale, le pourcentage de citadins devrait dépasser 60 % à l'horizon 2030⁽²²⁾. L'augmentation de la population aura de grands avantages économiques ; elle permettra de réaliser des « économies d'échelle » (baisse des coûts) et de rentabiliser des grands projets d'infrastructure (aéroports, autoroutes, lignes ferroviaires, satellites, réseaux divers...) et d'équipements publics ou privés (hôpitaux, dispensaires, pharmacies, écoles, universités, laboratoires, bibliothèques, « cyber-sites », centres commerciaux, parcs naturels, stades, piscines, hammams, administrations centrales et locales, etc.). Elle aura, en plus pour effet de conférer de plus grandes perspectives de rentabilité pour les investisseurs, nationaux ou étrangers (à condition néanmoins que le cadre juridique s'y prête).

Il est à rappeler que la prolifération urbaine est un phénomène universel et récent, qui ne remonte guère qu'au milieu du XX^e siècle ; là où la tradition urbaine est moins ancrée, il prend une allure exponentielle (Maghreb, Moyen-Orient et surtout Afrique sub-saharienne), et la population des villes peut s'accroître de 4 à 6 % par an.

S'agissant du Maroc, la population des villes a quintuplé entre 1960 et 2006, passant de 3,4 millions à 17 millions. A l'échéance de 2030, une croissance soutenue pourrait se produire, amenant à un total d'environ 25 millions (voire davantage en cas de forte immigration, selon un schéma à l'espagnole). Comment nourrir, héberger, équiper, scolariser, occuper, soigner, protéger, administrer, etc., tous ces habitants, en particulier les nouveaux arrivants, le plus souvent démunis ?

(22) HCP, CERED. *Projections de la population du Maroc par milieu de résidence* (2007).

D'où des défis logistiques d'une complexité extrême. Il faudra, sur une durée assez brève simultanément, résoudre au moins 7 types de problème :

Terrains et logements : droit foncier et immobilier ; lutte contre la spéculation ; mise en place de PLU (plans locaux d'urbanisme), en lien avec les structures concernées (agriculture, équipement, tourisme, milieu associatif et élus locaux) ; besoins en matériaux, accès aux normes de confort et d'hygiène ; incitation à la création de ceintures maraîchères et à l'organisation de circuits de distribution.

Transports. Le culte de « Sainte Voiture », stimulé par une publicité alléchante, est tel que les consommateurs perdent toute rationalité économique ; la voiture est plus qu'un jouet, elle fait rêver et rend « accroc », fût-ce au prix de l'endettement, de la fatigue des trajets et de la santé physique et du stress ; ses nuisances collectives sont bien connues : des milliers de tués sur les routes chaque année au Maroc, des milliers de victimes de blessures ou de séquelles physiques pouvant aller jusqu'à la tétraplégie ; une pollution nuisible à la santé des résidents, y compris des fœtus (c'est seulement aujourd'hui que le voile commence, discrètement, à se lever et que l'on apprend également que la consommation de kérosène par les avions en haute atmosphère a des effets sur l'écosystème et toutes les formes de vie, humaine, animale, végétale). Il semble donc préférable de *donner la préférence aux transports collectifs non polluants* (électricité, soleil, vent, courants marins...).

Alimentation en eau. Le consommateur urbain est beaucoup plus gourmand en eau que son homologue des campagnes ; les pénuries sont graves en de nombreux endroits. Il s'agit de garantir un système d'adduction fiable, durable, moderne, peu coûteux, doté d'un bon service de maintenance, à faible déperdition et grande capacité de recyclage, enfin accessible aux nouveaux habitants des périphéries, tout en surveillant scrupuleusement les comportements de gaspillage des ménages ou des organismes collectifs.

Systèmes d'égout. L'accroissement de la densité des cités et du volume des eaux usées par ménage tend vite à aller au-delà de la capacité d'infiltration des sols sur place ; il faut donc prévoir une extension des services d'évacuation et de drainage, en utilisant des réseaux de canalisation modernes qui disposent de stations d'épuration couvrant l'ensemble du périmètre urbain et qui sont à la portée de tous les revenus. Ceci demande des budgets et des compétences professionnelles adaptées, donc une planification rigoureuse des besoins à long terme.

Déchetteries. Les villes sont vite confrontées aux difficultés posées par le ramassage, le stockage et l'élimination des déchets solides de toutes natures, y compris chimiques ; partout, on voit des quartiers submergés par leurs propres déchets et ordures et vite transformés en zones insalubres. Parfois, les dépotoirs se transforment en petites collines squattées par les personnes les plus déshéritées du secteur : les éboueurs, chiffonniers, récupérateurs et recycleurs. Ces personnes pourraient recevoir une formation à la décontamination et être encouragées à la revente des métaux rares ou des objets encore utilisables. Or la gestion des déchets par les municipalités reste généralement très inadéquate.

Pollution de l'eau. Si les villes sont les moteurs de la croissance, la nature y est souvent absente ou menacée de diverses façons. Nombre de fleuves ont été taris par la sécheresse ou la construction de barrages, et la majorité des cours d'eau qui les traversent ne sont guère mieux que des égouts à ciel ouvert. L'eau est contaminée par des déchets industriels, des insecticides, des engrais, des déjections humaines ou animales, d'où les risques dans les quartiers mal protégés, en cas de pluies torrentielles.

Pollution atmosphérique. Les villes les plus touchées par la pollution de l'air sont celles où la liberté d'expression n'existe pas, comme ce fut le cas dans la sphère ex-communiste ; en milieu urbain ou à proximité immédiate existaient des sites industriels ou nucléaires, des camions et gros véhicules à fortes émanation de dioxyde de carbone. Pour les villes du Maroc, le danger principal pour la qualité de l'air, donc pour les maladies respiratoires, est l'augmentation incontrôlée du nombre automobiles et autres véhicules à moteur ; les transports publics de fret ou de passagers par voie ferrée (ou maritime) sont notoirement insuffisants.

Les villes de l'avenir seront de plus en plus en compétition à l'échelle du globe. Le « label vert » (respect de normes strictes de qualité de l'environnement, parcs, zones piétonnières ou à circulation réglementée) sera de plus en plus apprécié.

Enfin, il ne faut pas omettre non plus un enjeu de taille, inhérent à l'extension des grandes villes : l'ordre et la sécurité publics.

5. Ecologie, ressources

La crainte de manquer de ressources est une constante de l'histoire de l'humanité. Jusqu'au XVIII^e siècle, il s'agissait de la hantise du manque de bois, puis, à partir du XIX^e siècle, celle du manque de pétrole. Les travaux du Club de Rome ont marqué le point culminant de l'angoisse planétaire, avec des poussées de crainte épisodiques, selon la conjoncture énergétique (entente des producteurs, nationalisations, découverte de nouveaux gisements, amélioration des capacités de forage ou constitution de stocks de réserve). Les marchés internationaux sont très nerveux et sur-réagissent à la moindre rumeur ; certains économistes, catastrophistes, ont tablé sur un prix du baril de brent allant jusqu'à 100 dollars.

D'autres, souvent plus familiers avec la prospection, annoncent que le prix du brut va baisser de façon significative, après le pic de juillet 2006 (75 \$ le baril). En fait, l'équation est complexe, tant est grand le nombre de facteurs en jeu. De façon générale, contrairement à l'idée commune qui veut que les réserves soient de l'ordre de deux tiers de siècle, il ne semble pas y avoir de limite physique, car non seulement la recherche fait des bonds constants, mais le fort niveau des prix rentabilise la prospection. Enfin, il existe des masses financières sans précédent, accumulées entre autres par les grandes compagnies pétrolières et disponibles pour de nouvelles zones ou méthodes de forage. N'oublions pas non plus que les pays ayant repris le contrôle de leurs ressources sont généralement dépendants des firmes multinationales pour leur exploitation (cas de la Russie, liée à l'ingénierie allemande), et sont souvent nettement moins bien organisées professionnellement pour mener à bien de grands projets ; les plus grandes compagnies privées ont un savoir-faire et des capacités de financement énormes.

Il n'est donc pas impossible que, malgré l'augmentation de la demande mondiale, le prix du baril revienne, à long terme, à 50 \$, voire moins, d'autant que l'on assiste à une expansion des centrales nucléaires et des énergies alternatives (solaire, éolienne).

La question de la pénurie d'eau, moins débattue, semble plus critique, mais des économies importantes, une meilleure utilisation et le recyclage, entre autres, autorisent des espoirs. Des accords internationaux entre pays voisins à dotation très différenciée devront être négociés. Il n'en reste pas moins que la pénurie d'eau douce ira s'aggravant, les situations étant très inégales d'un pays à l'autre (excès ou déficit). A terme, les solutions ne sont pas à la mesure de l'élasticité des besoins. L'eau est-elle appelée à devenir le matériau stratégique du XXI^e siècle ? De nombreux experts de l'Office international de l'eau le pensent.

Enfin, s'agissant de l'alimentation, la recherche agronomique progresse rapidement, et nul ne connaît les limites possibles de la productivité. L'obligation de mettre en friche, le subventionnement des jachères ou l'instauration de quotas au sein de l'U.E., par exemple, soulignent à quel point la surproduction est importante.

Dans *le cas du Maroc*, où le potentiel naturel est caractérisé par une vulnérabilité manifeste, l'accroissement démographique a accentué la pression sur les ressources (eau, sol, forêt, faune...) et a conduit à leur dégradation continue. Comme l'économie manque de dynamisme pour créer la richesse et l'emploi répondant aux besoins de la population, la tendance a toujours été le recours au surprélèvement des ressources déjà fragiles et à la détérioration des déséquilibres écologiques.

Aujourd'hui, le pays connaît une transition bioclimatique et écologique qui a, à son tour, accéléré le processus de dégradation de l'environnement. L'inadéquation entre la répartition spatiale de la population et le potentiel naturel (surpeuplement de la campagne) ainsi qu'entre les modes de gestion inappropriés et les exigences de préservation des écosystèmes et des ressources constitue une sérieuse entrave au développement durable. Le rythme insoutenable de dégradation du cadre naturel du, à la fois, aux facteurs climatiques et aux modes de gestion des espaces et des ressources (littoralisation, surpeuplement des campagnes, surexploitation de la flore et des ressources halieutiques, pollution des sols et des ressources en eau...) laisse augurer des perspectives d'aggravation de la situation de l'environnement. Cette tendance a, à l'évidence, des impacts néfastes sur la disponibilité future des ressources si une planification à long terme pour y remédier n'est pas engagée dès à présent.

Concernant plus particulièrement les ressources en eau, les apports pluviométriques au Maroc sont caractérisés par une forte irrégularité et leur distribution inégale dans l'espace. Les changements climatiques tendent à accélérer la baisse continue des ressources en eau et à provoquer des situations extrêmes de sécheresse. Les prévisions établies montrent une diminution progressive des ressources en eau mobilisables (passant de 660 m³/ha actuellement à 500 m³/ha en 2025) et donc une évolution certaine vers le stress hydrique. Ces perspectives de raréfaction des eaux de surface et des nappes phréatiques imposeront au Maroc l'engagement d'une politique vigoureuse d'économie de l'eau, de réhabilitation des eaux usées et de lutte contre la pollution. Autant dire que les efforts de mobilisation de la ressource devront s'intensifier pour répondre aux besoins en expansion d'une population en phase de modernisation accélérée. Des investissements considérables seront nécessaires (mobilisation, techniques d'irrigation économes, dépollution, désalinisation...) pour faire face à la croissance de la demande sociale.

6. Les filières de formation

Le Maroc a la chance de connaître les erreurs des pays du « Nord » et d'en pouvoir tirer des leçons pour ne pas les répéter. C'est le paradoxe du pays « suiveur » par rapport au « pays leader » ; le même parcours peut ainsi être réalisé plus vite, du fait de la pleine conscience des obstacles à éviter.

Revenons sur les éléments-clés du diagnostic, le retard en matière de formation, principal frein au développement :

La généralisation de l'enseignement primaire n'est pas encore tout à fait effective, puisque, en 2004-2005, près de 7,5 % des enfants de la tranche d'âge quinquennale 6-11 ans ne vont pas à l'école (avec un léger handicap supplémentaire pour les filles : 10,2 % et 18,8 % pour les filles rurales). Le fléchissement du nombre de naissances va faciliter le passage à l'objectif

d'universalisation (100 %). A ce niveau, l'effort restant est marginal, et la décompression démographique peut même permettre d'envisager, dès la prochaine décennie, un gros redéploiement en faveur de l'enseignement secondaire.

C'est la formation post-primaire (voire « pré-élémentaire ») qui doit devenir la priorité des priorités pour les années à venir en milieu urbain, où 29,4 % de la classe d'âge des 12-14 ans ne va pas à l'école, et, a fortiori, en milieu rural, où le pourcentage correspondant dépasse 50 %, toujours en 2004-2005. Globalement, le taux de scolarisation à cet âge est de 70,6 %. Par ailleurs, la discrimination à l'encontre des filles est encore très nette : ainsi, en milieu rural, le taux de scolarisation des filles de 12-14 ans ne dépasse pas 43 % en 2004-2005 contre 59,8 % pour les garçons. Ces taux atteignent en milieu urbain respectivement 83,9 % et 94,2 %⁽²³⁾.

Les données sur le baccalauréat sont aussi éloquentes. Le phénomène d'entonnoir se prolonge au fil des âges : aux alentours de 9 ans, le taux de scolarisation avoisine 85 % ; autour de 14 ans, il n'est plus que de 40 % ; au moment de l'épreuve du baccalauréat, disons vers 18 ans, de 32% seulement, soit un petit tiers. Or, l'examen du baccalauréat est très sélectif, avec un taux de réussite de deux sur cinq candidats (au lieu de quatre sur cinq en France). La conclusion est sans appel : dans les générations concernées, un jeune sur sept devient bachelier (au lieu de trois sur cinq en France) ; autrement dit, l'accès à l'enseignement supérieur est fermé à six jeunes sur sept. Notons que, au Maroc comme ailleurs, les filles réussissent mieux que les garçons, vraisemblablement pour les mêmes raisons (application, maturité, motivation).

En 2004, le pourcentage du nombre de bacheliers en 2004 par branche est de 41,6 % pour les bacheliers littéraire, de 51,2 % pour les scientifiques et de 7,2 % pour ceux de la branche technique.

A ce stade, deux questions se posent :

a. Malgré la plus forte sélectivité (35,7 % d'admis seulement en 2005), on peut s'interroger sur le caractère « qualifiant », en termes de débouchés futurs et d'utilité pour les besoins à venir du système productif, du baccalauréat littéraire. La nécessité s'impose de tenter d'évaluer l'« employabilité » de tels diplômés, dès le baccalauréat, ou au terme d'études supérieures plus ou moins longues, de façon à mieux informer les élèves et les futurs étudiants sur les implications possibles de leurs choix et orientations personnels.

b. La filière « scientifique » elle-même recèle une faille apparente, puisque l'immense majorité des élèves (plus de neuf sur dix) empruntent la voie des sciences « expérimentales » et seulement 8,5 % celle des mathématiques. Comment redresser la barre ? Faut-il envisager un système de bourses d'Etat en faveur des enfants de milieu défavorisé qui présentent les aptitudes intellectuelles requises et qui seront de plus en plus demandées afin de rendre l'économie plus innovante et plus compétitive à l'échelle planétaire ?

L'enseignement supérieur traduit les insuffisances de l'appareil scolaire situé en amont. De 18 à 24 ans, le pourcentage des jeunes inscrits à l'université n'est que de 6 % ; leur effectif ne correspond qu'à l'équivalent de trois promotions de bacheliers (au lieu de près de cinq promotions en France, où, de l'aveu des jurys d'admission, le diplôme du baccalauréat est pourtant « bradé »). L'appareil universitaire ne forme encore que 50 000 diplômés par an.

(23) Données du département de l'Education nationale.

7. Degré de présence étrangère

La transition migratoire prend une allure incontrôlable lorsque la dépression démographique des pays du « Nord » est très aiguë.

C'est aujourd'hui le *cas de l'Espagne*, où la proportion d'étrangers dépasse les 10 %. Longtemps non concernée par le phénomène, elle y voit aujourd'hui un symbole de son attraction économique et donc de son nouveau statut international. Elle organise donc une politique d'accueil et d'intégration active mais claire (apprentissage de la langue, contrats aidés, avec risque d'expulsion au moindre délit!).

Le phénomène donne une idée, atténuée, de ce qui pourrait se produire au Maroc à l'avenir. En effet, la population de l'Afrique francophone vivant au sud du Sahara devrait augmenter, chaque année, d'une vingtaine de millions d'habitants entre 2006 et 2025. Or, le pouvoir d'achat y est 4 fois moindre qu'au Maroc, et la stabilité politique est fragile (conflits ethniques et religieux).

Aujourd'hui négligeable, la proportion de la population d'origine étrangère devrait, peu à peu, au fil de la transition migratoire et des écarts de type de transition démographique entre le Maroc et son Sud, augmenter sensiblement. Ceci avec des contrastes importants selon les groupes d'âge.

E. L'exploration de l'avenir post-transitionnel et les grands défis

1. L'avenir post-transitionnel

Nous entrons dans une ère radicalement nouvelle, avec toujours plus d'inconnues. Les points de repère sont faibles. C'est pour cette raison que nous avons exploré une gamme de variantes assez large, sans pour autant être sûr de cerner la réalité de demain.

Nous avons cependant mis en garde contre l'insouciance démographique. Le Maroc a su maîtriser sa fécondité et ralentir une croissance démographique qui débordait, mais l'onde de la vague des classes nombreuses issues du baby-boom va se propager de bas en haut de la pyramide des âges. Il est donc primordial de veiller désormais à ne pas sombrer dans le déséquilibre inverse : celui d'une sous-fécondité profonde qui rendrait impossible la prise en charge des classes nombreuses et ferait entrer, à terme, la société marocaine dans une spirale de dépendance migratoire incontrôlée ; les deux risques seraient à l'origine de conflits internes et externes quasiment insolubles.

En effet, en admettant que, compte tenu de son degré de préparation aux nécessités de la modernisation ⁽²⁴⁾, la société marocaine voie sa fécondité poursuivre sa chute jusqu'à des valeurs pouvant tomber autour d'un enfant en moyenne seulement, comment pourrait-elle faire face aux grandes migrations, inévitables, en provenance des pays de son sud, à transition démographique plus tardive et nettement plus explosive ?

Ce sont les enfants qui intègrent et socialisent les enfants étrangers ; si ceux-ci sont en nombre insuffisant, voire minoritaires dans certaines poches urbaines, alors le risque est grand de devoir faire face, à long terme, à un choc des cultures, donc à une déstabilisation politique, sans compter la menace de paupérisation déjà évoquée.

(24) La modernisation implique l'individuation, l'urbanisation, la diffusion des aspirations consuméristes, la tension entre les sexes et les générations, l'élévation du niveau d'instruction, la présence des femmes sur le marché du travail, etc.

2. Les grands défis

Il ne saurait être question d'imaginer les surprises que peut réserver l'avenir. Aussi nous limiterons-nous à certains aspects cruciaux, déjà apparents à l'observateur en 2006.

Eviter l'effondrement de la fécondité

Le cas des pays de la rive Nord de la Méditerranée est éclairant et présent à l'esprit de chacun ; il appartient déjà à l'histoire. Mais il en est un autre, qui se déroule à présent, en Turquie par exemple : à l'ouest, l'indice de fécondité est déjà tombé à 1,6, au lieu de 3,7 à l'est.

Nous savons les risques que fait courir la dépopulation pour le bien-être... Or, la sous-fécondité n'est pas une fatalité ; le cas de la France, où la situation démographique est moins dégradée que dans le reste du continent européen, en est une vivante illustration ; le coût de l'enfant est mieux compensé, et les couples éprouvent moins de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale, en particulier parmi les femmes les plus diplômées, pour lesquelles le syndrome de la sous-fécondité est habituellement le plus net.

S'agissant de la politique de la population française, deux aspects méritent une attention toute particulière : la généralisation de l'enseignement « pré-élémentaire » et le système d'impôt direct sur le revenu des personnes physiques, qui prend en considération le nombre d'enfants à charge dans le ménage (il s'agit de l'« équité horizontale »).

Développer le capital humain

La valorisation du potentiel humain comporte une double dimension, quantitative et qualitative.

Résumons quelques objectifs souhaitables, sur le plan quantitatif, à l'horizon 2030 :

- généraliser la scolarisation dès l'âge de 4-5 ans ;
- concrétiser l'obligation scolaire, de telle sorte que chaque citoyen ait une durée de formation d'au moins une douzaine d'années ;
- tout mettre en œuvre pour que, dans les nouvelles générations, la proportion des jeunes qui obtiennent le baccalauréat parvienne à 50 %, ceci en veillant à ne pas brader le diplôme ;
- amener, pour le groupe d'âge 18-24 ans, le taux de présence à l'université à 35 % au minimum, tant pour les filles que pour les garçons, d'où un nombre d'étudiants supérieur au million, soit environ un quarantième de la population totale du pays ; ce qui est un ordre de grandeur modeste, compte tenu de la répartition par âge ; dans la France actuelle, la fraction correspondante avoisine un vingt-cinquième ;
- faire en sorte que le cinquième au moins de ces étudiants parvienne au 3^e cycle, qui constitue le vivier de la recherche et de l'innovation futures ;
- réorienter les flux scolaires et universitaires vers les filières scientifiques et professionnelles qualifiantes, aujourd'hui largement minoritaires, de façon à réduire le chômage des diplômés et avoir un potentiel de population active plus concurrentiel, plus conforme à la dynamique du marché mondial des compétences.

Sur le plan de l'enseignement :

- assurer de façon durable, quasi permanente, l'acquisition des bases (calcul, lecture, écriture) avec, autant que faire se peut, un tripode linguistique : arabe/berbère, français, anglais ;
- opérer la mise à niveau des divers grades, par adaptation des cursus et programmes, selon les normes internationales ;
- intégrer les nouveaux outils pédagogiques (audiovisuel, informatique...) à l'école et exiger des normes de qualité pour les médias.

Assurer l'équilibre du système de protection sociale

Plutôt que de parler de vieillissement démographique, terme impropre, il faut désigner le processus par une notion plus exacte, celle d'inversion de la pyramide des âges par raréfaction croissante du nombre de jeunes face à la montée des vieux. Il s'agit de ne pas répéter l'erreur des pays du Nord qui, avant même l'arrivée à l'âge de la retraite des classes du baby-boom, ont un « Etat-Providence » déjà au bord de la faillite et sans marge de manœuvre.

Ainsi, l'Allemagne compte déjà, répétons-le, 20 millions de retraités (soit un habitant sur quatre), vivant dans une relative aisance matérielle par rapport aux jeunes et regroupés en lobby « gris », et le budget des pensions absorbe 13 % du PIB ; ajouté aux coûts de santé, le montant total s'élève à environ un quart du PIB de la nation. Certains, avec cruauté mais non sans lucidité, parlent de « budget de maintenance ».

Pourtant, le principe des fondateurs de la sécurité était tout autre ; il s'agissait de protéger toutes les catégories vulnérables contre les principaux risques de l'existence : la charge d'enfants, la maladie, le chômage, la vieillesse. Autrement dit, l'idée initiale d'équité a cédé sous le poids des groupes de pression, avec un émiettement des régimes sociaux qui, en France, rappelle les corporatismes médiévaux et génère d'importants surcoûts.

Il y a une soixantaine d'années, à la Libération, l'objectif prioritaire était de redresser la natalité, et les dépenses sociales consacrées à l'enfance représentaient environ 45 % du budget social de la nation. Or, le Maroc est déjà lancé dans la même direction, avec un budget des retraites équivalent à 2,5 % du PIB.

Au Maroc, l'analyse des déterminants de la croissance depuis 1980 montre que celle-ci est souvent tirée par la consommation des ménages, que la contribution du commerce extérieur est généralement négative et que la participation de l'investissement demeure insuffisante. Or, la protection sociale contribue à la relance de la consommation à court terme par le biais du rétablissement de la confiance des ménages. Elle doit par conséquent jouer le rôle de filet de sécurité permettant d'éviter aux travailleurs de sombrer dans la dépendance et la pauvreté et renforcer la cohésion sociale. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une stratégie de développement social qui intègre également l'aspect protection sociale est nécessaire, car sans prise en considération du développement humain, il n'est pas possible de soutenir la croissance économique qui facilite l'élargissement ultérieur de la protection sociale.

Une politique macro-économique prudente, une meilleure gouvernance et des institutions de réglementation efficaces sont les éléments indispensables à une stratégie globale de protection sociale. Il est également souhaitable de faire participer le secteur privé et la société civile au développement et à la gestion de la protection sociale.

Pour la préservation de l'équilibre du système de protection sociale par le biais de l'assainissement financier des différents régimes, il faut tendre vers l'intégration du secteur informel dans les circuits de la protection sociale afin d'augmenter les cotisations et réduire la précarité. Une participation plus importante de la femme à l'emploi contribue également à renforcer la base du système de protection sociale.

Tenant compte des changements démographiques et de l'émergence des déficits structurels pour les régimes de retraite, chaque programme doit réexaminer les prestations (taux de remplacement, âge de la retraite, bénéfices/année de service, etc.) pour éviter les pressions budgétaires sur le budget central. Parallèlement, les systèmes doivent trouver les moyens d'étendre la couverture en transférant l'assistance aux plus démunis.

La question qui se pose est de savoir comment veiller à ce que les régimes actuels de retraite soient financièrement soutenables, sans pour autant devenir un fardeau budgétaire important pour l'Etat.

Les systèmes officiels de sécurité sociale au Maroc se trouvent dans une conjoncture critique. Un certain nombre d'initiatives devraient être prises en vue de résoudre les problèmes financiers et la question de la couverture. A la lumière de la situation démographique en évolution au Maroc, une approche de réforme nettement plus exhaustive s'impose pour garantir que les systèmes en place assument leurs rôles.

Veiller à un équilibre adéquat du peuplement

L'exode rural et l'urbanisation sont appelés à se poursuivre. Il importe de veiller à ce que la concentration des hommes et des richesses ne poursuive pas sa polarisation uniquement au profit du littoral, conduisant à un syndrome connu des aménageurs : « Paris et le désert français ».

Or, redisons-le, le Maroc a l'avantage d'être doté, à peu près à parts égales, de 5 types de paysage : la bande littorale, les plaines, les plateaux, la montagne et le désert ; il serait fâcheux que l'un ou l'autre de ces types soit victime d'une « déprise » humaine.

Enfin, revenons sur l'avenir de l'immigration. Déjà, le scénario se profile de manière embryonnaire. Or, les migrants auront tendance à aller là où sont les richesses et les opportunités d'emploi. Le cas espagnol montre qu'une forte immigration peut se dérouler dans un contexte de chômage élevé, car les nouveaux arrivants se dirigent vers les secteurs délaissés par les nationaux ; mais on peut craindre que la pauvreté persistant, la xénophobie n'entraîne de graves affrontements préjudiciables à l'image et à la stabilité politique du pays.

Eviter la « fracture sociale »

La modernisation ne va pas sans tensions extrêmes, certains individus se propulsant à l'avant-garde de leur siècle, alors que d'autres conservent un mode de vie ancien, souvent séculaire. Or, l'entrée dans la modernité est une condition de survie, comme l'éternelle adaptation au milieu pour un organisme vivant. Ceci demande un énorme et patient effort de reconversion de la main-d'œuvre, avec le doigté et les compétences adaptés, pour ne pas froisser les sensibilités et créer des inhibitions psychologiques.

Rien ne serait plus dangereux qu'une « fracture sociale », entre un secteur moderne, ouvert, riche, et un secteur ancien, miséreux, voire archaïque ou autarcique, qui se sentirait délaissé et méprisé.

S'adapter à la mutation des marchés européens

Etant donné que l'Europe est le principal partenaire commercial du Maroc et vu le vieillissement prévisible des populations européennes (selon les projections d'Eurostat, les personnes âgées de plus de 65 ans pourraient représenter 25 % de la population européenne en 2030, contre 16 % en 2004), les entreprises marocaines doivent tenir compte de cette donnée en termes de type et de qualité de produits et services à offrir. Il n'est pas improbable qu'une redistribution des dépenses de la population âgée ait lieu, avec une hausse de la consommation dans certains domaines tels que la santé, les loisirs, la dépendance ou les assurances, et une baisse dans d'autres comme l'aménagement de la maison, les déplacements, etc.

Bibliographie

1. Sources du Royaume du Maroc

- HCP, *Annuaire statistique du Maroc*.
- HCP, CERED, *Commission supérieure de la population. Rapport national sur la politique de population*, 2004.
- HCP, CERED. *Population et développement au Maroc : dix ans après la Conférence internationale sur la population et le développement* (Le Caire, 1994).
- HCP, *Prospective Maroc 2030. Démographie marocaine. Problématiques, tendances lourdes*, 2006.
- HCP, *Prospective Maroc 2030*. Introduction aux forums I et II. Eveil aux problématiques du Maroc de 2030. *Démographie marocaine. Problématiques, tendances lourdes*, 2006.
- HCP, *Prospective Maroc 2030*. Actes du Forum I. Environnement géostratégique et économique, session 1. La géostratégie : où va le monde ?
- HCP, *Prospective Maroc 2030*. Actes du Forum I. *Environnement géostratégique et économique*, session 2. Quelle économie-monde ?
- HCP, *Prospective Maroc 2030*. Actes du Forum I. Environnement géostratégique et économique, session 3. *L'économie marocaine : sources actuelles et potentielles*.
- HCP, *Prospective Maroc 2030*. Actes du Forum II. *La société marocaine : permanences, changements et enjeux pour l'avenir*.
- HCP, *Prospective, Maroc 2030*. Perception par les jeunes Marocains du Maroc de 2030.
- Royaume du Maroc, Nations Unies, Plan-cadre des Nations-Unies au Maroc 2007-2011. Bilan commun de pays. 2006.
- Royaume du Maroc, *Objectifs du millénaire pour le développement*. Rapport national 2005. Septembre 2005.
- HCP, Résultats des Recensement général de la population et de l'habitat de 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.
- HCP, CERED. *Projections de la population du Maroc par milieu de résidence* (niveau national) : 2004 à 2034.
- HCP, CERED. *Démographie marocaine: tendances passées et perspectives d'avenir*. Rapport thématique préparé dans le cadre du Rapport du cinquantenaire du développement humain et perspectives 2025.

2. Bulletins de l'INED, Populations et sociétés

La situation démographique du Maghreb, juin 1980, n° 136.

Traditions matrimoniales dans les sociétés arabes, janvier 1986, n° 198.

3. Evaluation régionale

UNDP, *Arab Development Report*, 2002 à 2005.

4. Transition démographique, comparaisons avec l'expérience européenne

1. Textes séminaux

LANDRY A., *La révolution démographique*, Paris, Sirey, 1934.

KIRK D., *Europe's population in the interwar years*, Princeton, 1946.

NOTESTEIN F.W., *Population The long view*, 1953.

2. Vérifications empiriques

CHESNAIS J.-C., *La transition démographique. Etapes, formes, implications économiques. Etude de séries temporelles relatives à 67 pays, 1720-1984*, Paris, INED-PUF, 1986.

CHASTELAND J.-C., CHESNAIS J.C., (dir.), *La population du monde : géants démographiques et défis internationaux*, Paris, INED-PUF, 2002.

3. Europe contemporaine

MONNIER A., *Démographie contemporaine de l'Europe. Evolutions, tendances, défis*, Paris, Colin, 2006.

5. Histoire économique

KUZNETS S., *Economic Growth of Nations*, 1971.

MADDISON A., *Economic Growth. A millennial perspective*, 2001.

REYNOLDS, T.G., *Economic Growth in the Third World*, Yale, 1985

6. Histoire des mentalités

Eurobaromètre (en partie consultable à http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm)

INGLEHART, *World Value Surveys*.

5. Projections démographiques, implications

1. Rétrospective

Société des Nations : *La population future de l'Europe et de l'Union soviétique*, Princeton, 1946.

Nations Unies ; *Projections de population mondiale* réalisées tous les deux ans depuis les années 1970, New York.

2. Actualité

ADLER A., *Le rapport de la CIA, Comment sera le monde en 2029*, Paris Laffont, 2005.

COURBAGE Y., *Nouveaux horizons démographiques en Méditerranée*, Cahier Ined-Puf, n° 142, Paris, 1999.

3. Avenir à long terme

GAUDIN T., *Récit du XXI^e siècle*, 1993.

SAUVY A., *L'Europe submergée*, 1987.

6. « Benchmarking »

CIA, Factbook. Document annuel (<https://www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html>)

CHESNAIS J.C., *la Revanche du tiers-monde*, Paris, Laffont, 1986.

CHESNAIS J.C., *le Crépuscule de l'Occident*, Paris, Laffont, 1995.

United Nations, *World Population Prospects as assessed in 2002*, New York, 2003.

Population Reference Bureau, *World Population Data Sheet 2006*, Washington D.C.

World Bank, *World Development Indicators 2006*, Washington D.C.

7. Prospective sectorielle

ADLER A., *Le rapport de la CIA, comment sera le monde en 2020*, édition Laffont, 2005.

BRICAIRE F. et BOSSI P., *Bioterrorisme*, édition Elsevier, 2003.

CHALMIN P., *le Siècle de toutes les espérances. Certitudes et interrogations sur le XIX^e siècle*, édition Belin, 2005.

CHARPACK J.R., GARWIN R.L. et JOURNE V., *De Tchernobyl en Tchernobyl*, Edition O. Jacob, 2005.

DONZIER J.F., *Eau potable sous haute surveillance*, éditions La Martinière, 2004.

JANLOVICI J.C. et GRANDJEAN A., *Le plein s'il vous plait, la solution au problème de l'énergie*, Edition Seuil, 2006.

KLEIN E., *la Science nous menace-t-elle ?*, Edition Le Pommier, 2006.

LAROCHE J.C., *le Défi énergétique. De l'épuisement des ressources au développement durable*, édition Essais et documents, 2006.

LE BOUCHER E., *Economiquement correct*, Edition Grasset, 2006.

LE TREUT H., JOUZEL J. et HAUGLUSTAIN D., *Climat, chronique d'un bouleversement annoncé*, édition Le Pommier, 2004.

MICHAUD Y., *l'Université de tous les savoirs. Qu'est-ce que la vie ? Qu'est-ce que les humains ?*, édition O. Jacob, 2005.

RHEINGOLD H., *les Foules intelligentes*, M2 Edition, 2005.

RIEDMATTEN (de) E., *XXI^e siècle : les inventions qui vont changer la vie*, édition l'Archipel, 2006.

SALAMA P., *le Défi des inégalités*, édition La découverte, 2006.